

Métropole de Lyon

Bilan final du Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2025

Suivi de la trajectoire climat, air, énergie et avancement des actions

MÉTROPOLE

GRAND LYON



**PLAN CLIMAT
AIR ÉNERGIE
TERRITORIAL**

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
Table des illustrations	2
Introduction	3
La trajectoire climat, air, énergie	3
Rappel des objectifs chiffrés du PCAET 2019-2025	3
Émissions de gaz à effet de serre	4
Consommations d'énergie	7
Production d'énergie renouvelable et de récupération.....	10
Qualité de l'air.....	11
Synthèse.....	14
Avancement des actions cadres.....	15
Synthèse.....	16
I. Tous héros ordinaires.....	18
Action cadre 1 : Ancrer l'administration dans l'éco-responsabilité	18
Action cadre 2 : Favoriser les initiatives locales des communes.....	19
Action cadre 3 : Susciter et accompagner les changements d'habitudes	21
II. Une économie intégrant les enjeux du changement climatique	23
Indicateurs et chiffres clés globaux de l'axe II.....	23
Action cadre 4 : Promouvoir une industrie sobre en carbone	23
Action cadre 5 : Accompagner les petites et moyennes entreprises vers la transition énergétique.....	25
Action cadre 6 : Adapter les pratiques agricoles.....	27
Action cadre 7 : Approfondir la connaissance scientifique locale.....	28
III. Un aménagement durable et solidaire	30
Indicateurs et chiffres clés globaux de l'axe III.....	30
Action cadre 8 : Planifier et construire une métropole sobre en carbone.....	31
Action cadre 9 : Eco-rénover l'habitat social.....	32
Action cadre 10 : Eco-rénover l'habitat privé	33
Action cadre 11 : Eco-rénover les bâtiments tertiaires.....	34
Action cadre 12 : Se préparer au climat de demain : la ville perméable et végétale.....	36
IV. Un système de mobilité sobre et décarboné	38
Indicateurs et chiffres clés globaux de l'axe IV	38
Action cadre 13 : Mieux articuler les modes de transport entre eux	38
Action cadre 14 : Développer la pratique des modes actifs.....	40
Action cadre 15 : Améliorer la performance et l'attractivité des transports collectifs.....	41
Action cadre 16 : Réduire l'usage de l'automobile et sa place dans l'espace public.....	43

Action cadre 17 : Agir sur le transport de marchandises	44
Action cadre 18 : Accompagner le déploiement de motorisations peu émettrices	45
V. Notre territoire en lien avec ses ressources	47
Action cadre 19 : Augmenter la production d'ENR&R locales.....	47
Action cadre 20 : Organiser le développement et la transition des réseaux de distribution d'énergie	49
Action cadre 21 : Contribuer à la structuration de la filière bois régionale	50
Action cadre 22 : Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques.....	52
Action cadre 23 : Développer les partenariats avec les territoires proches	53
Points d'amélioration en vue du PCAET 2026-2031.....	54
Annexes.....	55
Annexe 1 : Détail de l'avancement des sous-actions	55
Annexe 2 : Liste des indicateurs et chiffres clés n'ayant pas pu être complétés	73

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2023	5
Figure 2 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2050 avec projection à partir de 2024 .	6
Figure 3 : Évolution des émissions de GES par secteur entre 2000 et 2023	7
Figure 4 : Répartition des consommations d'énergie par secteur en 2023	8
Figure 5 : Évolution des consommations d'énergie entre 2000 et 2050 avec projection à partir de 2024	9
Figure 6 : Répartition des consommations par sources d'énergie (hors combustibles minéraux solides, biogaz et déchets qui représentent moins de 1%)	9
Figure 7 : Répartition de la production d'ENR&R par source d'énergie en 2023.....	10
Figure 8 : Évolution de la production d'ENR&R entre 2000 et 2050 avec projection à partir de 2024	11
Figure 9 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2000 et 2023 (en base 100)	12
Figure 10 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2000 et 2030 avec projection à partir de 2024	13
Figure 11 : Vision globale de la dynamique de chacune des 23 actions cadres du PCAET 2019-2025	16
Figure 12 : Vision globale de l'état d'avancement des sous-actions de chacune des 23 actions cadres du PCAET 2019-2025	17
Figure 13 : Tableau de bord de l'avancement des sous-actions	55
Figure 14 : Liste des indicateurs et chiffres clés retirés du bilan	73

INTRODUCTION

En 2019, la Métropole s'est dotée d'un PCAET « Objectif 2030 », dans une démarche de planification à la fois stratégique et opérationnelle. Le point d'étape 2021, complété par le bilan mi-parcours de 2022, ont permis de montrer les premiers résultats atteints par le territoire, et les efforts restant à fournir pour atteindre les objectifs à horizon 2030. **Le présent document constitue le bilan final du PCAET 2019-2025, et donne à voir l'avancement des actions du plan d'actions, et les résultats à l'échelle du territoire en termes de gaz à effet de serre, énergie et qualité de l'air.**

Ce bilan s'appuie sur les données les plus récentes à disposition au moment de sa réalisation, entre octobre 2025 et février 2026. Concernant les données climat-air-énergie territoriales, ce bilan utilise celles de l'Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE) du millésime janvier 2026, couvrant la période 2000-2023. L'historique des données étant recalculé pour chaque millésime, il est normal que les valeurs affichées dans ce bilan soient différentes de celles qui ont pu être affichées dans d'autres livrables se basant sur d'anciens millésimes (PCAET 2019-2025, bilan à mi-parcours de 2022, diagnostic du PCAET 2026-2031 de 2025, etc.).

LA TRAJECTOIRE CLIMAT, AIR, ÉNERGIE

Cette partie vise à analyser la trajectoire du territoire en matière de climat-air-énergie au regard des objectifs définis par le PCAET 2019-2025 : émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable et de récupération et qualité de l'air.

RAPPEL DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DU PCAET 2019-2025

Les objectifs présentés sont extraits de l'Annexe 2 du document adopté en 2019.

1. Objectifs de maîtrise de l'énergie

Consommation d'énergie finale (GWhef/an)					
	2000	2021	2026	2030	2050
Agriculture, sylviculture et aquaculture	25	18	16	15	15
Transport routier	8 173	7 165	6 699	6 325	2 043
Autre transport	195	207	203	200	187
Gestion des déchets	366	167	165	164	159
Industrie hors branche énergie	7063	4 998	4 666	4 400	2 825
Résidentiel	10 575	8 392	7 575	6 922	4 040
Tertiaire	5 522	5 371	4 821	4 381	2 440

2. Objectifs de réduction des émissions de GES

Emissions de GES (ktCO ₂ e/an)					
	2000	2021	2026	2030	2050
Agriculture, sylviculture et aquaculture	32	20	13	8	8
Transport routier	2 151	1 724	1 510	1 338	467
Autre transport	18	19	19	19	19
Gestion des déchets	55	22	13	5	5
Industrie hors branche énergie	1 983	1 207	1 031	890	496
Industrie pétrolière	1 386	1 055	986	932	347
Résidentiel	1 735	1 320	1 153	1 020	243
Tertiaire	788	619	519	439	110

3. Objectifs de production d'énergies renouvelables et de récupération

Production énergétique (GWh/an)					
	2015	2021	2026	2030	2050
Valorisation des déchets	445	476	502	523	523
Solaire photovoltaïque	27	119	195	257	570
Solaire thermique	12	32	49	62	325
Biogaz	12	63	106	140	240
Bois énergie	725	1 202	1 534	1 916	2 430
Hydraulique	821	821	821	821	821
Chaleur industrielle	28	231	400	535	535
Géothermie, pompes à chaleur	112	247	360	450	787

4. Objectifs de réduction des émissions de polluants

Émissions de polluants atmosphériques en t/an				
	2000	2021	2026	2030
COVnm	18 877	9 590	9 583	7 063
NH ₃	630	456	453	409
NO _x	23 839	12 186	12 178	5 796
PM10	3 414	2 046	2 037	1 091
PM2.5	2 866	1 701	1 690	783
SO ₂	13 939	3 382	3 381	2 827

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En 2023, les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire représentent **5,33 millions de tonnes équivalent CO₂ par an (tCO₂e/an)**, contre **5,99 MtCO₂e/an en 2019**. Cela représente environ 3,7¹ tonnes par habitant (contre environ 4,2 en 2019).

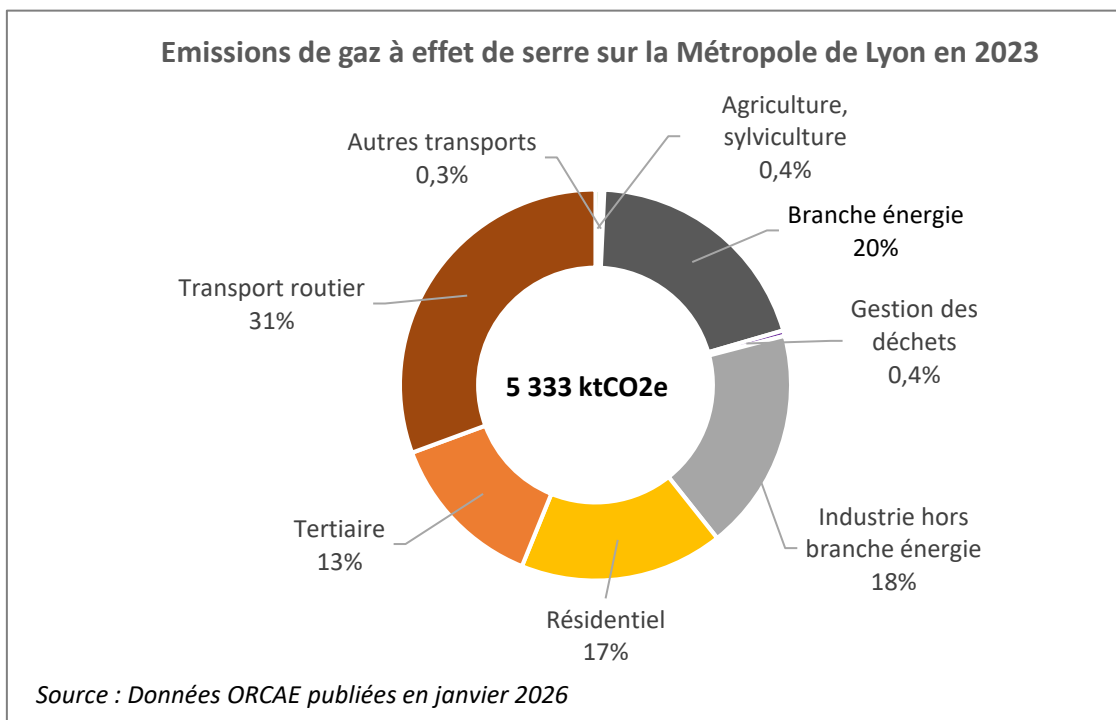
Ces émissions sont générées par 4 secteurs principaux :

- Le secteur **industriel global** (industrie et branche énergie) représente le premier poste d'émission du territoire : 38% dont 20% liées à la branche énergie, soit 2 millions de tonnes de CO₂e au total émises par le secteur industriel global en 2023. La part relative du secteur industrie est en recul par rapport à 1990 puisqu'il représentait 44% des émissions à cette époque (39% en 2000, 36% en 2018).
- En deuxième position se trouve le secteur des **transports routiers** : environ 1,6 million de tonnes de CO₂e, soit 31% en 2023. On note une progression constante de la place relative de ce secteur (22% en 1990, 26% en 2000, 28% en 2018).
- En troisième position arrive le secteur **résidentiel** : 900 000 tonnes de CO₂e en 2023, soit 17% des émissions totales, qui représentait 20% des émissions en 1990 (20% en 2000, 19% en 2018).
- Il est suivi du secteur **tertiaire** : 700 000 tonnes de CO₂e en 2023, 13% des émissions. Après une augmentation de la part relative de ce secteur (14% en 2000, 17% en 2018), le secteur représente la même part qu'en 1990.

Les secteurs gestion des déchets, agriculture et autres transports arrivent très loin derrière, avec respectivement 24 000 tonnes, 21 000 tonnes et 18 000 tonnes de CO₂e émises en 2023 (soit 1% des émissions en cumulé pour ces trois secteurs).

¹ Somme de toutes les émissions directes produites sur le territoire (secteur industriel, transport, résidentiel...) divisée par le nombre d'habitants du territoire. Attention, **ce chiffre est différent de l'empreinte carbone de l'habitant**.

Figure 1 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2023



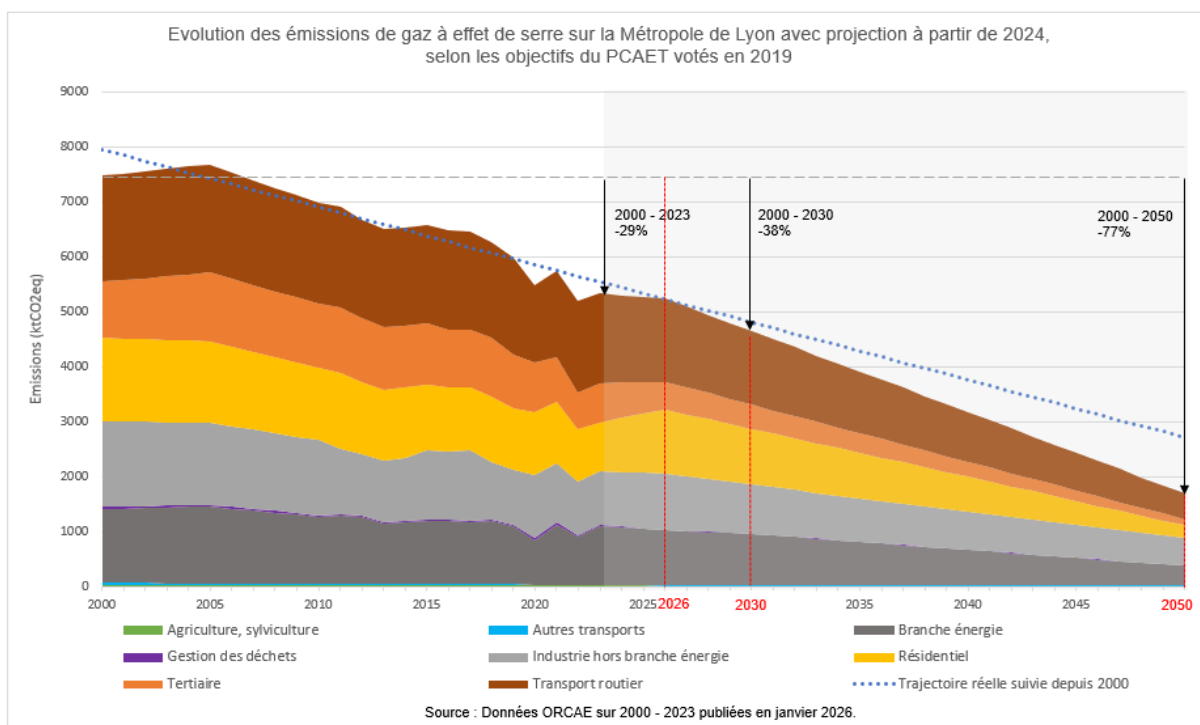
Les émissions sont en baisse régulière avec une diminution observée de **29%** entre 2000 et 2023, soit **-1,5% par an en moyenne**.

L'objectif affiché dans le PCAET 2019-2025 à l'horizon 2030 est de 4,6 Mt CO₂eq soit **-38% par rapport à 2000** (en actualisant les valeurs avec les données mises à jour par l'ORCAE). Cela représente une diminution moyenne nécessaire de **-1,6% par an** sur la période 2000-2030.

- **Si le rythme annuel de baisse des émissions reste sur la moyenne observée sur 2000-2023** (soit environ -1,5% par an), **l'objectif d'émissions de GES pour 2030 devrait être atteint en 2032 ;**
- **Si le rythme annuel de baisse des émissions se maintient sur la moyenne récente** observée (-2,9% en moyenne par an entre 2019 et 2023), **l'objectif d'émissions de GES pour 2030 pourrait être atteint avant l'échéance.**

À noter que cette baisse des émissions s'est produite malgré une augmentation de la population d'environ 19% pendant cette période. Par habitant sur le secteur résidentiel, les émissions de GES sont passées d'environ 1,3 kt CO₂eq / hab en 2000 à 0,6 kt CO₂eq / hab en 2023. Ceci est lié d'une part à la **baisse des consommations d'énergie** permise par des actions de sobriété et par l'amélioration des performances énergétiques des logements, et d'autre part à la **décarbonation des énergies** avec la baisse de la part des produits pétroliers (recul de 80% de leur consommation entre 1990 et 2023 dans le mix énergétique) en faveur de l'électricité et des réseaux de chaleur.

Figure 2 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre entre 2000 et 2050 avec projection à partir de 2024



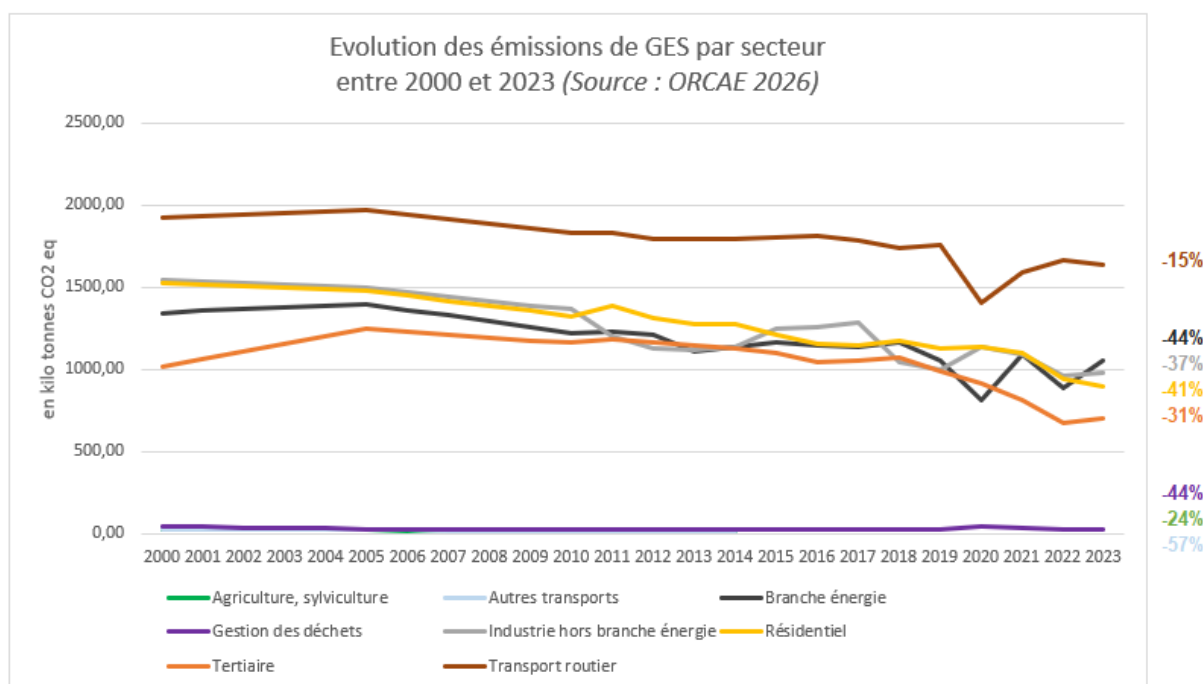
Remarques :

- Chaque année, des évolutions méthodologiques sont apportées par l'ORCAE qui recalcule alors tout l'historique des données produites depuis 1990. **La valeur 2000 publiée en 2026 est inférieure de 670kt CO2eq (8%) à celle publiée en 2019 lors de la définition des objectifs du PCAET 2019-2025.** Aussi, l'effort pour atteindre l'objectif d'émissions représente une **baisse de 38% des émissions de GES**, par rapport à une baisse initialement calculée de 43% (chiffre affiché dans le PCAET 2019). Idem pour la baisse attendue entre 2000 et 2050 qui passe à -77%, pour un chiffre annoncé initialement de -79%.
- **Période 2000 – 2023** : Après une légère augmentation sur la période 2000 – 2005, les émissions totales de GES ont baissé de manière constante jusqu'à la dernière année de mesure 2023.
- **Projection 2024 – 2050** : Après 2023, on représente la trajectoire des émissions basée sur l'atteinte des objectifs du PCAET en 2026, 2030 et 2050. Pour deux secteurs, les objectifs 2026 ont été atteints avec un peu d'avance (résidentiel et industrie). De fait, les courbes du résidentiel et de l'industrie projettent une augmentation des émissions entre 2023 et 2026 pour respecter les objectifs fixés, mais qui ne devraient pas refléter la réalité.

Entre 2000 et 2023, l'évolution des émissions par secteur est la suivante :

- La baisse la plus importante des émissions concerne le secteur **résidentiel** avec 630 ktCO2e émises en moins en 2023 par rapport à 2000, soit -41% ;
- Les émissions du secteur **industrie hors énergie** ont baissé de 568 ktCO2e entre 2000 et 2023 (-37%) ;
- - 315 ktCO2e pour le **tertiaire** (-31%) ;
- - 294 ktCO2e pour le **transport routier** (-15%) ;
- - 289 ktCO2e pour la **branche énergie** (-22%) ;
- - 24 ktCO2e sur **autres transports** (-57%) ;
- - 19ktonnes pour la **gestion des déchets** (-44%) ;
- Et - 6 ktCO2e de CO2e émises entre 2000 et 2023 pour **l'agriculture** (-24%).

Figure 3 : Évolution des émissions de GES par secteur entre 2000 et 2023



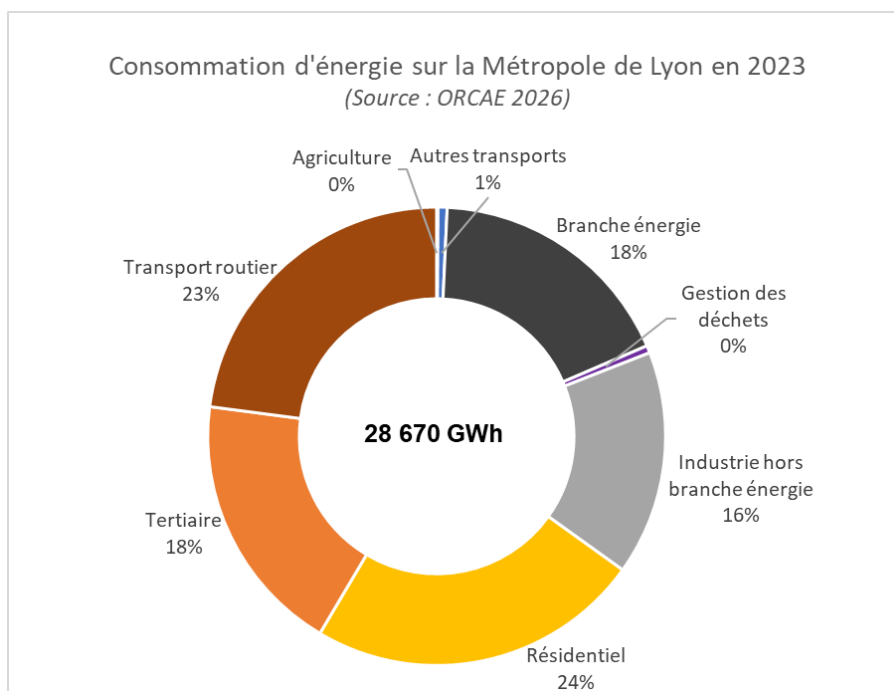
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

En 2023, les consommations d'énergie du territoire s'élèvent à 28 670 GWh, contre 31 840 GWh en 2019 (-10%).

De même que pour les émissions de gaz à effet de serre, ces consommations énergétiques sont principalement dues à 4 secteurs :

- Le secteur **industriel global** (industrie et branche énergie) représente le premier poste de consommation d'énergie du territoire : 34% dont plus de la moitié pour la branche énergie, pour un total de 9 650 GWh consommés en 2023. Le secteur représentait 42% de la consommation d'énergie en 1990.
- En deuxième position arrive le secteur **résidentiel** : 24% de la consommation d'énergie soit 6770 GWh en 2023, contre 23% de la consommation en 1990.
- Juste derrière, le secteur des **transports routiers** consomme 6 570 GWh d'énergie, soit 23% en 2023. Comme pour les GES, on note une progression constante de la place relative de ce secteur (19% en 1990, 21% en 2000, 22% en 2019).
- Il est suivi du secteur **tertiaire** (5 320 GWh consommés en 2023, soit 18%). Il représentait 15% en 1990.

Figure 4 : Répartition des consommations d'énergie par secteur en 2023



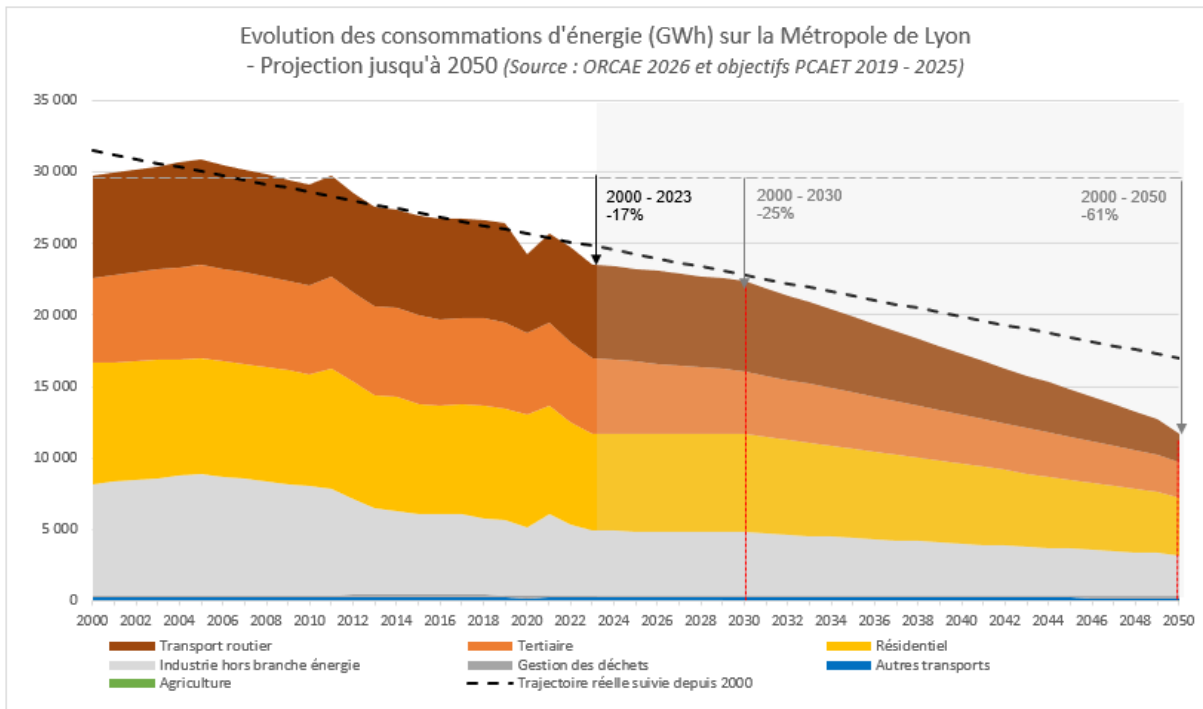
Les consommations ont baissé de **17% entre 2000 et 2023, soit -0,8% par an** en moyenne.

L'objectif visé dans le PCAET 2019-2025 à l'horizon 2030 est de consommer 22 TWh (hors branche énergie), ce qui représente une réduction de 25% entre 2000 et 2030, et une baisse moyenne annuelle de 1%.

- **Si le rythme annuel de baisse de la consommation d'énergie reste sur la moyenne observée sur 2000-2023 (soit environ -0,8% par an), les objectifs 2030 pourraient être atteints en 2032 ;**
- **Si le rythme annuel de baisse de la consommation d'énergie se maintient sur la moyenne récente observée (-2,8% en moyenne par an entre 2019 et 2023, hors branche énergie), alors les objectifs 2030 de consommation d'énergie pourraient être atteints avant l'échéance.**

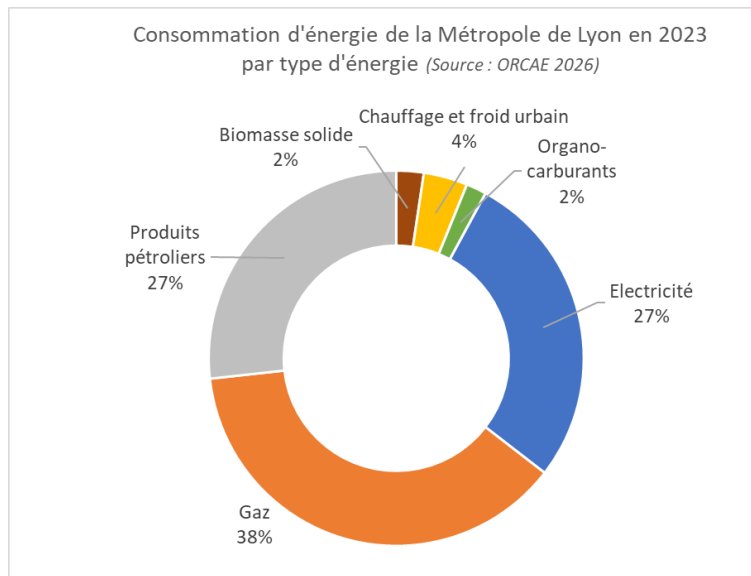
À noter que pendant cette période, la population a augmenté d'environ 19%. Malgré cela, la consommation d'énergie a baissé sur le territoire. Pour l'illustrer, la consommation d'énergie du secteur résidentiel par habitant est passée d'environ 7 MWh par habitant en 2000 à 5 MWh en 2023, en raison des actions de sobriété énergétique et de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Figure 5 : Évolution des consommations d'énergie entre 2000 et 2050 avec projection à partir de 2024



Le mix énergétique reste dominé par les énergies fossiles, qui représentent encore **65% de l'énergie consommée en 2023**, notamment le gaz naturel (38%) et les produits pétroliers (27%). Les énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) couvrent environ 8,4% des besoins énergétiques.

Figure 6 : Répartition des consommations par sources d'énergie (hors combustibles minéraux solides, biogaz et déchets qui représentent moins de 1%)



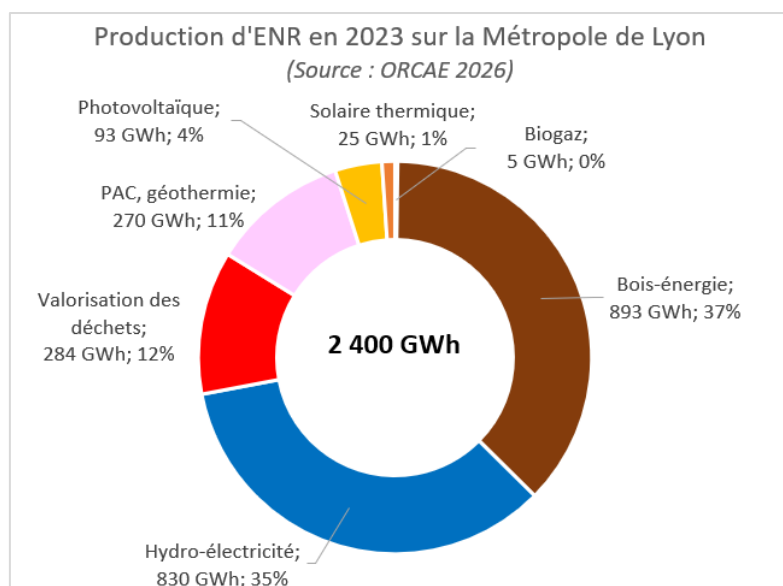
PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION

En 2023, la production d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) sur le territoire atteint 2 400 GWh, ce qui couvre 8,4% des besoins énergétiques de la Métropole de Lyon. L'objectif visé dans le PCAET 2019-2025 à l'horizon 2030 est de 17% d'ENR&R dans nos consommations.

Pour respecter les objectifs fixés dans le PCAET, la production d'ENR devrait atteindre 4 170 GWh en 2030. Elle devrait ainsi **progresser en moyenne chaque année de 5% entre 2011 et 2030**. Or, l'évolution réelle montre une augmentation moyenne annuelle de +3% entre 2011 et 2023. **Pour atteindre les objectifs et rattraper le retard, la production d'ENR devrait augmenter chaque année de +8% entre 2023 et 2030.**

Pour le territoire métropolitain, les deux principales sources d'énergie sont le **bois énergie**² (37%) et **l'hydroélectricité** (35%) qui représentent ensemble plus des deux tiers de la production locale. Elles sont suivies par la production d'énergie liées à la **valorisation des déchets** (12%), les **pompes à chaleur et la géothermie** (11%). Le **photovoltaïque** arrive ensuite avec 4% du mix, et le solaire thermique avec 1%. Le biogaz, en développement, représente 0,2% du mix en 2023.

Figure 7 : Répartition de la production d'ENR&R par source d'énergie en 2023

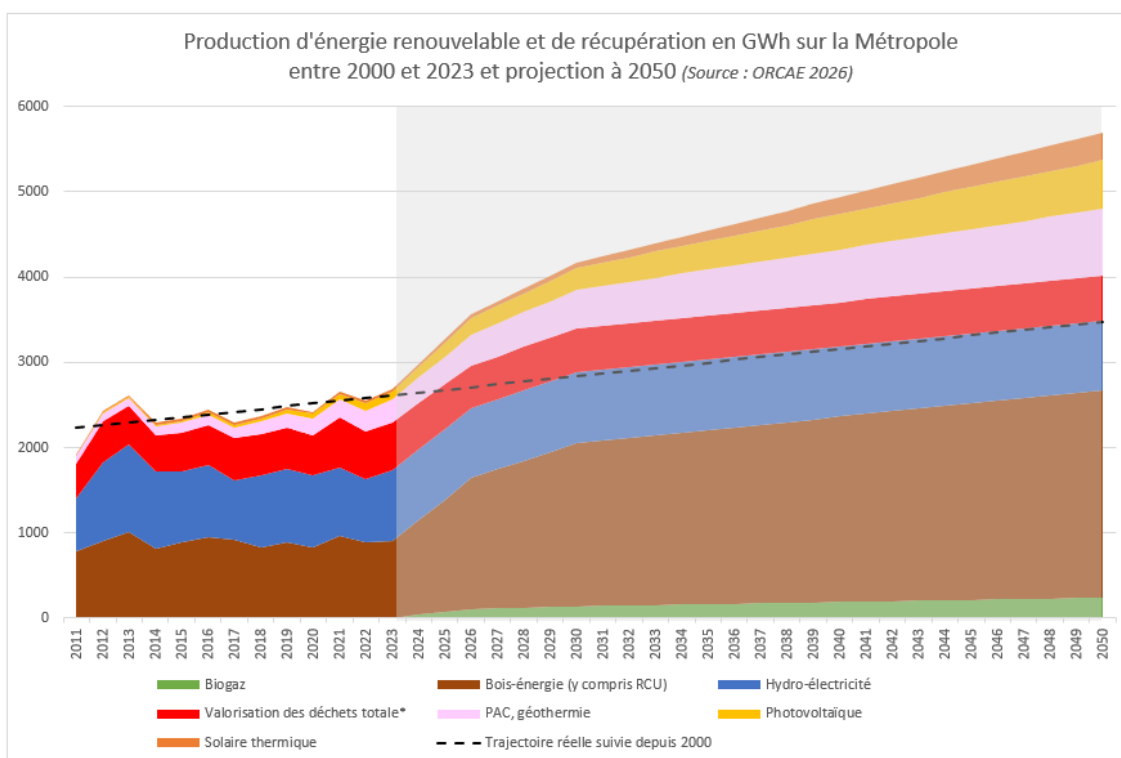


En termes d'évolution de la production d'ENR&R, on observe depuis 2011 une augmentation de 40% sur le territoire :

- L'hydroélectricité a progressé de 32% soit +200 GWh en 2023 par rapport à 2011, mais il faut noter que **la production d'hydroélectricité fluctue fortement d'une année sur l'autre** en fonction du débit du Rhône, et qu'elle montre une tendance globalement à la baisse.
- La production liée aux **pompes à chaleur / géothermie** a été multipliée par 3,8 entre 2011 et 2023, avec une production supplémentaire de 190 GWh.
- Le **bois énergie** a vu une augmentation de 14% entre 2011 et 2023 (+110 GWh).
- A noter enfin la forte progression du **solaire photovoltaïque** qui a été multiplié par 10 entre 2011 et 2023 (+80 GWh).

² Consommé sur le territoire, mais potentiellement produit en dehors de la Métropole.

Figure 8 : Évolution de la production d'ENR&R entre 2000 et 2050 avec projection à partir de 2024



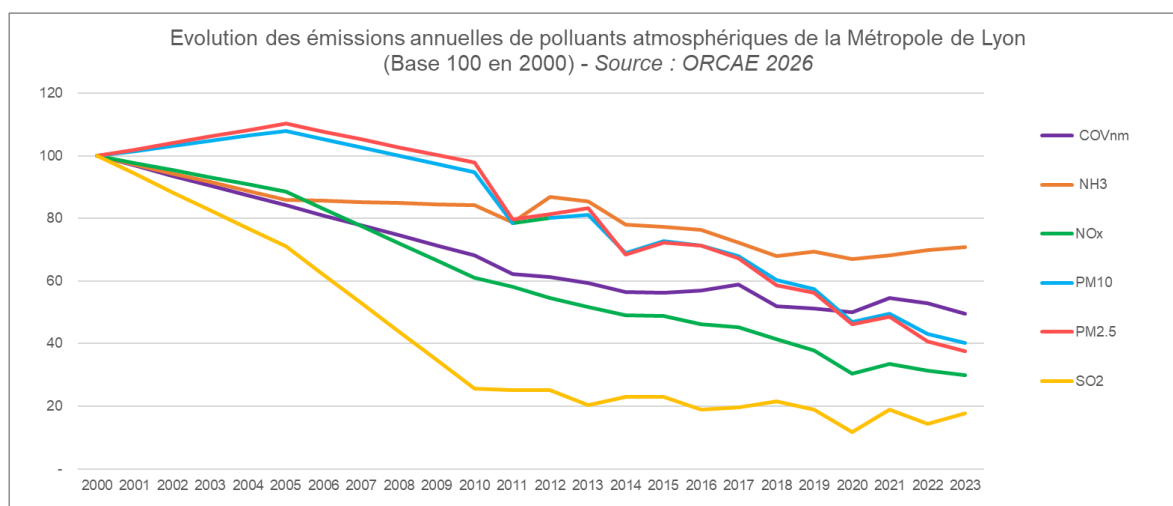
*Précision sur l'ENR « valorisation des déchets » : Pour la définition de la trajectoire du PCAET 2019-2025, c'est l'ensemble de l'énergie produite par la valorisation des déchets qui est considérée comme renouvelable. Cependant par convention, l'ORCAE ne classe en « énergie renouvelable » que la moitié de l'énergie produite par l'incinération des déchets.

QUALITÉ DE L'AIR

Les émissions des principaux polluants atmosphériques ont toutes diminué entre 2000 et 2023.

Polluant atmosphérique	Baisse atteinte entre 2000 et 2023	Baisse visée entre 2000 et 2030
COVnm	-50%	-72%
NH ₃	-29%	-34%
NO _x	-70%	-76%
PM ₁₀	-60%	-68%
PM _{2,5}	-63%	-73%
SO ₂	-82%	-80%

Figure 9 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2000 et 2023 (en base 100)



	Donnée 2021 (en tonnes)	Objectif 2021 (en tonnes)
COVnm	12 596	9 590
NH3	430	456
NOx	8 177	12 186
PM10	2 021	2 046
PM2.5	1 693	1 701
SOX	2 710	3 382

L'analyse qui suit est extraite de l'étude 2025 réalisée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes « Révision du PCAET de la Métropole de Lyon – Impact sur les émissions et l'exposition des populations aux polluants atmosphériques ».

COVnm : La diminution des émissions de COVnm sur les années passées a été insuffisante : les objectifs du PCAET et du PREPA³ n'ont pas été atteints en 2020 en raison d'une réduction insuffisante des émissions, notamment dans le secteur industriel. A noter qu'en dehors du parc d'appareils de chauffage au bois individuel, un grand nombre de leviers d'action relèvent de mesures nationales, notamment dans le secteur résidentiel / tertiaire (teneurs en solvants dans les peintures...).

NH3 : La réduction des émissions de NH3 observée depuis 2013 est particulièrement due à la réduction des surfaces agricoles cultivées. Cela entraîne notamment une moindre utilisation d'intrants azotés pour les cultures sur le territoire. L'objectif 2021 est atteint, mais les valeurs sont légèrement à la hausse depuis 2020.

NOx : Le territoire de la Métropole a enregistré une baisse significative des émissions de NOx, principalement grâce à la maîtrise des distances parcourues, à l'abaissement des vitesses sur les voies rapides urbaines, ainsi qu'au renouvellement du parc de véhicules, accéléré par la mise en place de la ZFE dans le périmètre central de la Métropole. Cette initiative favorise également l'électrification rapide du parc automobile. Les objectifs du PCAET, du PPA et du PREPA sont respectés.

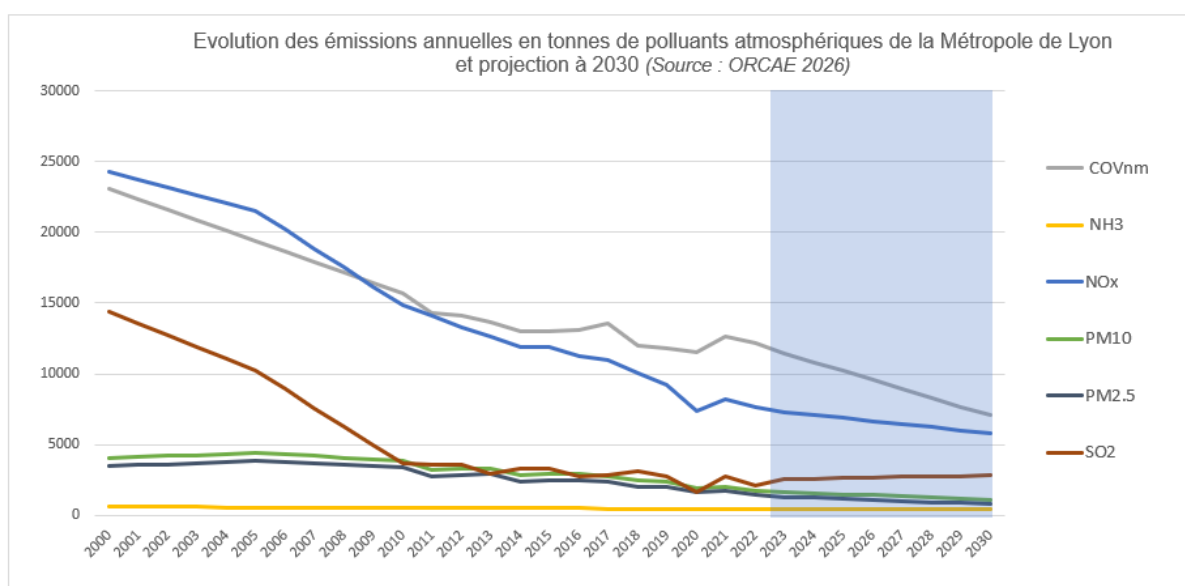
³ PREPA : Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

PM2.5 : Depuis 2000, les émissions de PM2.5 connaissent une diminution progressive, principalement grâce au renouvellement des appareils de chauffage au bois individuels. De plus, des hivers de plus en plus doux contribuent à réduire la consommation de bois et les émissions associées. Les objectifs du PCAET, du PREPA et PPA⁴ sont à ce jour respectés.

PM10 : Les émissions suivent une tendance similaire à celle des PM2.5 et diminuent essentiellement grâce à la maîtrise et la mise en œuvre de mesures relatives aux appareils de chauffage au bois. L'objectif du PCAET pour 2021 a été respecté (- pas d'objectif PREPA ou PPA définis).

SO2 : Entre 2005 et 2010, une forte diminution des émissions a été observée sur les émissions de SO2, principalement en raison de la réduction de la teneur en soufre des carburants et de l'utilisation de combustibles moins soufrés dans l'industrie. Le secteur industriel est le plus grand contributeur aux émissions de SO2 avec trois quarts des émissions. L'objectif du PCAET a été respecté en 2021, de même que les objectifs PREPA et PPA en 2020, en lien avec l'évolution du mix énergétique. Les efforts sont à maintenir.

Figure 10 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2000 et 2030 avec projection à partir de 2024



⁴ PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SYNTHÈSE

	2015	2019	2023	OBJECTIF À 2030	OBJECTIF À 2050
Émissions de GES par rapport à 2000	-12%	-20%	-29%	- 38 %	- 77 %
Consommations d'énergie par rapport à 2000	-6%	-7%	-17%	- 25 %	- 61 %
Part d'ENR&R dans nos consommations	6,6%	7,0%	8,4%	17 %	53 %
Émissions de COVnm VS 2000	-44%	-49%	-50%	-72%	/
Émissions de NH3 VS 2000	-23%	-31%	-29%	-34%	/
Émissions de NOx VS 2000	-51%	-62%	-70%	-76%	/
Émissions de PM10 VS 2000	-27%	-42%	-60%	-68%	/
Émissions de PM2.5 VS 2000	-28%	-44%	-63%	-73%	/
Émissions de SO2 VS 2000	-77%	-81%	-82%	-80%	/

Sur l'approche territoriale 2000-2023 :

- L'évolution de la consommation d'énergie est encourageante, avec une accélération de la baisse ces dernières années qui permet d'espérer l'atteinte des objectifs 2030 avant l'échéance (hors branche énergie) ;
- Pour les émissions de gaz à effet de serre, le rythme de baisse est légèrement en deçà des objectifs, mais une accélération récente permet également d'espérer l'atteinte des objectifs avant 2030 ;
- Concernant la production d'énergie renouvelable, malgré une progression importante de plusieurs filières, la production reste très en-deçà des objectifs. La massification du déploiement des ENR&R doit être enclenchée pour changer la dynamique ;
- Concernant les polluants atmosphériques, les mesures relevées en 2023 font état de diminution importantes depuis 2000 et proches des objectifs, mais plusieurs polluants connaissent des dynamiques de plateau : les efforts doivent être maintenus voire accentués en fonction des molécules, pour garantir l'atteinte des objectifs, et préparer les évolutions réglementaires opérationnelles en 2030.

Échéance pour l'atteinte des objectifs 2030	Émissions de GES	Consommation d'énergie	Production d'ENR&R	Polluants atmosphériques
Selon tendanciel 2000 - 2023	2032	2032	>2050	Efforts à poursuivre (cf évolutions réglementaires 2030)
Selon tendanciel 2019 - 2023	Avant 2030	Avant 2030	>2050	Efforts à poursuivre (cf évolutions réglementaires 2030)

AVANCEMENT DES ACTIONS CADRES

Dans cette partie est analysé l'avancée de chacune des 23 actions cadres du plan d'action du PCAET 2019-2025. Chaque action cadre est composée de plusieurs sous-actions (plus de 300 au total), dont l'état d'avancement a été établi en fonction de 5 catégories : finalisé / actif / en amorçage / en attente / abandonné.

La dynamique de chaque action cadre est calculée selon l'état d'avancement des sous-actions qui la composent, selon le barème présenté ci-dessous.

DYNAMIQUE DE L'ACTION CADRE	
	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
	Bonne dynamique, à confirmer ≥ 50% des sous-actions actives ou finalisées
	Dynamique moyenne, à renforcer ≥ 25% des sous-actions actives ou finalisées
	Dynamique faible, à relancer < 25% des sous-actions actives ou finalisées

Seule la dynamique des actions cadres est analysée dans cette partie. Le détail de l'état d'avancement de chacune des sous-actions est présenté dans l'Annexe 1 : Détail de l'avancement des sous-actions (page 55).

NB. De nouvelles sous-actions mises en place depuis le bilan à mi-parcours de 2022 ont été ajoutées à la liste initiale.

Chaque action cadre est illustrée par un **exemple de réalisation** menée au cours de la période 2019-2025 (préférentiellement après 2022 car la période 2019-2022 a été couverte dans le bilan à mi-parcours).

De plus, quelques **indicateurs et chiffres-clés** viennent objectiver l'avancement de chacune des actions cadres. Pour chaque indicateur ou chiffre clé sont affichés :

- La valeur initiale, issue du PCAET 2019-2025⁵ ;
- La valeur disponible en 2022, issue du bilan à mi-parcours⁶ ;
- La valeur disponible en 2025, qui constitue la valeur la plus récente à disposition à la date de réalisation du présent bilan (ce qui peut remonter à quelques années selon les sources des données) ;
- L'objectif qui avait été fixé dans le PCAET 2019-2025 (sachant que tous les indicateurs et chiffres clés n'ont pas systématiquement été adossés d'un objectif en 2019).

Les indicateurs et chiffres-clés n'ayant pas pu être complétés dans le présent bilan faute de données disponibles ou de pertinence ont été retirés et sont remplacés par un nouvel indicateur autant que possible. Ils sont listés en annexe pour information.

NB. Les actions-cadres 17 et 23 ne présentent aucun indicateur, soit parce qu'aucun n'avait été identifié en 2019, soit parce qu'ils n'ont pas pu être complétés ni remplacés en 2025.

⁵ Certaines bases de données ont subi une modification de leur historique depuis 2019, auquel cas la « valeur initiale » est corrigée dans le présent bilan, et diffère donc de celle affichée en 2019 dans le PCAET 2019-2025

⁶ Certaines bases de données ont subi une modification de leur historique depuis 2022, auquel cas la « valeur disponible en 2022 » est corrigée dans le présent bilan, et diffère donc de celle affichée en 2022 dans le bilan à mi-parcours

SYNTHÈSE

Sur les 23 actions cadres du plan d'action, toutes présentent une très bonne dynamique (plus de 75% de leurs sous-actions sont actives ou finalisées), montrant une évolution significative par rapport au bilan à mi-parcours de 2022 (voir Figure 11).

La plupart des actions cadres ont vu leur dynamique évoluer positivement depuis le bilan à mi-parcours de 2022. Néanmoins, l'ajout de nouvelles sous-actions au fil de l'eau, témoin d'ambitions renouvelées de la part de la Métropole, peuvent être à l'origine d'une diminution de la part de sous-actions actives ou finalisées pour certaines actions cadres au sein de l'action cadre.

DYNAMIQUE DE L'ACTION CADRE	
	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
	Bonne dynamique, à confirmer ≥ 50% des sous-actions actives ou finalisées
	Dynamique moyenne, à renforcer ≥ 25% des sous-actions actives ou finalisées
	Dynamique faible, à relancer < 25% des sous-actions actives ou finalisées

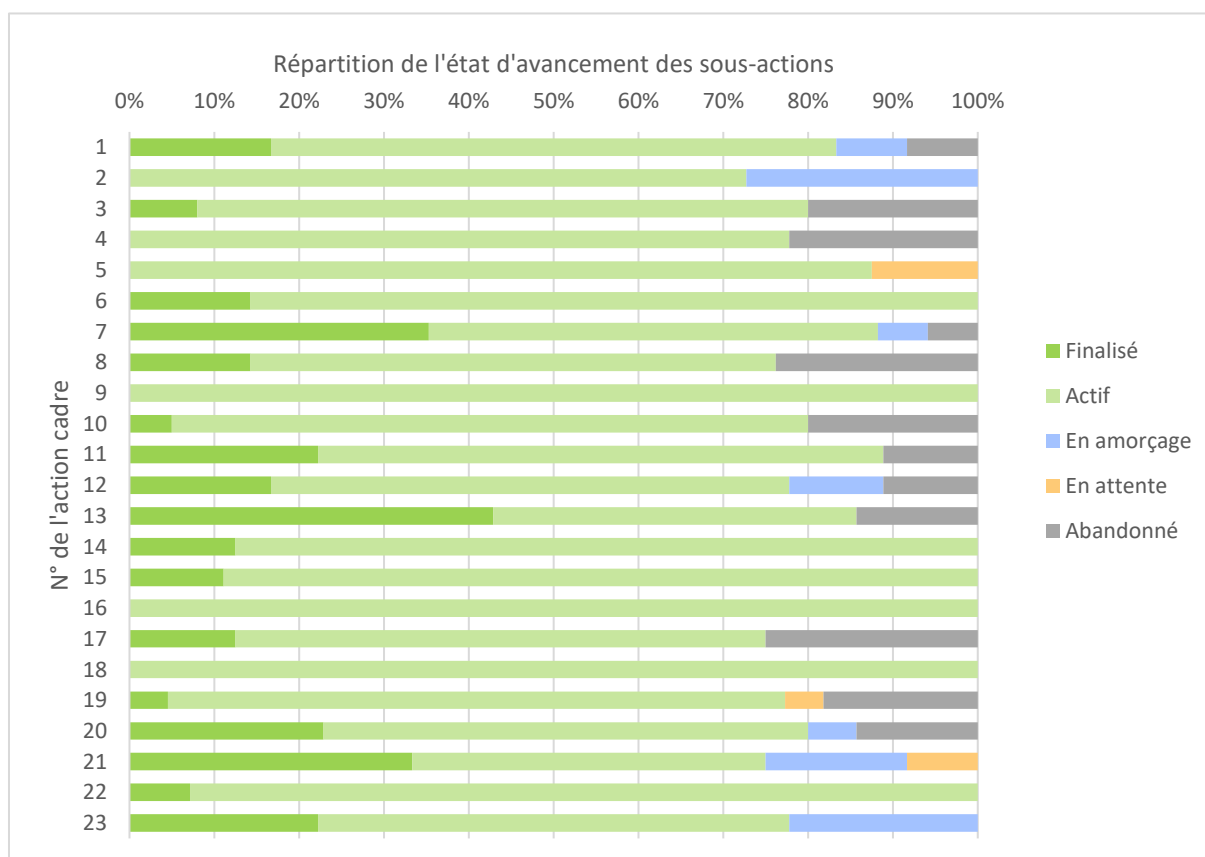
Figure 11 : Vision globale de la dynamique de chacune des 23 actions cadres du PCAET 2019-2025

Axe	Action cadre	Dynamique de l'action	
		2022	2025
I. Tous héros ordinaires	1. Ancrer l'administration dans l'éco-responsabilité	67%	83%
	2. Favoriser les initiatives locales des communes	82%	91%
	3. Susciter et accompagner les changements d'habitudes	65%	80%
II. Une économie intégrant les enjeux du changement climatique	4. Promouvoir une industrie sobre en carbone	83%	78%
	5. Accompagner les petites et moyennes entreprises vers la transition énergétique	100%	88%
	6. Adapter les pratiques agricoles	100%	100%
	7. Approfondir la connaissance scientifique locale	70%	88%
III. Un aménagement durable et solidaire	8. Planifier et construire une métropole sobre en carbone	47%	76%
	9. Eco-rénover l'habitat social	60%	100%
	10. Eco-rénover l'habitat privé	31%	80%
	11. Eco-rénover les bâtiments tertiaires	78%	89%
	12. Se préparer au climat de demain : la ville perméable et végétale	80%	78%

IV. Un système de mobilité sobre et décarboné	13. Mieux articuler les modes de transport entre eux	57%	86%
	14. Développer la pratique des modes actifs	75%	100%
	15. Améliorer la performance et l'attractivité des transports collectifs	89%	100%
	16. Réduire l'usage de l'automobile et sa place dans l'espace public	100%	100%
	17. Agir sur le transport de marchandises	75%	75%
	18. Accompagner le déploiement de motorisations peu émettrices	100%	100%
V. Notre territoire en lien avec ses ressources	19. Augmenter la production d'ENR&R locales	62%	77%
	20. Organiser le développement et la transition des réseaux de distribution d'énergie	70%	80%
	21. Contribuer à la structuration de la filière bois régionale	70%	75%
	22. Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques	86%	100%
	23. Développer les partenariats avec les territoires proches	44%	78%

Si la grande majorité des sous-actions sont effectivement actives ou finalisées, il n'en reste pas moins que certaines sont encore en amorçage ou en attente en 2025, voire ont été abandonnées (voir Figure 12).

Figure 12 : Vision globale de l'état d'avancement des sous-actions de chacune des 23 actions cadres du PCAET 2019-2025



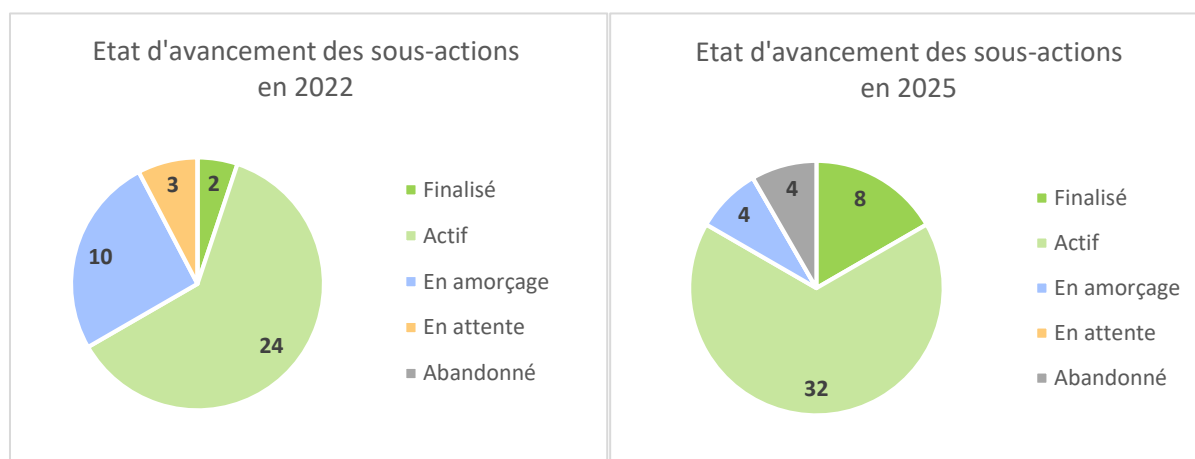
AXE I.

TOUS HÉROS ORDINAIRES

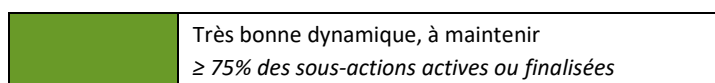


ACTION CADRE 1 : ANCRER L'ADMINISTRATION DANS L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 1 comptabilise 9 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 48 le nombre total de sous-actions. **83% (40) d'entre elles sont actives ou finalisées.**



UN EXEMPLE D'ACTION

Une reconnaissance européenne pour la Métropole à travers le Label Climat Air Energie

Le label Climat air énergie (CAE) est un référentiel de la démarche nationale Territoire engagé transition écologique (Tete) portée par l'ADEME en déclinaison de l'European Energy Award (EEA). Ce dispositif exigeant valorise la performance des collectivités européennes compétentes en matière de climat-air-énergie et met en lumière leurs engagements et leurs résultats autour de six axes : stratégie territoriale, patrimoine, approvisionnement et gestion de l'énergie et de l'eau, mobilité, organisation interne et coopération territoriale. En 2025, la Métropole de Lyon obtient la note de 77,4%, franchissant le seuil de la 5e étoile du label CAE et accédant au niveau Gold de l'EEA. Elle devient ainsi la Métropole européenne la plus peuplée à recevoir cette distinction.

Quelques actions « pépites » ont été soulignées par les auditeurs pouvant inspirer d'autres territoires : le passage en régie de la gestion de l'eau, la tarification solidaire et environnementale de l'eau, la stratégie ville perméable et le plan nature, l'animation et le soutien aux acteurs économiques autour de la transition écologique, les schémas directeurs immobilier et énergie de la collectivité, le plan solaire, la politique en faveur du tri et de la valorisation des biodéchets, les Voies Lyonnaises et les nouveaux services en matière de mobilité, ou encore le schéma de promotion des achats responsables. Les auditeurs ont aussi identifié des marges de progression pour la suite : coopération avec les communes, territorialisation des objectifs, transversalité et consolidation du suivi et de la gouvernance, sobriété généralisée (énergie, eau, ressources, etc.), articulation entre économie circulaire et climat-air-énergie en lien avec les entreprises. Ces retours sont précieux pour la collectivité et inscrivent véritablement le label dans une démarche d'amélioration continue pour tous les sujets climat-air-énergie.

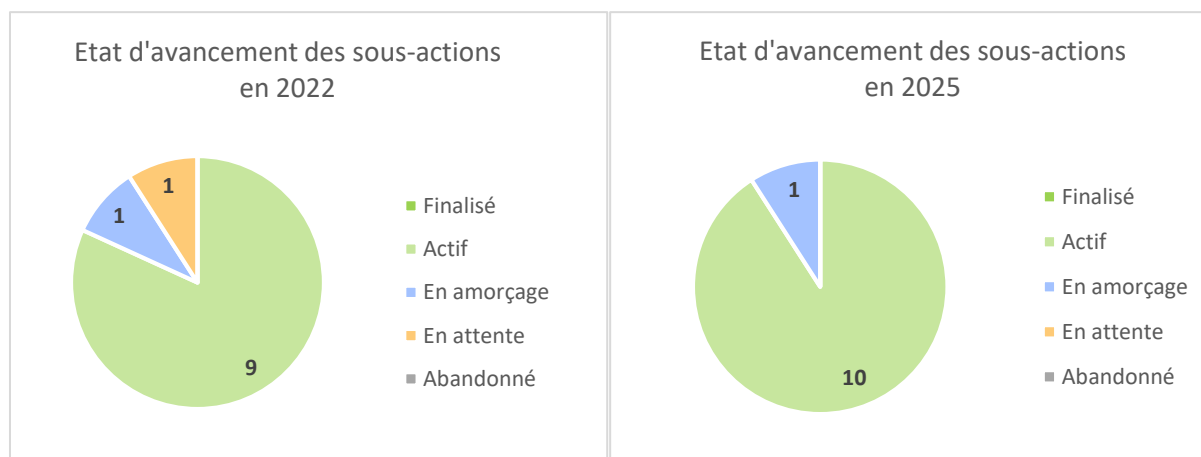
En outre, la Ville de Lyon a également obtenu la 5^{ème} étoile en 2025 et d'autres communes du territoire sont aussi engagées dans le label CAE : Vénissieux (4ème), Villeurbanne (4ème), Rillieux-la-Pape (3ème), Caluire-et-Cuire (3ème), Saint-Genis-Laval (2ème).

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Score Label Climat-Air-Énergie (ex-Cit'ergie) de la Métropole de Lyon	62% en 2014	69% en 2022 (estimation, prochain audit en 2023)	77,3% lors de l'audit en 2025	75% d'ici 2030
Investissement pour la rénovation énergétique du patrimoine du Grand Lyon	/	11 M€ votés en 2021	47 M€ entre 2020 et 2025	200 M€ d'ici 2030 dont 60 M€ sur des opérations uniquement énergétiques
Consommation d'énergie du patrimoine du Grand Lyon	/	/	-30,5% entre 2020 et 2024	-40% en 2030

ACTION CADRE 2 : FAVORISER LES INITIATIVES LOCALES DES COMMUNES

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 2 comptabilise un total de 11 sous-actions. **91% d'entre elles (10) sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Clubs Transitions et Résilience et Climat Air Energie : une mise en dynamique des communes du territoire

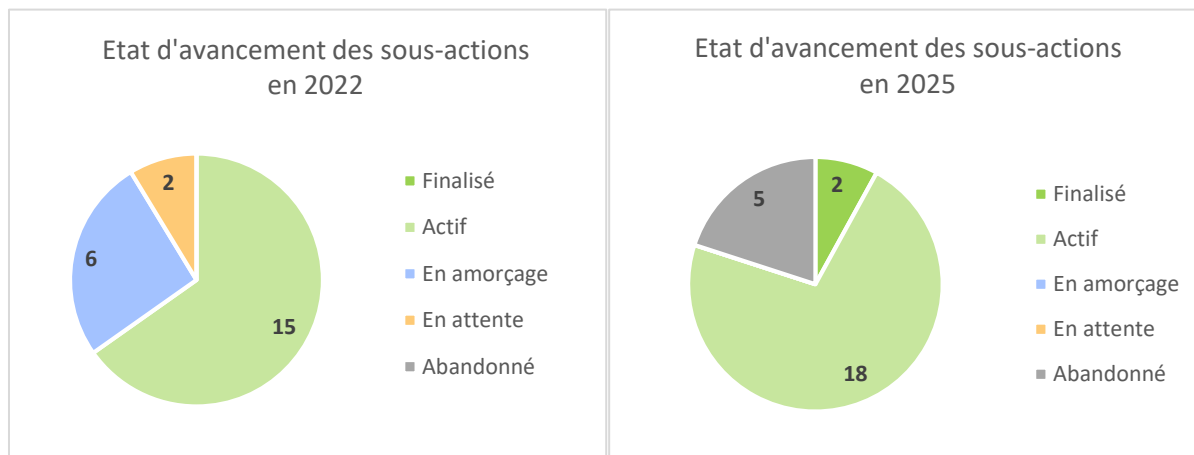
La Métropole de Lyon anime le Club transitions et résilience, lieu de partage et de mise en synergie des 58 communes de la Métropole sur tous les sujets liés à la transition écologique. À travers des rencontres, des webinaires et des visites, le Club transitions et résilience vise à faciliter la mise en œuvre d'actions et de projets à impact en termes de transition écologique dans les communes. Sur la période 2021-2025, 14 séances ont été organisées, réunissant près de 500 participants en tout. Des thématiques variées ont été abordées, en lien avec les compétences des communes, telles que la biodiversité, la sobriété énergétique, la transition alimentaire, ou encore les diverses marges d'action des écoles (végétalisation des cours, réduction des déchets, écomobilité scolaire).

La Métropole anime également le Club Climat Air Energie (ex Club Cit'ergie) depuis 2013 avec les communes engagées ou s'intéressant au label Climat-Air-Energie : Caluire-et-Cuire, Lyon, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne. Ce Club existe depuis le 1er engagement dans le label de la Communauté urbaine en 2013. Sur la période 2013-2025, 27 séances ont été organisées, totalisant 300 participants. Ayant pour vocation de permettre le partage de bonnes pratiques et d'informations et faciliter l'articulation des démarches de labellisation, il a traité de sujets aussi divers que l'articulation des labels CAE et ECI (économie circulaire), la préparation des audits, la révision du PLU-H et le lien énergie et urbanisme, le schéma directeur des énergies, les schémas directeurs immobiliers et énergétiques, les mobilités actives, le budget vert, la participation citoyenne, la maîtrise de la demande en énergie, les indicateurs et outils de suivi, les plan canicule, la révision du PCAET.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Part des communes ayant intégré des propositions climat air énergie dans leur projet de territoire	/	1 CTM sur 10 en juin 2022, soit 6% des communes (4 sur 59) en juillet 2022	70% des communes dotées d'une stratégie ou d'un plan d'actions sur les thématiques climat air énergie en 2025	50% des communes en 2025, 75% en 2030
Nombre de communes engagées dans le Label Climat-Air-Énergie (ex-Cit'ergie) ou Climat Pratic	3 en 2014	6 en 2022	7 en 2025	10 en 2025, 20 en 2030

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 3 comptabilise 2 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 25 le nombre total de sous-actions. **80% (20) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Une politique de collecte et de valorisation des déchets en pleine expansion

La Métropole de Lyon poursuit le déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur son territoire, dans l'objectif d'offrir à tous les habitants une solution de tri adaptée pour valoriser ces déchets en compost, en complément du compostage citoyen. Les bornes à compost sont des points d'apport installés dans les zones urbaines denses, collectés régulièrement. Plus de 2 500 bornes ont été installées depuis le lancement. Dans les zones moins denses, la Métropole expérimente une autre forme de collecte, via des composteurs « grutables » : des contenants en bois dans lesquels les déchets commencent leur dégradation avant d'être collectés et acheminés sur des plateformes de compostage, pour finir leur maturation.

De plus, la Métropole s'est associée à Ecosystem depuis 2024 pour organiser la collecte à domicile des gros appareils électroménagers. Les habitants peuvent prendre rendez-vous gratuitement via la plateforme Toodego pour faire retirer leurs équipements directement chez eux. Les appareils encore fonctionnels sont réorientés vers des structures de l'économie sociale et solidaire pour être revendus. Les autres sont pris en charge par Ecosystem pour être dépollués, démantelés et recyclés. En 2025, la Métropole a élargi ce service à la collecte des encombrants (meubles, jouets, équipements de jardin, appareils électriques, articles de puériculture...). Cette collecte, sur rendez-vous et à domicile, vise à limiter les dépôts sauvages, encourager le réemploi des objets en bon état et favoriser la valorisation des matériaux.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2015-2025
Nombre de ménages accompagnés dans la maîtrise de l'énergie et budget investi	/	700 ménages pour 210 000€ en 2022 dans le cadre de MRUE 211 ménages pour 72 000€ entre 2020 et 2022 dans le cadre du SLIME	782 ménages pour 210 000€ fin 2022 dans le cadre de MRUE 1 466 ménages pour 909 000€ entre 2020 et 2025 dans le cadre du SLIME	80 000 ménages d'ici 2030 pour 17M€
Nombre de bâtiments publics audités via le programme ACTEE et surface correspondante⁷	0 en 2019	59 sur 2020-2021	404 pour 670 000 m² sur 2020-2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant (ancien périmètre)	402,4 kg/hab en 2014	391,2 kg/hab en 2019 soit -2,8% depuis 2014	362,1 kg/hab en 2024 soit -12,5% depuis 2014	- 11% entre 2014 et 2024, soit -5 kg/hab chaque année
Déchets évités avec le compostage citoyen métropolitain	/	2 614 tonnes en 2022	6 778 tonnes en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de composteurs individuels distribués	0 en décembre 2020	6 274 en déc. 2021	33 188 en juillet 2025	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de sites de compostage partagés	179 en décembre 2020	199 en déc. 2021	986 en juillet 2025	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de bornes de déchets alimentaires	0 en décembre 2020	154 en déc. 2021	2 586 en juillet 2025	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés	31% en 2019	33% en 2021	35,8% en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Taux de réemploi des déchets (donneries)	0,06% en 2020	0,08% en 2021	0,05% en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>

⁷ Nouvel indicateur en remplacement de « Part des surfaces de tertiaire ciblées par un accompagnement + Budget investi »

AXE II.



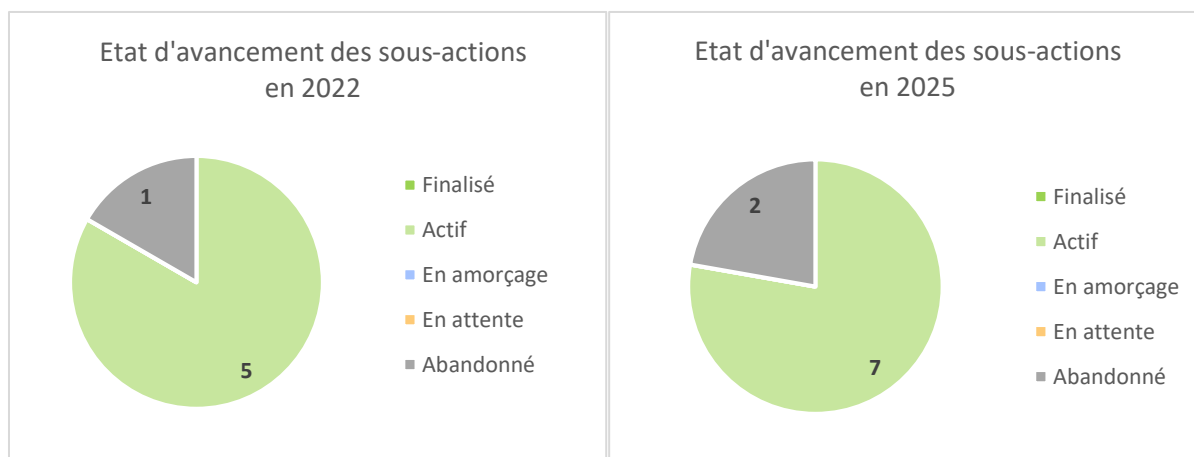
UNE ÉCONOMIE INTÉGRANT LES ENJEUX DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS GLOBAUX DE L'AXE II

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Part de la sphère productive dans l'ensemble des emplois (activités produisant des biens consommés en majorité en dehors du territoire)	38,4% fin 2007	40,1% fin 2019	40,7% en 2021	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Part des salariés dans l'Économie sociale et solidaire	10% en 2017	10% en 2018	10,2% en 2022	<i>Pas d'objectif fixé</i>

ACTION CADRE 4 : PROMOUVOIR UNE INDUSTRIE SOBRE EN CARBONE

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 4 comptabilise 3 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 9 le nombre total de sous-actions. **78% (7) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

La stratégie économie circulaire, levier de l'économie impact

L'économie circulaire est l'un des deux leviers structurels de la politique de « développement économique à impact positif » de la Métropole de Lyon. Elle vise à la fois les entreprises nativement circulaires et les entreprises majoritairement linéaires « en transition » dans six secteurs prioritaires (textile, bâtiment, alimentation, numérique, industrie et commerce). Cette stratégie repose sur quatre leviers pour accompagner les entreprises : l'animation de communautés (sensibilisation, échanges entre pairs) ; le financement (aides directes aux entreprises, soutien à des associations qui promeuvent le développement des modèles circulaires) ; le foncier (facilitation d'accès des entreprises à des locaux, notamment dans les projets d'urbanisme transitoire) ; la commande publique (en intégrant des clauses favorables à l'écoconception, à la réparation, au réemploi, à l'économie de fonctionnalité et de la coopération dans ses marchés publics).

Depuis 2020, la Métropole a accompagné 149 entreprises natives circulaires, qui présentent aujourd'hui un ancrage territorial fort et une bonne pérennité économique (85 % de celles qui ont été créées avant 2023 poursuivent leur activité). Par exemple, le programme Les Boucles, co-porté par Ronalpia, Suez et la Métropole de Lyon depuis 2021, accompagne chaque année une quinzaine d'acteurs porteurs d'initiatives de l'économie circulaire et solidaire pour faire émerger des projets. Les lauréats, accompagnés pendant 10 mois, bénéficient d'accompagnements individuels (financier, immobilier, filière...) et collectifs, intègrent une communauté territoriale d'acteurs de l'économie circulaire et tirent profit de l'expertise des trois structures partenaires.

Grâce à toutes ces actions, la collectivité a obtenu la 3^{ème} étoile du label Économie Circulaire de l'ADEME en 2024. Ce label fait partie de la démarche nationale Territoire engagé transition écologique (Tete) au même titre que le label Climat Air Energie (cf. action 1).

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

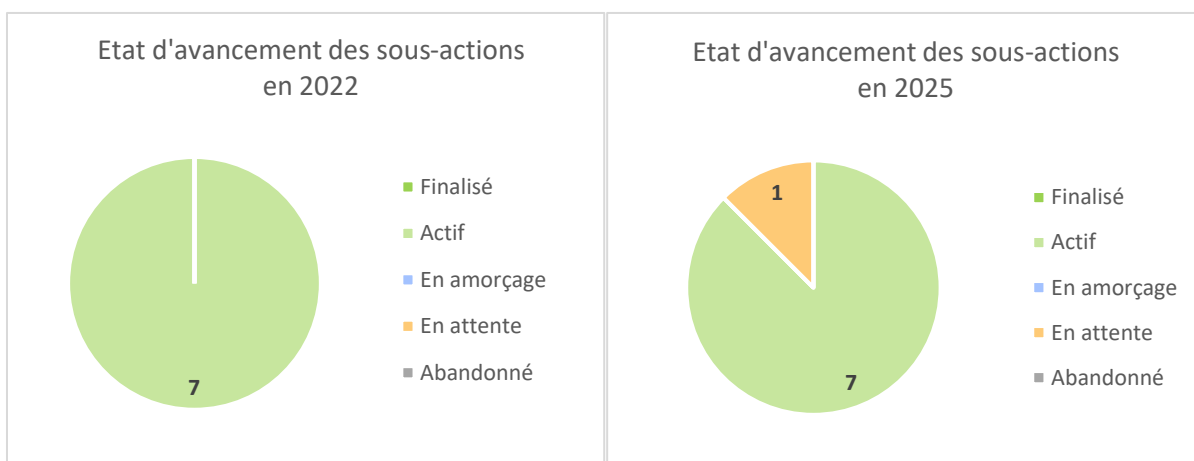
Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2015-2025
Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce aux baisses des consommations de l'industrie	En 2013 : ▪ Tous secteurs : 33 TWh ▪ Industrie : 11 TWh	Entre 2013 et 2019 : -420 GWh soit -1% ⁸	Entre 2013 et 2023 : -1 507 GWh soit -4,6%	Au moins -1 543 GWh d'ici 2030 soit -5% par rapport aux consommations du territoire en 2013

⁸ La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec celle du millésime 2026 de l'ORCAE (voir explication en page 3)

Baisse des consommations d'énergie de l'industrie par rapport à 2013	Référence 2013	Entre 2013 et 2019 :	Entre 2013 et 2023 :	-17% entre 2013 et 2030
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie hors branche énergie : -12% ▪ Industrie branche énergie : +6% ▪ Toutes industries : -4%⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Industrie hors branche énergie : -25% ▪ Industrie branche énergie : -0,4% ▪ Toutes industries : -13,5% 	

ACTION CADRE 5 : ACCOMPAGNER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 5 comptabilise 1 sous-action nouvelle par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 8 le nombre total de sous-actions. **88% (7) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

L'aide financière aux entreprises

Depuis 2022, la Métropole propose des aides financières directes pour permettre le passage à l'action des entreprises dans leur transition écologique, par l'accompagnement stratégique ou par le soutien à des investissements matériels. En 4 ans, 3,9 M€ (hors FAIM) ont été engagés sur 305 dossiers, dont 2,8 M€ pour 155 dossiers en investissements et 1,1 M€ pour 150 dossiers en fonctionnement.

L'appel à projet « Transformation durable des entreprises » aura permis de soutenir 116 entreprises en 4 ans, pour un montant de 430 000 € environ. Concernant l'appel à projet « Transition écologique des entreprises », plusieurs thématiques ont été choisies : logistique en 2022, outils de production en 2023, 2024, et 2025. 85 entreprises ont ainsi bénéficié d'aides depuis 2022, pour un montant total de près de 2,5 M€.

⁹ Les « valeurs disponibles en 2022 » ont été actualisées avec celles du millésime 2026 de l'ORCAE (voir explication en page 3)

L'appel à projet « Prévention des déchets » vise à apporter une aide financière à des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour soutenir l'émergence de nouveaux "entrepreneurs" sociaux, soutenir la recherche d'un modèle économique circulaire en vue de l'essaimage ou du développement, et accompagner le changement d'échelle. 37 structures ont bénéficié de 680 000 € entre 2021 et 2024.

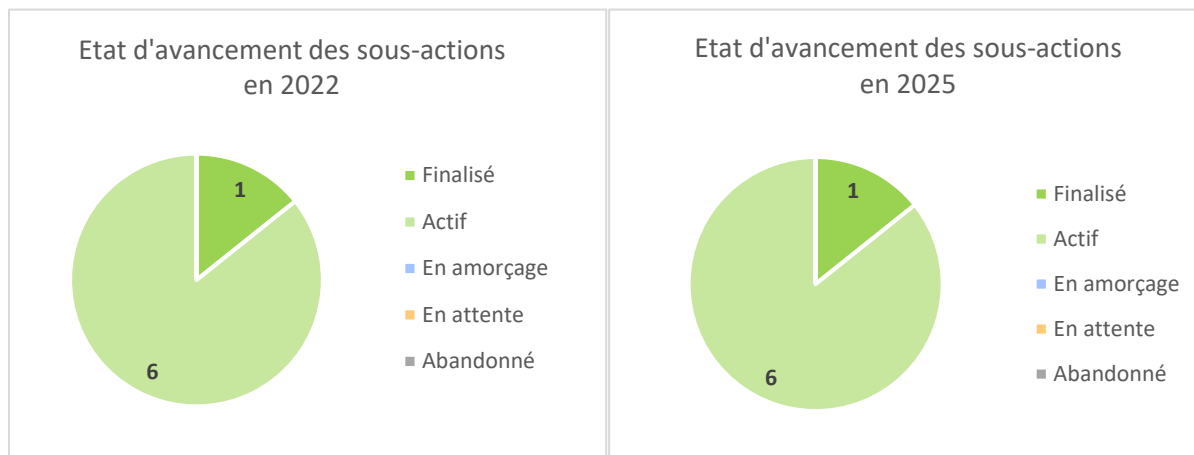
Dans le cadre du Fond d'amorçage industriel métropolitain à impact environnemental et social, 15 projets ont été réalisés à date, pour 17 M€ : REVCOO (captation de CO2 dans les fumées qui permet de retirer jusqu'à 90% de CO2) HEALSHAPE (santé- reconstruction mammaire), MALTIVOR (alimentation – valorisation résidus de céréales post brassage de bière pour faire de la farine), ICTYOS (revalorisation de biodéchets/peaux de poisson pour en faire du cuir marin), WOODTECHNO (fabrication des granulés peu énergivores), RECYCL ELIT (chimie – recyclage textile complexes à base de polyester), MINITRUCKS ROBOTIC (chariots de manutention compacts pour charges lourdes), CHICHE (alimentation), NOODIS (santé), MANUFACTURE BOIS-PAILLE (BTP), DOCTIBIKE (reconditionnement batterie pour petites mobilités), E RECYCLE (reconditionnement numérique), SIRIUS NEOSIGHT (prévention du cancer), ONSEN (récupération des calories des eaux usées) et ALLERGEN ALERT (détection des allergènes).

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Nombre de TPE / PME accompagnées par Lyon Eco Énergie	240 en 2019	300 en 2021	580 en 2025	1 700 TPME/PME d'ici 2025
Nombre de plans de mobilité employeur (PDME)	17 PDME déjà existants + 175 PDME engagés en 2019	102 PDME + 1 nouveau PDME Commun en 2022	127 PDME en 2025	Au moins 800 d'ici 2030 (ancienne obligation légale)
Nombre de structures engagées dans l'économie circulaire accompagnées	0 (47 intéressées en 2019)	24 entreprises en transition 36 nouvelles offres	53 entreprises en transition en 2025 149 nouvelles offres entre 2020 et 2025	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de TPE/PME/ETI accompagnées dans le cadre des AAP transition durable des entreprises	/	14 en 2022	305 en 2025	<i>Pas d'objectif fixé</i>

ACTION CADRE 6 : ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 6 comptabilise un total de 7 sous-actions. **100% d'entre elles (7) sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Nouveau cap pour la politique agricole et alimentaire

La Métropole de Lyon agit sur la production agricole et l'alimentation des habitants pour accroître la résilience du système alimentaire à travers son projet alimentaire de territoire (PATLy), adopté en Conseil Métropolitain en 2024 et labellisé « PAT de niveau 2 » par l'État. Le PATLy a pour ambition de permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité en agissant principalement sur deux leviers : la relocalisation de la production (en réorientant vers la demande locale les productions agricoles actuellement exportées et en développant de nouvelles capacités de production et de transformation), et la justice alimentaire (en améliorant l'accès à une alimentation de qualité et en luttant contre les inégalités structurelles). Une stratégie agricole métropolitaine, qui constitue l'axe production du PATLy, cherche à faire du capital agricole un bien commun métropolitain et à progresser vers une agriculture durable de proximité (notamment avec une politique de soutien à destination de l'agriculture biologique par l'achat public).

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

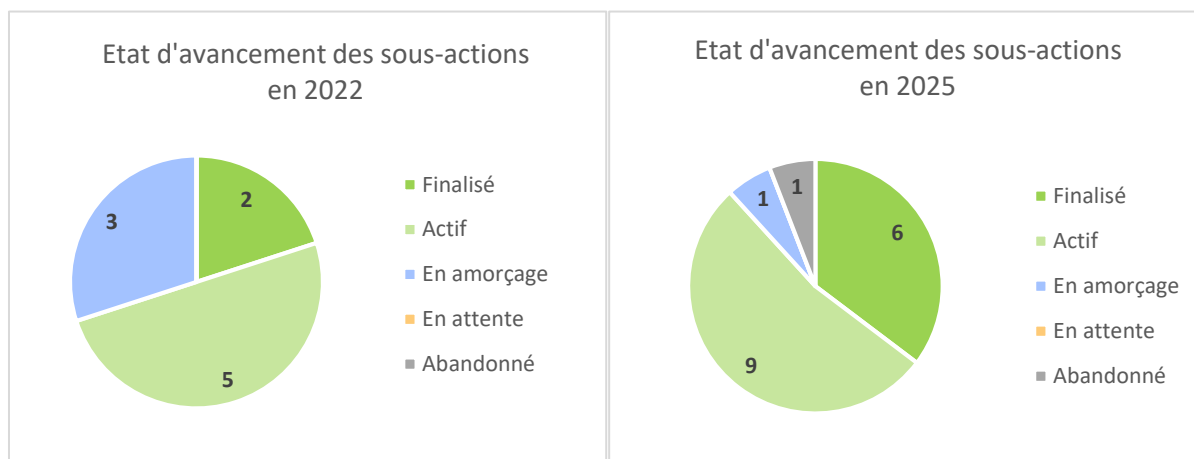
Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Surface de PENAP	9117 ha en 2019	9836 ha (+719 ha) en 2021	11 970 ha (+ 2 853 ha) en 2025	9617 ha (+500 ha) d'ici 2030
Surface agricole irriguée	18% en 2010 ¹⁰	23% en 2020		<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre d'exploitations agricoles	366 en 2010 350 en 2019	230 en 2020		350 en 2030
Nombre d'exploitations impliquées dans un circuit court à ce jour	129 en 2019	129 exploitations en 2020		<i>Pas d'objectif fixé</i>

¹⁰ La valeur initiale a été actualisée avec les dernières données disponibles

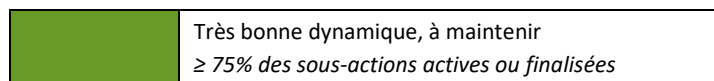
Part du bio et du local dans les cantines gérées par la Métropole de Lyon	/	/	17 cantines sur 66 intègrent plus de 70% de produits Bio en 2024	100% bio et 50% local d'ici 2026
Surface agricole utile engagée en BIO (CRATER, agence Bio)	1631,5 ha (soit 13%) en 2019	2257,5 ha (soit 16%) en 2020	2 250 ha soit 21,2% de la SAU en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>

ACTION CADRE 7 : APPROFONDIR LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE LOCALE

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 7 comptabilise 7 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 17 le nombre total de sous-actions. **88% (15) d'entre elles sont actives ou finalisées.**



UN EXEMPLE D'ACTION

L'aléa des fortes chaleurs au cœur de la recherche

La Métropole de Lyon a financé la thèse de Malou Allagnat de 2019 à 2022, portant sur l'analyse des contraintes socio-spatiales des habitants en période de fortes chaleurs. Une enquête qualitative en immersion à Saint-Priest a été menée à l'été 2020, et une enquête complémentaire durant l'été 2021 sous forme d'atelier collectif a permis de compléter les données. Cette thèse a donné naissance au baromètre des fortes chaleurs, questionnaire quantitatif sur les perceptions et pratiques des habitants en période de fortes chaleurs, administré à 2 000 habitants en 2020.

Par la suite, pour parfaire la connaissance des risques liés aux fortes chaleurs sur le territoire, la Métropole a conduit un diagnostic de risques et de robustesse face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources. L'analyse des données DRIAS de Météo France a permis de territorialiser la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), notamment via la projection de l'évolution de différents aléas (journées chaudes, nuits tropicales, jours avec sol sec, etc.). Ce diagnostic a été accompagné d'une étude cartographique de la vulnérabilité aux fortes chaleurs, permettant de spatialiser le phénomène de surchauffe urbaine et la vulnérabilité des habitants qui en découle.

Cette amélioration continue des connaissances liées à l'aléa des fortes chaleurs viendra étayer le volet adaptation du PCAET 2026-2031.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Financement de la recherche à l'université de Lyon	450 k€ en 2019 dont 70 k€ € sur la recherche et la formation au service des transitions	682 k€ € dont 197 k€ € dédié à la recherche et formation au service de la transition	645 k€ en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Soutien aux établissements d'enseignement supérieur pour les opérations de réhabilitation énergétique de leur patrimoine¹¹	4,35 M€ en 2019	Pas d'engagement en 2022	6,5 M€ en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>

¹¹ Nouvel indicateur complémentaire

AXE III.



UN AMÉNAGEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE

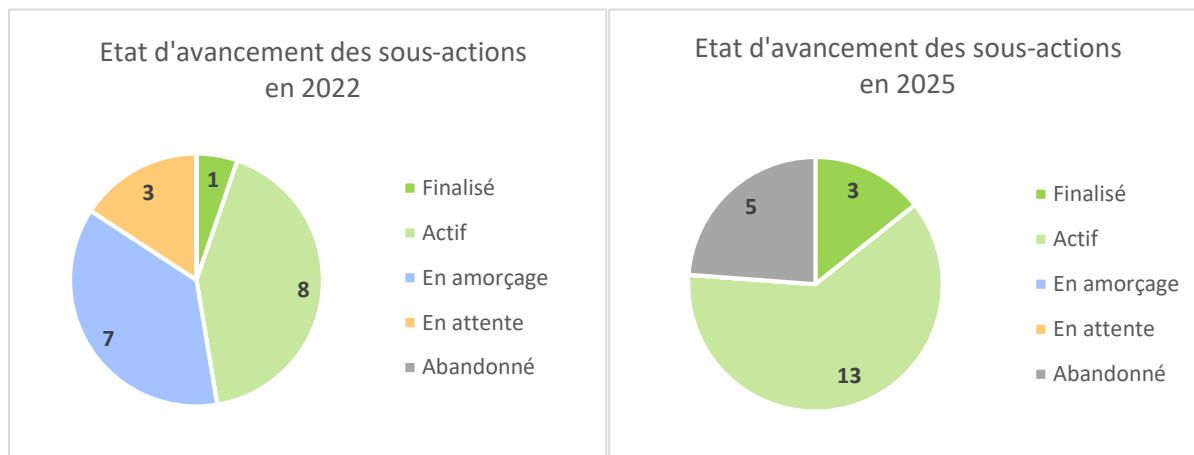
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS GLOBAUX DE L'AXE III

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce aux baisses des consommations du résidentiel et du tertiaire¹²	Consommation en 2013 Tous secteurs : 33 TWh Résidentiel et tertiaire : 14 TWh	Entre 2013 et 2019 : -360 GWh soit -1% par rapport aux consommations du territoire en 2013 Résidentiel : -175 GWh Tertiaire : -185 GWh	Entre 2013 et 2023 : -2 085 GWh soit -6% par rapport aux consommations du territoire en 2013. Résidentiel : -1 174 GWh Tertiaire : -910 GWh	-5 023 GWh d'ici 2030, soit -12% par rapport aux consommations du territoire en 2013
Part du chauffage fioul dans les bâtiments résidentiels et tertiaires¹³	En 2013 Résidentiel : 11% Tertiaire : 15% Résidentiel et tertiaire : 12%	En 2019 Résidentiel : 8% Tertiaire : 9% Résidentiel et tertiaire : 8%	En 2023 : Résidentiel : 6% Tertiaire : 6% Résidentiel et tertiaire : 6%	0% en 2030

¹² La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec celle du millésime 2026 de l'ORCAE (voir explication en page 3)

¹³ La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec celle du millésime 2026 de l'ORCAE (voir explication en page 3)

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 8 comptabilise 2 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 21 le nombre total de sous-actions. **76% (16) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux via la modification n°4 du PLU-h

Le PLU-H a fait l'objet d'une modification approuvée en décembre 2024. Cette modification n°4 se structure autour de 4 ambitions : décarboner l'aménagement, renforcer l'offre de logements, accompagner le développement territorial, et limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur les ressources. Parmi les nouveaux outils, on retrouve notamment :

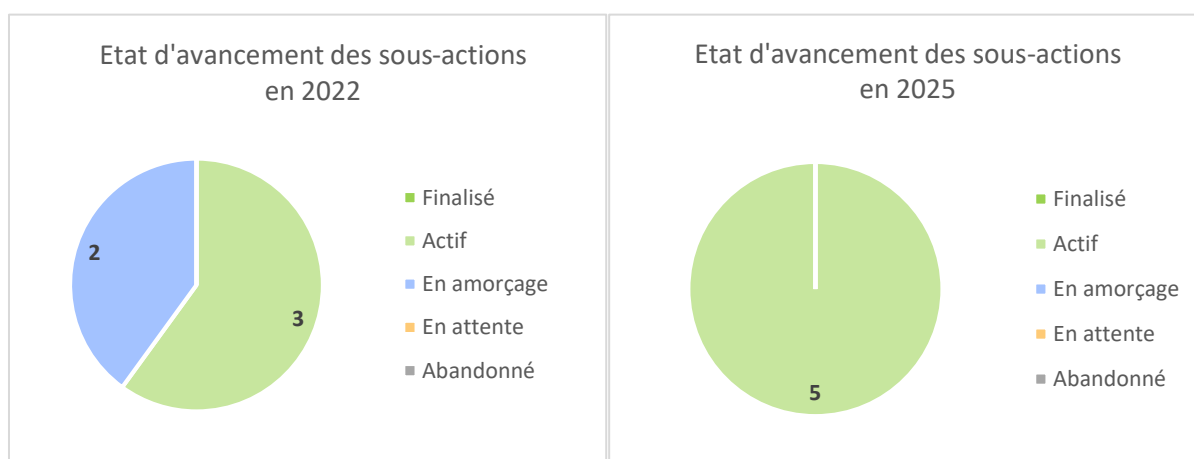
- L'obligation de toitures actives dans le neuf (végétalisation ou insertion qualitative de panneaux solaires ou toitures-terrasses accessibles) ;
- La mise en place d'un périmètre de sensibilité de rabattement de nappe pour réduire le risque d'atteinte à la nappe d'eau souterraine sur Lyon et Villeurbanne ;
- L'instauration d'un bonus de constructibilité de 20% pour les constructions faisant preuve d'exemplarité environnementale, énergétique, ou intégrant un dispositif d'énergies renouvelables ;
- La prise en compte de la trajectoire « zéro artificialisation nette » avec 77 hectares supplémentaires protégés définitivement en zones agricoles ou naturelles, 34 hectares supplémentaires de boisements et espaces végétalisés protégés, 46 arbres remarquables protégés, et 16 zones ouvertes à l'urbanisation donnent la priorité à la régénération des zones d'activités, aux logements et équipements.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

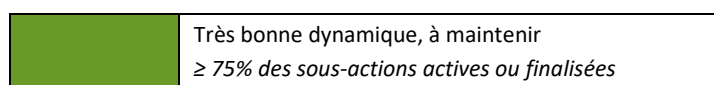
Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Nouveaux logements construits par an	/	22 000 logts entre 2019 et 2021, soit 7 300 logts/an	37 220 logts commencés entre 2021 et 2024, soit 6 203 logts/an	8 000 à 8 500 logts/an entre 2018 et 2025
Nombre d'éco-quartiers labellisés	1 en 2018 (La Duchère)	1 en 2022 (La Duchère) + 1 en cours (Saint Fons)	1 en 2025 (la Duchère) (démarche abandonnée sur Saint Fons)	4 en 2030

ACTION CADRE 9 : ECO-RÉNOVER L'HABITAT SOCIAL

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 9 comptabilise un total de 5 sous-actions. **100% d'entre elles (5) sont actives ou finalisées.**



UN EXEMPLE D'ACTION

La rénovation énergétique dans le parc social

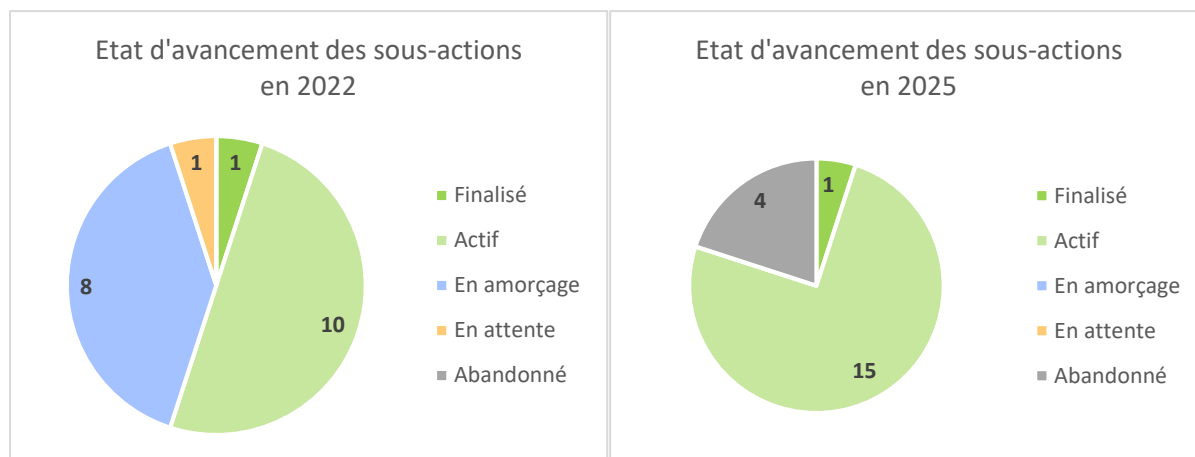
La Métropole porte le dispositif Ecoréno'v, service destiné à encourager la rénovation globale et performante des logements du territoire pour améliorer le confort d'été et d'hiver, et ainsi répondre aux enjeux environnementaux et sociaux en réduisant la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur résidentiel tout en luttant contre la précarité énergétique. Depuis 2015, ce sont 13 081 logements dont la rénovation a été financée par la Métropole dans le parc social, dont 11 347 par le dispositif Ecoréno'v. Une délibération datant de septembre 2024 a permis de faire évoluer le règlement Ecoréno'v pour le parc social, à travers notamment l'évolution du bonus pour l'utilisation de matériaux biosourcés, et la création de plusieurs bonus pour la pose de brasseurs d'air, le raccordement au RCU, ou encore le changement de système de chauffage.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Nombre total de logements du parc social éco-rénovés via ECORENO'V depuis 2015	Référence 2015	8 053 fin septembre 2022	11 796 fin 2025	53 000 d'ici 2030
Investissements de la Métropole de Lyon pour l'éco-rénovation de l'habitat social via ECORENO'V	12 M€ à déc. 2019	10,6 M€ entre déc. 2019 et juin 2022 4,8M€/an sur juin 2021-juin 2022	44 M€ depuis 2015 soit +32 M€ entre 2019 et 2025 (4,6 M€/an)	154 M€ entre 2020 et 2030 avec 12,5 M€/an sur 2021-2026

ACTION CADRE 10 : ECO-RÉNOVER L'HABITAT PRIVÉ

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 10 comptabilise un total de 20 sous-actions. **80% d'entre elles (16) sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique grâce au Slime

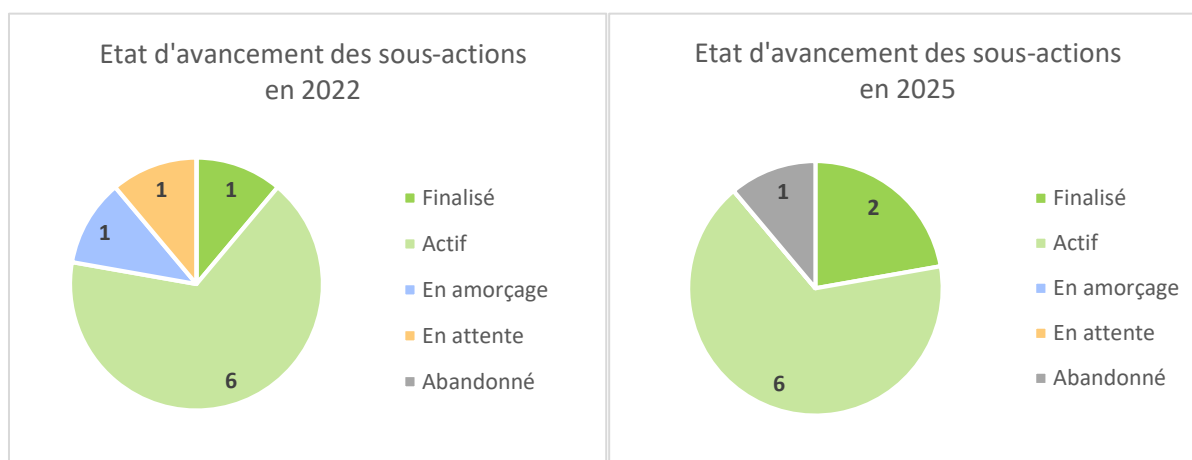
Financé par le Cler - réseau pour la transition énergétique - et la Métropole de Lyon, le Slime (Service local d'Intervention pour la maîtrise de l'énergie) est mis en œuvre sur le territoire depuis janvier 2023. Il vise à repérer et aider les ménages en situation de précarité énergétique, qu'ils soient propriétaires ou locataires, dans le parc privé comme dans le parc social. L'accompagnement débute par une visite à domicile assurée par Soliha, comprenant un diagnostic sociotechnique, des conseils sur les usages énergétiques et la remise de petits équipements. Les ménages sont alors orientés vers une solution durable et adaptée à chaque situation : travaux de rénovation, suivi des consommations énergétiques, médiation avec le bailleur, aide au relogement, etc. Depuis son lancement, près de 950 ménages ont bénéficié d'une visite, dont 70 % se sont engagés dans une démarche de rénovation et/ou ont bénéficié du Fonds petits travaux et équipements, financé par Enedis.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Nombre total de logements privés en copropriétés éco-rénovés via ECORENO'V depuis 2015	Référence 2015	11 783 fin septembre 2022	20 367 fin 2025	148 000 d'ici 2030
Nombre total de maisons individuelles éco-rénovés via ECORENO'V depuis 2015	Référence 2015	494 fin septembre 2022	918 maisons fin 2025	8 800 maisons d'ici 2030
Investissements de la Métropole de Lyon pour l'éco-rénovation de l'habitat privé via ECORENO'V	22 M€ à déc. 2019	11,8 M€ entre déc. 2019 et juin 2022 6,3 M€/an sur juin 2020-juin 2022	57 M€ depuis 2015 soit +35 M€ entre 2019 et 2025 (8,1 M€/an)	154,7 M€ entre 2020 et 2030 avec 13,3M€/an sur 2021-2026

ACTION CADRE 11 : ECO-RÉNOVER LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 11 comptabilise 0 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 9 le nombre total de sous-actions. **89% (8) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

La Métropole de Lyon poursuit le déploiement de son dispositif Lyon Eco Énergie (LEE), un service d'accompagnement gratuit destiné aux TPE et PME désireuses d'améliorer leurs performances énergétiques. LEE propose la réalisation de diagnostics et le cofinancement des travaux d'économie d'énergie ou de transition vers les énergies renouvelables. Depuis 2014, 536 diagnostics ont été réalisés. Et depuis 2022, l'aide aux éco-investissements prend en charge jusqu'à 30 % du montant des dépenses (isolation, chauffage/climatisation, éclairage, process, ENR et gestion de l'énergie). Cette aide complémentaire a bénéficié à 72 entreprises sur la période 2022-2025 pour un montant de 304 000 € environ.

La Métropole joue également un rôle de coordinateur dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). La Métropole a coordonné la réponse à 4 appels à projets ACTEE (CEDRE, SEQUOIA2 et 3, PEUPLIER) entre 2020 et 2024, permettant le financement d'opérations de rénovation du patrimoine métropolitain et des communes, de postes d'économies de flux, d'audits énergétiques, d'outils de mesures et de suivi et d'opérations de maîtrise d'œuvre. Les partenaires de ces projets étaient la ville de Lyon, Villeurbanne, Saint Priest et le SIGERLy (et à travers ce dernier l'ensemble des communes couvertes par le service de Conseil en Energie Partagé CEP). Ces programmes ont permis de récupérer plus d'1,7 M€ d'aide auprès de la FNCCR, principal financeur du programme.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

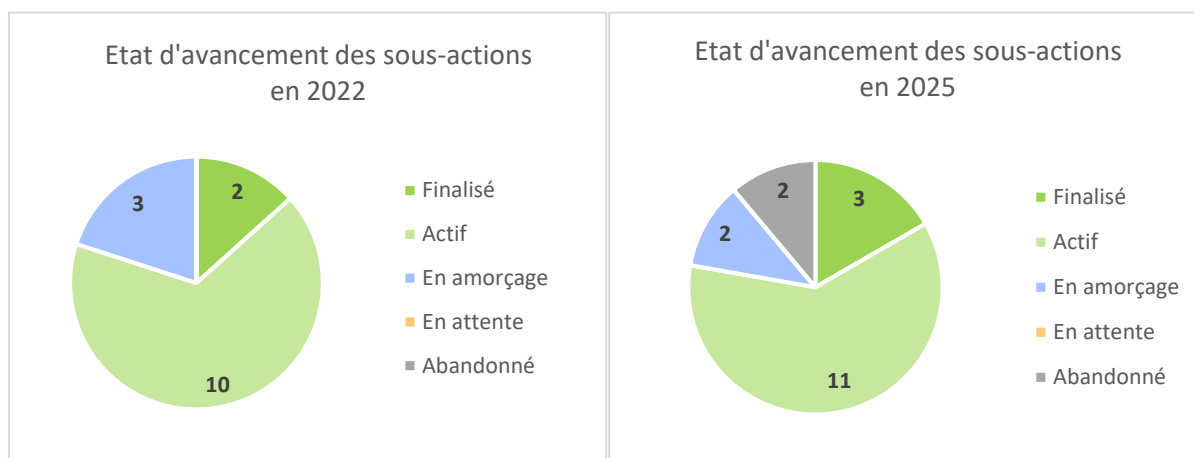
Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Nombre d'opérations de MOE financées via le programme ACTEE et surface correspondante (rénovation globale ou rénovation systèmes)¹⁴	0 en 2019	/	27 pour 184 000 m² sur 2020-2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Montant d'aide pour la performance énergétique du tertiaire public (postes, études, outils, MOE, AMO)¹⁵	0 en 2019	180 k€ sur 2020-2022	2 380 k€ sur 2020-2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de projets de rénovation du patrimoine public financés dans le cadre de la DSIL ou du Fonds vert et montant correspondant (hors changement de système seul)¹⁶	0 en 2019	/	49 projets pour 123,7 M€ sur 2023-2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>

¹⁴ Nouvel indicateur en remplacement de « Part des bâtiments tertiaires éco-rénovés »

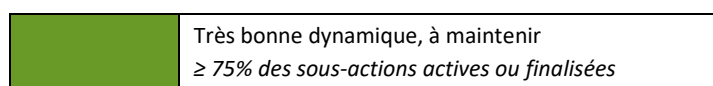
¹⁵ Nouvel indicateur en remplacement de « Investissements en travaux d'éco-rénovation et changement d'équipements dans le tertiaire »

¹⁶ Nouvel indicateur en remplacement de « Investissements en travaux d'éco-rénovation et changement d'équipements dans le tertiaire »

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 12 comptabilise 5 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 20 le nombre total de sous-actions. **80% d'entre elles (16) sont actives ou finalisées.**



UN EXEMPLE D'ACTION

Lutter contre les risques climatiques avec la stratégie Ville perméable

La Métropole de Lyon porte une stratégie Ville perméable qui ambitionne d'accélérer et de changer d'échelle en matière de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement par l'infiltration, et de désimperméabilisation des sols. Cette stratégie vise à restaurer le cycle de l'eau : préservation de la qualité des milieux aquatiques, lutte contre les inondations, recharge des nappes phréatiques. Plus globalement, elle contribue à adapter la ville au changement climatique : lutte contre les îlots de chaleur, préservation de la biodiversité et amélioration du cadre de vie. Tous les projets d'aménagement réalisés par la Métropole, tant sur l'espace public que sur le foncier privé, constituent une opportunité de mettre en œuvre la stratégie Ville perméable. C'est le cas par exemple des projets des Voies lyonnaises, ou encore de certaines cours de collèges.

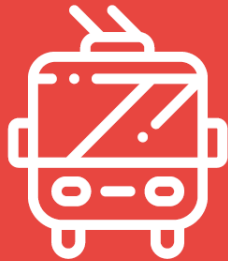
Entre 2020 et mi 2025, ce sont 158 hectares qui ont été déconnectés des réseaux d'assainissement et/ou désimperméabilisés sur l'ensemble du territoire, à l'aide de nombreux aménagements variés tels que les noues, les tranchées d'infiltration, les arbres de pluie, etc. L'arbre de pluie est un arbre dont la fosse de plantation a été repensée et dimensionnée pour gérer en partie les eaux de ruissellement, favoriser le développement de l'arbre et accueillir la biodiversité. Il s'agit d'une solution d'adaptation au changement climatique fondée sur la nature, imaginée et développée par la Métropole de Lyon.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Nombre de nouveaux arbres plantés	Référence 2020	11 420 en 2021	170 000 entre 2021 et 2025, soit 34 000/an	300 000 entre 2020 et 2030, soit 30 000/an
Surfaces avec eaux pluviales déconnectées du réseau d'eau		15,83 ha en 2020	116 ha en 2024 (déconnectées et/ou désimperméabilisées)	500 ha en 2030
Nombre d'espaces naturels sensibles (ENS) avec un Plan de Gestion actif ¹⁷	10 en 2019	12 en 2022	13 en 2025	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de bâtiments dans les espaces résidentiels collectifs concernés par un accompagnement à la végétalisation	Lancement du dispositif fin 2021	37 bâtiments, soit 5099 logements en 2021	275 bâtiments en 2025	100 bâtiments d'ici 2026

¹⁷ Nouvel indicateur en remplacement de « Nombre de nouveaux espaces naturels sensibles à restaurer »

AXE IV.



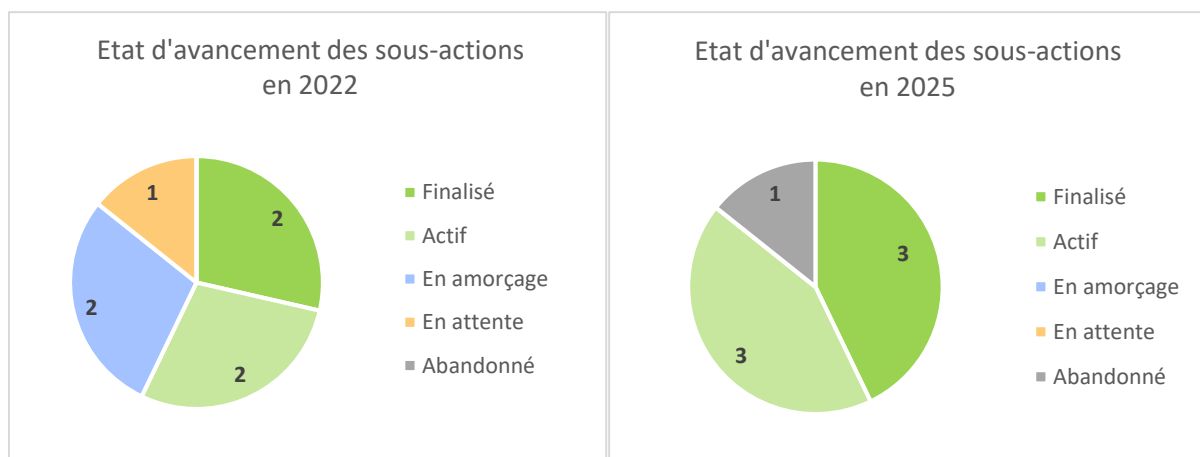
UN SYSTÈME DE MOBILITÉ SOBRE ET DÉCARBONÉ

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS GLOBAUX DE L'AXE IV

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Distance moyenne des navettes domicile travail pour les actifs occupés et pour les navetteurs	En 2008 14 km pour tous les actifs 21 km pour les navetteurs	En 2019 17 km pour tous les actifs 23 km pour les navetteurs	En 2022 8,9 km pour les actifs 10,5 km pour les navetteurs	<i>Pas d'objectif fixé</i>

ACTION CADRE 13 : MIEUX ARTICULER LES MODES DE TRANSPORT ENTRE EUX

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 13 comptabilise un total de 8 sous-actions. **86% d'entre elles (6) sont actives ou finalisées.**

Très bonne dynamique, à maintenir
≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées

UN EXEMPLE D'ACTION

Plusieurs évolutions pour faciliter l'intermodalité

L'Agence des mobilités en ligne a pris le relais du service ONLYMOOV depuis janvier 2024, en mettant à disposition sur internet des informations sur l'ensemble des modes de transports ainsi qu'un calculateur d'itinéraire multimodal, avec les informations sur les chantiers mises à jour. L'Agence des mobilités est aussi un lieu d'information et de conseil situé au 120 rue Massena à Lyon 6^{ème}. Des experts sont disponibles pour offrir un service de conseil personnalisé d'information et d'accompagnement sur les déplacements dans la Métropole de Lyon pour trouver la ou les solutions les plus adaptées aux habitants et entreprises.

En termes de billettique, plus de 50 millions d'euros ont été investis par SYTRAL Mobilités dans le renouvellement du système billettique TCL (distributeurs et valideurs) dont le déploiement progressif a abouti en 2024. En remplacement du ticket papier à l'unité utilisé auparavant, le billet sans contact mis en place est désormais rechargeable 10 fois et produit donc moins de déchets. Depuis 2022, il est également possible de régler son titre de transport par carte bleue.

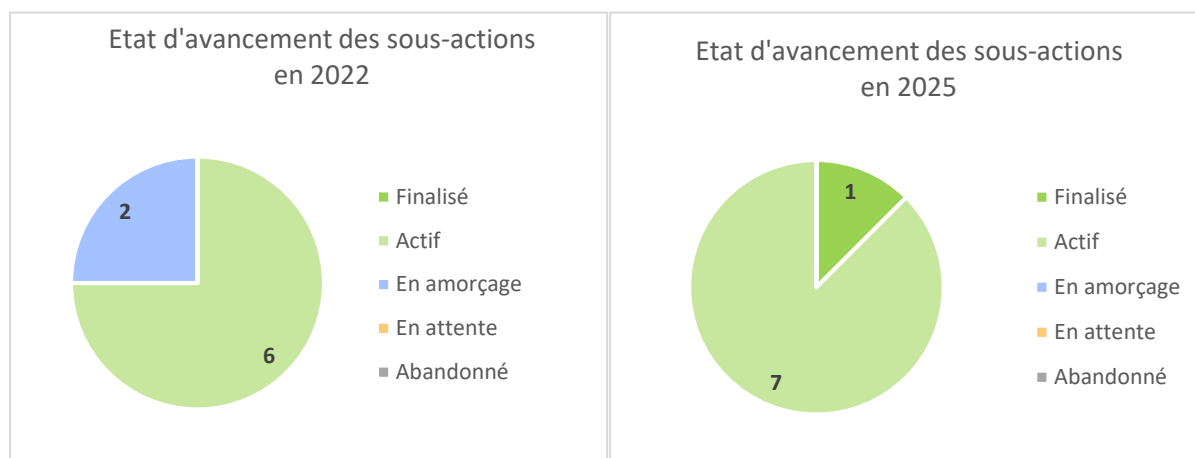
Enfin, depuis septembre 2025, les différents réseaux anciennement opérés par SYTRAL Mobilités dans son ressort territorial (TCL, Cars du Rhône et Libellule) ont été unifiés sous la marque TCL. Avec la mise en place d'une tarification zonale, il est désormais possible de se déplacer partout avec un seul titre de transport. Cette mesure a permis d'élargir l'offre TCL au-delà de son périmètre « historique », de mettre en place d'un système d'information unique, et elle contribue à renforcer encore l'attractivité des transports collectifs dans les déplacements quotidiens.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

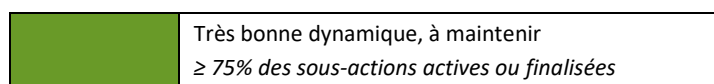
Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Investissements du Sytral pour le renouvellement de la billettique du réseau TCL	40M€ prévus en 2022	40M€ en 2022	Plus de 50 M€ depuis 2022	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de places de stationnement vélo sécurisées	1 500 places en 2020	2 800 places dont 1 300 aux abords TC (TER + TCL)	6 850 places dont 3 600 aux abords TC (TER + TCL)	15 000 places dont 6000 aux abords TC (TER + TCL)

ACTION CADRE 14 : DÉVELOPPER LA PRATIQUE DES MODES ACTIFS

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 14 comptabilise un total de 8 sous-actions. **100% d'entre elles (8) sont actives ou finalisées.**



UN EXEMPLE D'ACTION

Favoriser l'usage du vélo grâce au Plan Vélo

Délibéré le 29 janvier 2024, le Plan vélo de la Métropole de Lyon formalise autour de cinq axes les soixante actions pour développer le deux-roues. L'objectif de ce nouveau Plan vélo est à la fois de massifier la pratique, mais également de la démocratiser en faisant de la métropole un territoire cyclable pour toutes et tous. De l'aménagement de nouvelles infrastructures au développement de services vélo en passant par la création de nouveaux stationnements sécurisés, la Métropole mobilise un budget d'investissement inédit de 500 millions d'euros dans le cadre de la PPI 2021-2026. Quelques exemples de réalisations : 1 248 km d'aménagements cyclables dont 140 km de voies lyonnaises déployées, 8 200 FreeVélo'v loués, près de 35 000 arceaux vélo sur le territoire dont plus de 1 500 à la nouvelle Vélostation Béraudier...

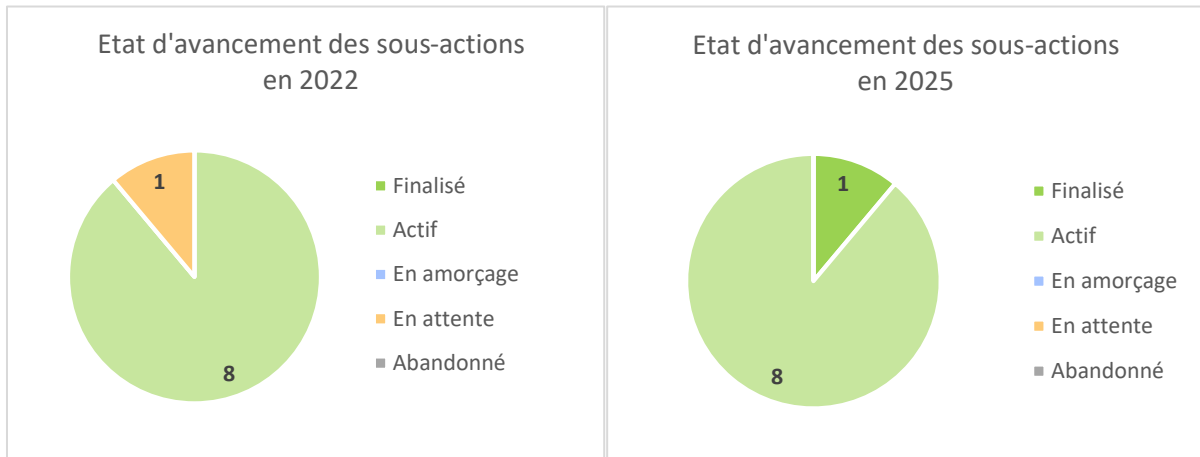
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Part de la marche à pied dans les déplacements domicile-travail	10% en 2013 (INSEE)	9,3% en 2019 (INSEE)	9% en 2022 (INSEE)	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Part du vélo dans les déplacements domicile-travail	5% motos comprises en 2013 (INSEE)	5,2% vélos seuls en 2019 (INSEE)	8% vélos seuls en 2022 (INSEE)	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de kilomètre d'aménagements et voies aménagées pour les vélos	930 km fin 2019	1 100 km fin 2021	1 248 km en 2024	1 200 km en 2022

Nombre d'arceaux vélo	15 000 en 2020	26 000 en septembre 2022	34 133 en 2024	60 000 d'ici 2026
Investissements pour la mise en place du plan d'action mobilités actives	Référence 2016	Sur le mandat 2022-2026, 500M€ pour les mobilités actives 25M€ pour le Plan Piéton		160 M€ d'ici 2020
Évolution du nombre d'abonnements Vélo'V longue durée	71 376 abonnements en 2020	+6,7% entre 2020 et 2021 (+4803 abonnements)	+47,5% entre 2020 et 2025 (105 268 abonnements au 30/10/2025)	<i>Pas d'objectif fixé</i>

ACTION CADRE 15 : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ET L'ATTRACTIVITÉ DES TRANSPORTS COLLECTIFS

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 15 comptabilise un total de 9 sous-actions. **100% (9) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Un réseau de transports en commun de plus en plus performant

Le plan de mandat de SYTRAL Mobilités engage un montant d'investissement de 2,55 Md€, soit deux fois plus que celui du mandat précédent. Il prévoit de nouveaux projets structurants pour le territoire, dont certains ont déjà été réalisés :

- Trois lignes de tram : le tram T6 Nord prolongé des Hôpitaux Est au quartier de la Doua (mise en service en février 2026), et deux nouveaux trams traversant des quartiers prioritaires de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne (tram T9) et Vénissieux et Saint-Fons (tram T10) (mise en service d'ici fin 2026) ;
- Deux nouvelles lignes de bus à haut niveau de service : la Ligne de l'Est Lyonnais (LEL) aujourd'hui nommée C200, et le BHNS Part-Dieu – Sept-Chemins aujourd'hui nommé TB12, qui va actuellement de Part-Dieu à Kimmelfeld et rejoindra Sept-Chemins en 2027 ;
- La mise en service de navettes fluviales sur la Saône entre le 9^{ème} arrondissement de Lyon et le quartier des Confluences, appelées Navigône ;
- L'augmentation de la capacité du réseau de tram existant avec l'acquisition de 35 rames longues de 43 mètres (300 personnes) ;
- Des renforts d'offre et de capacité sur des lignes de bus majeures et structurantes du réseau TCL, dont certaines qui s'étendent en dehors du périmètre de la Métropole ;
- La mise en service du prolongement de la ligne B du métro à Saint-Genis-Laval ;
- Une politique tarifaire forte afin de permettre l'accès de tous au service de transport public selon ses capacités financières (tarifications solidaires réduites et gratuites).

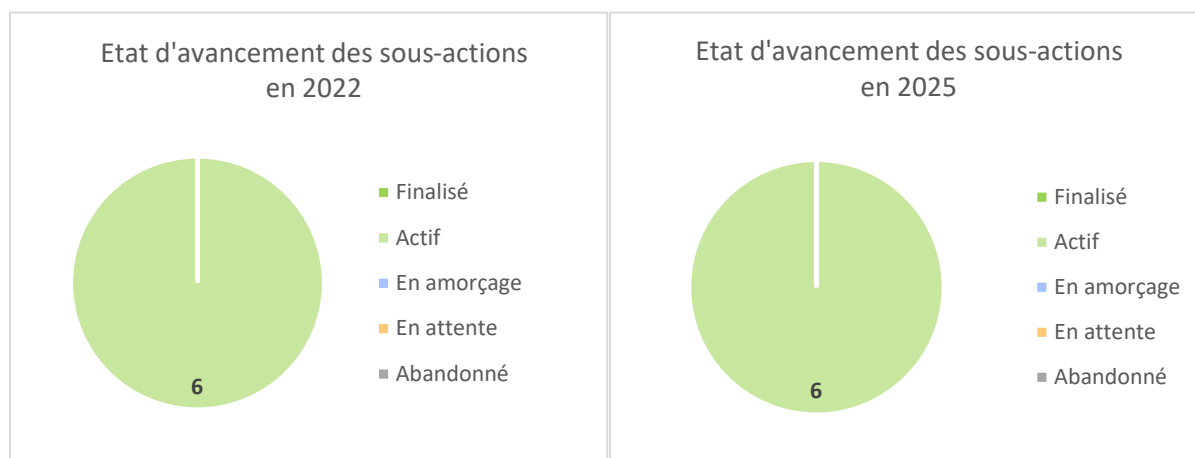
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Part des transports collectifs dans les déplacements domicile-travail	29% en 2013 (INSEE)	30% en 2019 (INSEE)	30% en 2022 (INSEE)	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Augmentation des capacités des différentes lignes de métro ¹⁸	Référence 2019	/	+3% sur la ligne A en heure de pointe +13% sur la ligne B +5% sur la ligne C Pas de changement pour la ligne D	+30% d'ici 2020 pour la ligne B +16% d'ici 2020 pour la ligne D
Investissements pour les transports en commun	Référence 2017	2,55 Md€ d'ici 2026	2,55 Md€ d'ici 2026	1 Md€ d'ici 2022
Nombre de kilomètres de voie bus en site propre	156 km en 2020	166 km en 2021	164 km en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>

¹⁸ Nouvel indicateur en remplacement des indicateurs « Augmentation des capacités sur la ligne B du métro » et « Augmentation des capacités sur la ligne D du métro »

ACTION CADRE 16 : RÉDUIRE L'USAGE DE L'AUTOMOBILE ET SA PLACE DANS L'ESPACE PUBLIC

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 16 comptabilise un total de 6 sous-actions. **100% (6) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Une accélération des pratiques du covoiturage et de l'autopartage

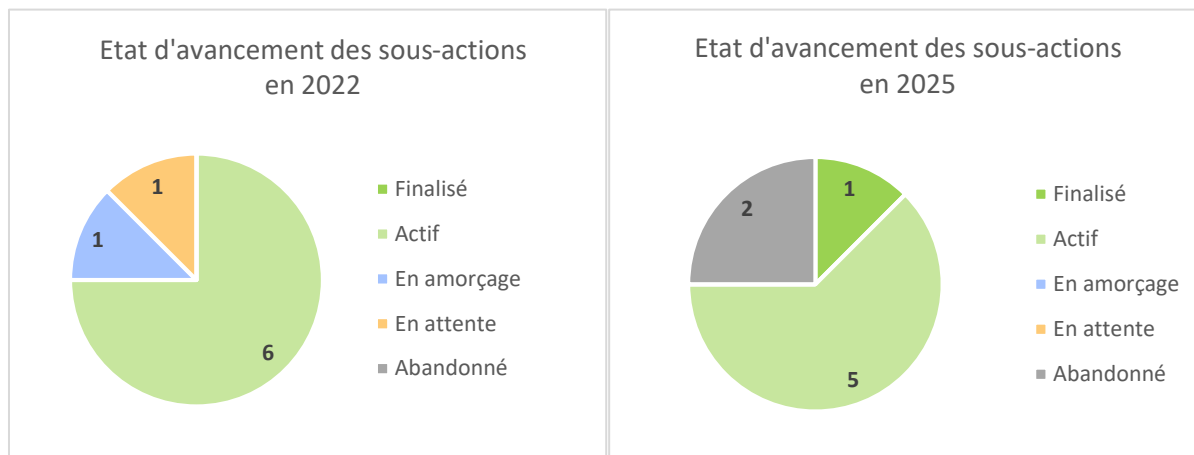
Parmi les quinze plus grandes aires urbaines en France, la Métropole de Lyon est celle qui a connu la plus forte accélération de la pratique du covoiturage ces dernières années. La collectivité a amélioré son service En Covoit' : application plus fluide, intégration des transports en commun (trajets intermodaux et gratuité pour les abonnés TCL), participation financière. Le service "En Covoit' Lignes" vient compléter cet outil et repose sur un principe de covoiturage sans réservation, structuré comme un réseau de transport en commun : des lignes identifiées avec des arrêts fixes, et un service « départ garanti » en heure de pointe. Au total, 24 100 trajets déclarés sur une application de covoiturage courte distance en octobre 2025.

Concernant l'autopartage, la Métropole de Lyon a approuvé la création d'un schéma directeur de l'autopartage sur son territoire en décembre 2023. L'objectif est de 1 000 véhicules accessibles en 2026, tous classés Crit'Air 1 ou 0, et jusqu'à 3 400 en 2030. Pour atteindre ces objectifs, le service Citiz « En Autopartage Métropole de Lyon » compte aujourd'hui plus de 500 véhicules de toutes tailles, y compris des modèles adaptés aux personnes à mobilité réduite et des utilitaires. Au total, 14 500 trajets ont été déclarés sur une application de covoiturage courte distance en octobre 2025.

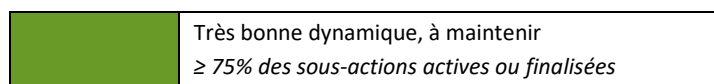
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail	54% en 2013 (INSEE)	51% en 2019 (INSEE)	48% en 2022 (INSEE)	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de kilomètres de voiries en zone apaisée (zones 30, zones 20 et aires piétonnes)	243 km en 2020	281 km en 2021	1 827 km en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 17 comptabilise un total de 8 sous-actions. **75% (6) d'entre elles sont actives ou finalisées.**



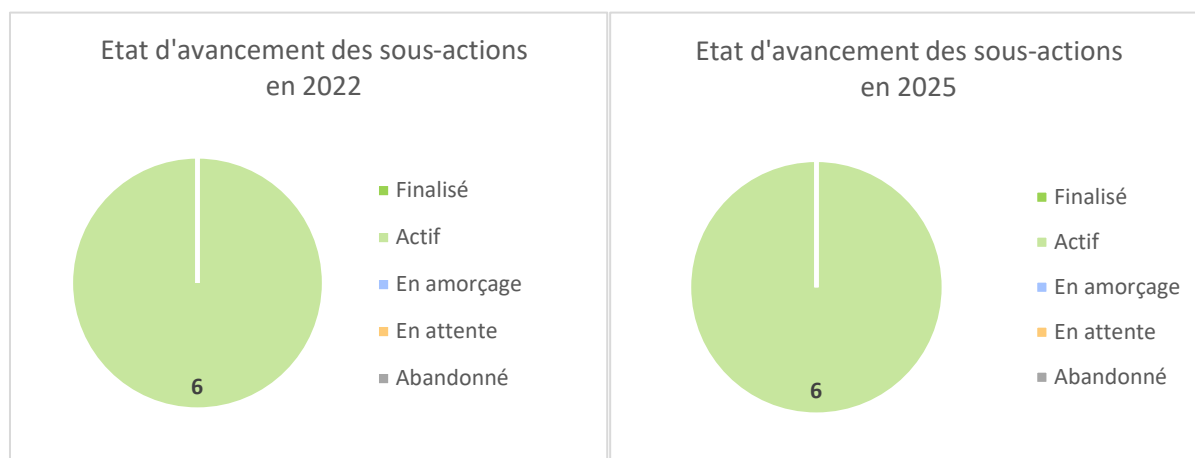
UN EXEMPLE D'ACTION

Organiser la logistique urbaine grâce à un nouveau document d'orientation

La Métropole de Lyon agit pour que l'approvisionnement des villes en services et en biens (préparation de commandes, stockage et transport de marchandises) reste un atout pour la compétitivité économique du territoire, tout en s'adaptant à de nouvelles exigences environnementales. Le conseil métropolitain a ainsi adopté en juin 2024 son Schéma logistique des biens et des services, premier document de ce type pour une collectivité territoriale. Le schéma contient une stratégie et un plan d'actions pour orienter les développements de ce secteur d'activité vital pour l'économie, dans une logique de soutien au commerce local et de transition écologique. La Métropole de Lyon fait ainsi le choix d'activer l'ensemble des leviers d'action publique à disposition et d'en explorer de nouveaux, par exemple en matière de régulation des aires de livraison, de commande publique, de foncier dédié (hôtels logistiques urbains, espaces logistiques de proximité...) ou encore de promotion des technologies décarbonées (véhicules électriques et bio-GNV, cyclo-logistique...).

ACTION CADRE 18 : ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE MOTORISATIONS PEU ÉMETTRICES

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 18 comptabilise un total de 6 sous-actions. **100% (6) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Un nouveau Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques

Si la part des véhicules électrifiés dans le parc automobile de la Métropole est supérieure à la moyenne nationale, le niveau d'équipement du territoire en infrastructures de recharge ouvertes au public reste inférieur au ratio préconisé par l'Union européenne. Le conseil métropolitain a approuvé en mars 2024 le Schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE), posant l'objectif d'une offre cible totale de 3 500 points de charge ouverts au public en 2026, l'offre totale existante ou déjà actée sur la Métropole étant déjà de 2 000 points de charge. Pour accompagner les résidents dans l'installation d'équipements de recharge électrique dans l'habitat collectif privé, la collectivité a confié une mission à l'Agence locale de l'énergie et du climat de Lyon. L'agence doit ainsi communiquer sur les dispositifs existants, mettre en place un guichet unique et créer une équipe dédiée à l'accompagnement et au suivi des projets d'équipement en IRVE dans ce type d'habitat.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Part des motorisations alternatives dans les voitures individuelles	0,7% en 2015	1,2% en 2020	6,3% en 2024	17% en 2030 dont : 15% électrique 1% GNV 1% hydrogène
Part des motorisations alternatives dans les véhicules utilitaires légers	/	1,8% électrique et hydrogène et 0,9% GNV en 2021	5,2 % électrique et hydrogène et 1,1 % GNV en 2024	30% en 2030 dont : 10% électrique 15% GNV 5% hydrogène

Part des motorisations alternatives dans les poids lourds	/	1,8% électrique et hydrogène et 0,9% GNV en 2021	0,8 % électrique et hydrogène et 4,0 % GNV en 2024	22% en 2030 dont : 1% électrique 20% GNV 1% hydrogène
Part des motorisations alternatives dans les TCL hors tramway et métro	/	10% électrique + GNV fin 2021	Navettes fluviales : 100% électrique Trolleybus et véhicules IMC¹⁹ : 17% électrique et 15% GNV courant 2026 Nouvelles acquisitions matériel roulant : 100% électrique ou GNV depuis 2020	En 2030 54% électrique + GNV 1% hydrogène
Nombre de stations GNV	/	5 en 2021	7 en 2025	30 en 2030
Part des véhicules électriques dans les nouvelles immatriculations chaque année	1,4% en 2019	7,8% en 2021 (électrique et hydrogène)	13,9% en 2024 (électrique et hydrogène)	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de points de charge électriques ouvert au public	/	1000 fin 2022	1998 en septembre 2025	900 en 2020

¹⁹ Véhicules IMC : nouveaux véhicules *In Motion Charging*, pouvant circuler sur batterie en l'absence de ligne aérienne de contact

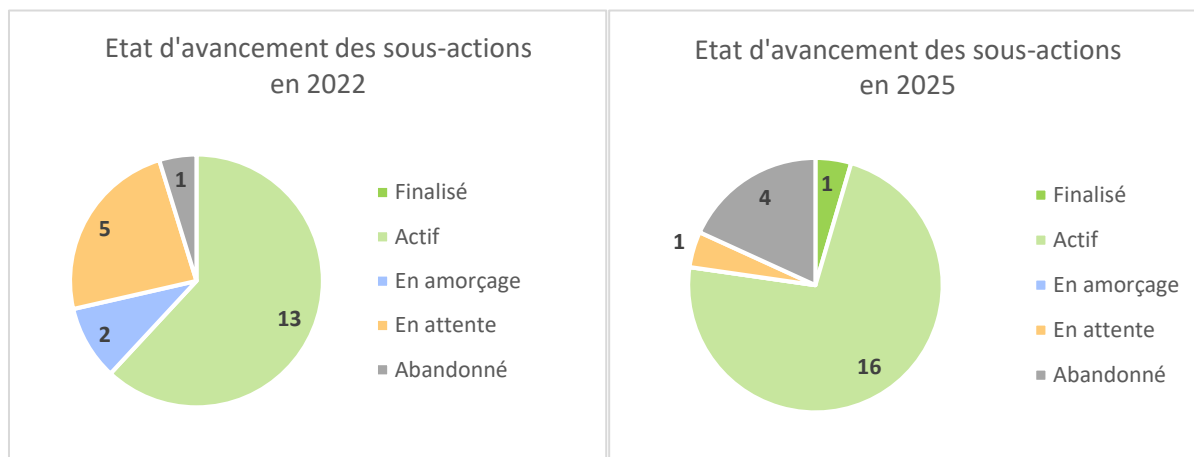
AXE V.



NOTRE TERRITOIRE EN LIEN AVEC SES RESSOURCES

ACTION CADRE 19 : AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENR&R LOCALES

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 19 comptabilise 1 sous-action nouvelle par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 23 le nombre total de sous-actions. **77% (17) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

Très bonne dynamique, à maintenir
≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées

UN EXEMPLE D'ACTION

Développer la production d'énergie solaire avec le Plan Métropole solaire

Les élus de la Métropole ont adopté le 27 juin 2022 un Plan Métropole solaire, qui vise à multiplier par quatre la production d'électricité photovoltaïque, avec l'objectif de 245 GWh/an en 2026. Pour la chaleur solaire, le but est de parvenir à une production de 50 GWh/an. La Métropole souhaite valoriser son foncier, bâti et non bâti, pour développer rapidement les installations photovoltaïques, soutenir l'émergence d'un réseau de communautés énergétiques citoyennes, encourager l'autoconsommation collective et expérimenter l'agrivoltaïsme.

Dans le cadre de ce plan solaire, la Métropole de Lyon et AuRA Digital Solaire ont créé en mars 2023 le Club solaire dans l'objectif de dynamiser la solarisation du territoire. Ce club a vocation à outiller les porteurs de projets pour qu'ils concrétisent et réussissent plus rapidement leurs installations solaires. À cette fin, il favorise la mise en synergie, la coopération et l'entraide entre acteurs, dans le but de capitaliser, valoriser et partager des outils et méthodes opérationnels. Il a également pour objectif la mise en réseau des différents types d'acteurs d'un projet solaire. Fin 2025, le club solaire en est déjà à son 21^{ème} évènement, et compte une centaine de structures. Des sujets diversifiés tels que l'autoconsommation, les montages juridiques et financiers des projets, le photovoltaïque en secteur patrimonial ou encore l'agrivoltaïsme ont été abordés au cours des séances.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Part des consommations d'énergie du territoire couvertes par des énergies renouvelables locales	6,5% en 2017	7,0% en 2019	8,4% en 2023	17% en 2030
Production de solaire photovoltaïque	21,7 GWh en 2013	50,2 GWh en 2020 ²⁰	92,6 GWh en 2023	230 GWh en 2030 (x10)
Production de solaire thermique	21,5 GWh en 2013	24,9 GWh en 2020 ²¹	25,5 GWh en 2023	50 GWh en 2030 (x5)
Nombre de méthaniseurs alimentés par des biodéchets privés	/	0 en 2022	0 en 2025	2 en 2030
Part des boues des stations d'épuration méthanisées (Feysine, Pierre-Bénite, Saint-Fons)	0% en 2015	7% pour 6GWh de production en 2021 (Feysine)	7% pour 6 GWh de production en 2025 (Feysine)	100% en 2030, pour 88 GWh/an de production
Nombre de projets accompagnés par la prime Eco-Chaleur et production de chaleur renouvelable associée à terme	Lancement du dispositif en 2020	14 projet (4 422 MWh EnR) en avril 2022 ²²	62 projets (17 888 MWhEnR) en avril 2025	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Production d'électricité photovoltaïque impulsée par la Métropole de Lyon	/	5 310 MWh (environ 900 logements) en 2020 ²³	7 000 MWh (environ 1 300 logements) en 2023	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de foyers aidés par la Prime Air Bois	Lancement du dispositif en 2017	1 563 en décembre 2021	3 950 en décembre 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>

²⁰ La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec celle du millésime 2026 de l'ORCAE (voir explication en page 3)

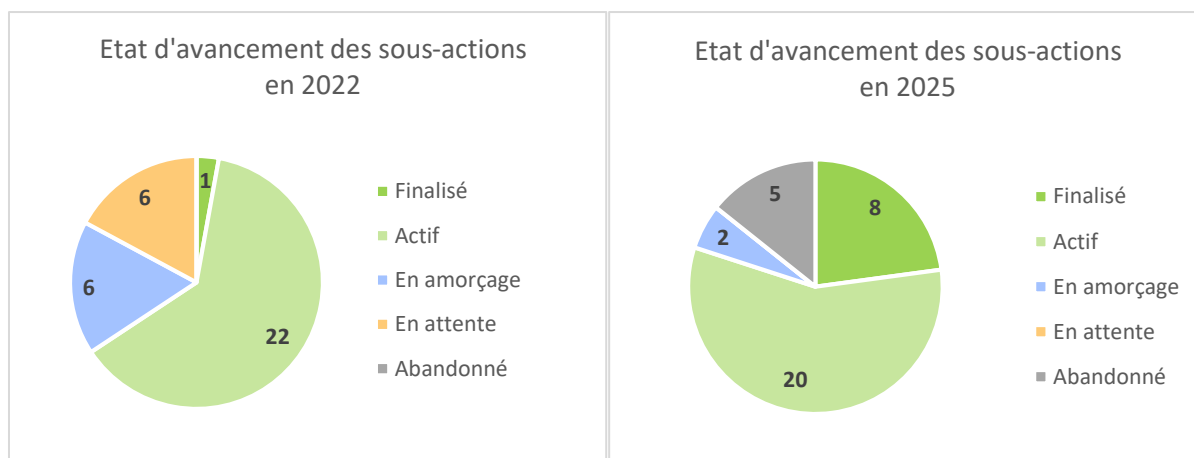
²¹ La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec celle du millésime 2026 de l'ORCAE (voir explication en page 3)

²² La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec les dernières données disponibles

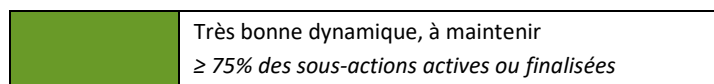
²³ La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec celle du millésime 2026 de l'ORCAE (voir explication en page 3)

ACTION CADRE 20 : ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT ET LA TRANSITION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 20 comptabilise 3 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 35 le nombre total de sous-actions. **80% (28) d'entre elles sont actives ou finalisées.**



UN EXEMPLE D'ACTION

Des réseaux de chaleur urbains décarbonés grâce à la récupération de chaleur fatale

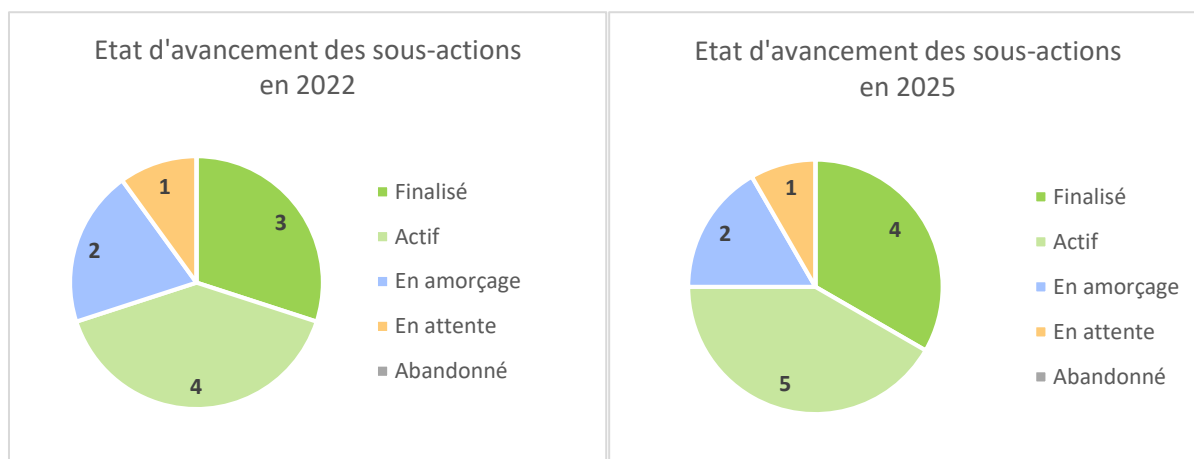
Leviers essentiels de la transition énergétique du territoire, les réseaux de chaleur urbains alimentent 108 000 équivalents logements sur le territoire de la métropole, avec une énergie à 66 % renouvelable. L'une des priorités de ces réseaux de chaleur est de récupérer l'énergie perdue, appelée chaleur fatale. Deux projets de récupération de chaleur fatale sont en cours sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'un valorisant la chaleur des eaux usées, l'autre la chaleur industrielle. À Oullins-Pierre-Bénite, un réseau tempéré valorisera les calories issues des eaux usées pour alimenter en chaud et en froid les constructions neuves du quartier de la Saulaie, avec une énergie 100 % décarbonée. Des travaux préparatoires ont été réalisés en 2024, avant les travaux de construction de la centrale de production prévus de janvier 2025 à septembre 2026. À Vénissieux, c'est l'industriel Tokai Cobex qui injectera sa chaleur excédentaire sur le réseau de chaleur, évitant l'émission de 8 000 t de CO₂ chaque année. Les travaux se sont déroulés en 2025.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Consommation électrique (acheminement par ENEDIS/RTE) ²⁴	8 158 GWh en 2019	7 815 GWh en 2022	7 489 GWh en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre de compteurs gaz	349 000	/	333 293 en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Consommation de gaz (acheminement par GRDF/Natran) ²⁵	10 930 GWh en 2019	9 011 GWh en 2022	8 163 GWh en 2024	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Nombre d'équivalents logements raccordés aux réseaux de chaleur urbain à l'horizon 2030	70 000 en 2019	95 500 en 2021	120 600 en 2024	200 000 en 2030
Part d'énergies renouvelables et de récupération dans la production des réseaux de chaleur urbain	58% en 2019	59,4% en 2021	65,80% en 2024	65% en 2030

ACTION CADRE 21 : CONTRIBUER À LA STRUCTURATION DE LA FILIÈRE BOIS RÉGIONALE

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 21 comptabilise 2 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 12 le nombre total de sous-actions. **75% (9) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

²⁴ Nouvel indicateur en remplacement de « Nombre de compteurs électriques »

²⁵ Nouvel indicateur en complément de « Nombre de compteurs gaz »

UN EXEMPLE D'ACTION

Analyser l'approvisionnement en bois-énergie des chaufferies urbaines

Le service Transition Énergétique de la Métropole de Lyon a accueilli pendant 6 mois un stagiaire ingénieur en 2025 qui a documenté l'approvisionnement en bois des chaufferies biomasse métropolitaines. Le stage consistait à :

- Analyser l'approvisionnement actuel des chaufferies biomasse existantes
- Trouver de nouveaux gisements biomasse au sein de la Métropole et sur son territoire pour les projets de nouvelles chaufferies biomasse
- Réaliser le bilan carbone de l'approvisionnement en bois des chaufferies biomasse existantes
- Alimenter le Schéma Directeur des RCFU débuté en septembre 2025 sur le volet bois-énergie

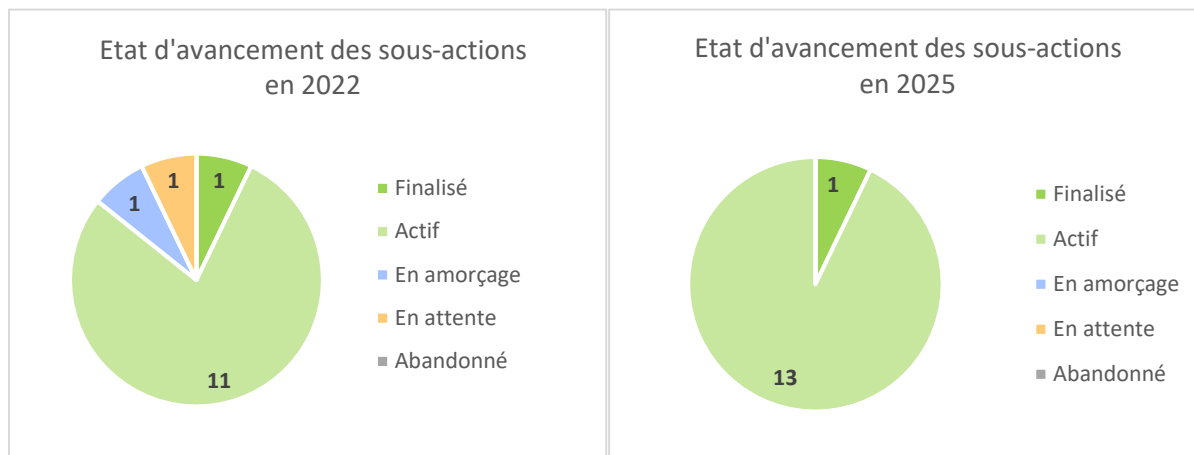
Le stage a notamment permis de mieux caractériser l'approvisionnement en bois énergie et de préciser certains chiffres clefs. Ainsi, la commune de provenance des livraisons de bois est identifiée pour plus de 95% des 140 000 tonnes de bois énergie alimentant les chaufferies en 2024. Le rayon moyen d'approvisionnement est de 70km, et 80% du bois énergie provient de moins de 100 km. Les émissions carbone globales ont été estimées en parallèle pour chaque réseau de chaleur urbain. Les facteurs d'émission ont été corrigés pour mieux intégrer le volet transport amont. Au total, les émissions carbone de l'ensemble des chaufferies biomasse s'élèvent à environ 4 800 tCO₂e en 2024 (sous convention de neutralité carbone du bois-énergie). Enfin, les objectifs de production de chaleur définis dans le PCAET 2026-2031 ont été traduits en tonnes d'approvisionnement de bois : ils avoisineraient plus de 200 000 tonnes.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Rayon d'approvisionnement moyen en bois pour le réseau de chaleur urbain Centre Métropole	100 km (imposé dans les contrats)	73 km pour le réseau Centre Métropole	91 km pour le réseau Centre Métropole, 71 km pour l'ensemble des réseaux de chaleur	<i>Pas d'objectif fixé</i>
Tonnes de bois-énergie consommées pour alimenter les réseaux de chaleur	40 000 T/an en 2019	53 000 tonnes en 2021 ²⁶	138 987 tonnes en 2024	180 000 tonnes/an en 2030 (soit 900 GWh)
Part des espaces naturels et agricoles du territoire consommés	Référence 2018	/	328 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2018 et 2023	3% entre 2018 et 2026 (+1660 ha de zones à urbaniser)

²⁶ La « valeur disponible en 2022 » a été actualisée avec les dernières données disponibles

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 22 comptabilise 0 sous-actions nouvelles par rapport au bilan à mi-parcours en 2022, ce qui porte à 14 le nombre total de sous-actions. **100% (14) d'entre elles sont actives ou finalisées.**

	Très bonne dynamique, à maintenir ≥ 75% des sous-actions actives ou finalisées
--	---

UN EXEMPLE D'ACTION

Une gestion de l'eau dans l'intérêt général

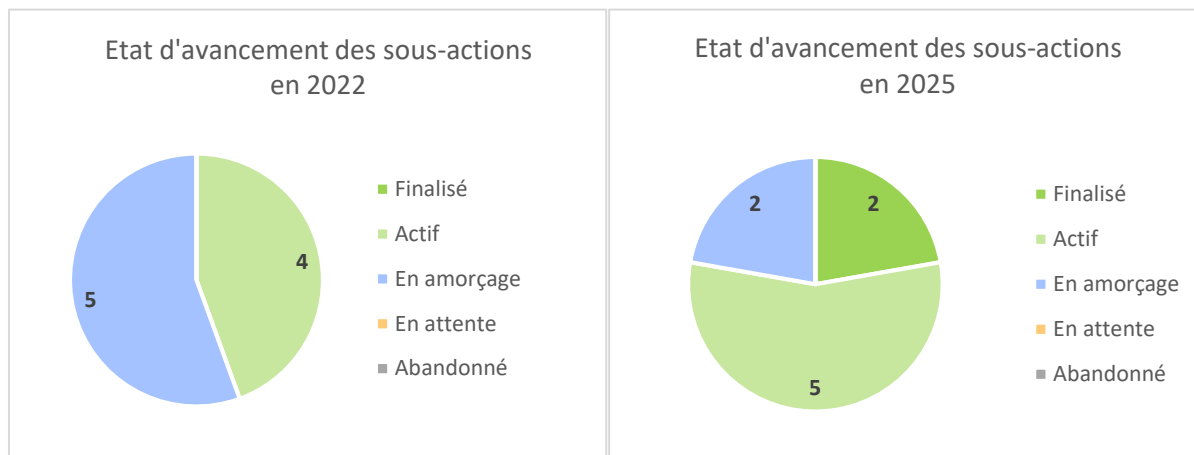
En 2020, la Métropole de Lyon a décidé de reprendre en gestion publique la production et la distribution de l'eau potable sur son territoire. Un engagement fort, motivé par la nécessité de garantir une gestion durable et équitable de la ressource en eau. L'eau des Grands Lyonnais est devenue officiellement publique le 1er janvier 2023. Entre les mains du service public, l'eau est désormais gérée dans l'intérêt général et dans une vision de long terme.

De plus, suite au travail mené avec l'Assemblée des usagers de l'eau, le Conseil métropolitain a voté en 2024 la mise en place de la tarification solidaire et environnementale de l'eau potable au 1^{er} janvier 2025. Elle reconnaît que les usages de l'eau potable n'ont pas tous la même valeur, avec une déclinaison différente pour les usagers domestiques et professionnels. Elle contribue également à l'accès à l'eau pour toutes et tous : les douze premiers mètres cubes sont gratuits pour chaque foyer et un « versement solidaire eau » a été mis en place.

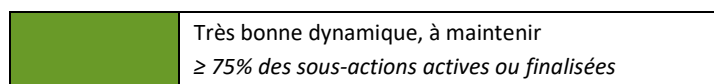
INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Indicateur ou chiffre clé	Valeur initiale	Valeur disponible en 2022	Valeur disponible en 2025	Objectif PCAET 2019-2025
Rendement pour le réseau d'eau potable	/	85% en 2020	87,15% en 2024	85% minimum en 2030
Stabilisation du volume d'eau potable consommée sur le territoire	Référence 2016	/	-7% du volume d'eau consommé par habitant entre 2016 et 2024	+0% entre 2016 et 2030 malgré la hausse de population

ÉTAT D'AVANCEMENT



L'action cadre 23 comptabilise un total de 9 sous-actions. **78% (7) d'entre elles sont actives ou finalisées.**



UN EXEMPLE D'ACTION

Plusieurs projets de coopération à l'étude avec les territoires voisins

Concernant les mobilités, 5 intercommunalités voisines de l'Est et du Nord-Est de la Métropole (les communautés de communes Est Lyonnais, Miribel Plateau, Côtière à Montluel, Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné, et la communauté d'agglomération Porte de l'Isère) se sont engagées pour la réalisation de l'étude de définition d'un plan stratégique d'actions territorialisées pour la mise en œuvre d'un réseau cyclable interterritorial mobilisant l'infrastructure des chemins vicinaux.

Au sujet des déchets, les territoires de Vienne Condrieu Agglomération, de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et du Syndicat de traitement des ordures ménagères du sud Rhône (Vallée du Garon, Pays de l'Ozon et Pays Mornantais) et de la Métropole de Lyon ont donné leur engagement de principe pour une coopération déchets-énergie. La convention fixant les modalités de cette coopération avec ces trois territoires devrait être formalisée et délibérée en 2026. Elle aura pour objet le traitement d'une partie des déchets ménagers de ces territoires par la Métropole de Lyon, ce qui permettrait d'alimenter la valorisation et la ressource énergétique de la nouvelle UTVE de Lyon Sud. Elle vise également à favoriser l'acheminement des déchets depuis le territoire de Vienne par la voie fluviale.

Quant à l'alimentation, la Métropole anime un cercle d'échanges entre territoires voisins à propos des stratégies agricoles alimentaires de chacune. Élus et techniciens des 38 EPCI comprises dans un rayon de 50 km autour de Lyon se réunissent une à deux fois par an sur différentes thématiques liés à l'alimentation (pratiques agricoles, logistique et filières, restauration collective, justice alimentaire, etc.). L'objectif est de mieux se connaître pour développer les complémentarités et les synergies entre projets. Cela a pu donner lieu à des coopérations concrètes, notamment autour des projets sur l'optimisation de la logistique et la structuration de filières de proximité.

L'analyse de l'état d'avancement de chacune des sous-action du PCAET a permis d'identifier des sujets transversaux qui ont constitué des points de blocage sur la période 2019-2025. Ces différents éléments feront l'objet d'une attention particulière dans le futur PCAET 2026-2031.

En termes de **pratiques et modes de faire**, les points suivants ont été observés :

- Un manque de moyens financiers et de ressources humaines sur certains sujets (par exemple sur le schéma directeur des énergies) ;
- Une gestion des données non optimisée, avec de nombreux indicateurs difficiles à renseigner car mal définis au départ (expliquant la suppression d'une trentaine d'indicateurs dans le présent bilan faute de donnée disponible) ;
- Une marge de manœuvre réduite sur certains sujets au vu des compétences de la Métropole et des délégations de pouvoir (par exemple sur les transports en commun gérés par le Sytral) ;
- La perte de vitesse sur les actions de coopération territoriale et le lien aux communes du territoire.

En outre, certaines **thématiques** au cœur des enjeux climat-air-énergie ont été relativement peu pris en compte dans le précédent PCAET :

- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection des habitants et la santé ;
- Les ressources telles que le vivant et le foncier ;
- Les activités culturelles, touristiques et sportives.

D'autres thématiques sont largement traitées par ailleurs car elles font l'objet de stratégies métropolitaines à part entière (par exemple les déchets à travers le PLPDMA²⁷ ou encore les mobilités à travers le PDM²⁸). Ces dernières sont donc moins développées dans le futur PCAET 2026-2031 pour laisser plus de place aux signaux faibles identifiés dans le PCAET 2019-2025.

Enfin, la réalisation de ce bilan du PCAET 2019-2025 a mis en exergue la marge de progression en termes de **suivi-évaluation** pour le PCAET 2026-2031. Pour ce qui est du suivi, de nombreux indicateurs qui avaient été identifiés en 2019 n'ont finalement pas pu être suivis en 2022 (bilan à mi-parcours) ni en 2025 (bilan final). Un fort enjeu réside donc dans la sélection des indicateurs en amont pour s'assurer de pouvoir les suivre par la suite. Quant à l'évaluation, il est à l'heure actuelle complexe d'évaluer les impacts du PCAET sur la trajectoire du territoire, c'est-à-dire de savoir quelles actions présentent quels effets. Il est donc proposé pour le PCAET 2026-2031 de se doter d'un cadre évaluatif qui analysera la plus-value du PCAET en termes de mobilisation des parties prenantes du territoire, prérequis indispensable à l'atteinte de objectifs.

²⁷ PLPDMA : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

²⁸ PDM : Plan de Mobilité des territoires lyonnais

ANNEXES

ANNEXE 1 : DÉTAIL DE L'AVANCEMENT DES SOUS-ACTIONS

Dans la partie Avancement des actions cadres, seule la dynamique globale d'avancement des actions cadres est analysée. Ci-après sont détaillés l'état d'avancement de chacune des sous-actions qui composent 23 les actions cadres.

NB. Dans un souci de transparence et de continuité, les intitulés des sous-actions ont été repris tels que définis en 2019.

Figure 13 : Tableau de bord de l'avancement des sous-actions

Axe	Action	Intitulé	État d'avancement
I	1	Accompagner les agents, dans des formats collectifs, à la réalisation d'actions concrètes et économes en énergie	Actif
I	1	Disposer d'une vision claire du potentiel de réduction de la consommation énergétique des installations en lien avec les systèmes d'assainissement à travers la rédaction de bilans annuels	Finalisé
I	1	Lancer à l'échelle métropolitaine les expériences nécessaires à l'initiation de démarche de gestion alternative des urines et fèces permettant une gestion éco-responsable de ces dernières	Actif
I	1	Réduire la consommation énergétique et l'impact sur les milieux aquatiques de la ville et des installations métropolitaines via la ville perméable	Actif
I	1	Mettre en place un site de formation/sensibilisation des services aux actions éco-responsables en lien avec le domaine de l'eau : Micropolluants et entretiens quotidiens / désimperméabilisation / réutilisation des eaux pluviales	Actif
I	1	Intégrer les objectifs de performance dans toutes les gestions de climatisation, chauffage et ventilation du patrimoine métropolitain	Actif
I	1	Former les techniciens pour assurer une maintenance des bâtiments au service de la sobriété énergétique	En amorçage
I	1	Construire et diffuser auprès des agents une culture commune sur la sobriété énergétique	Actif
I	1	Rendre lisible et accessible auprès des occupants du patrimoine bâti métropolitain les informations de base sur le fonctionnement thermique du bâtiment qu'ils occupent	En amorçage
I	1	Connaître les consommations énergétiques du patrimoine de la Métropole pour pouvoir cibler les rénovations	Actif
I	1	Définir et mettre en œuvre une stratégie d'achat public d'énergie visant à maximiser la consommation vertueuse d'électricité et de gaz renouvelable	Actif
I	1	Étudier l'opportunité de labelliser des offres de fourniture d'électricité et de gaz renouvelables et territoriales pour alimenter un fonds de développement de projets dans le territoire	Abandonné
I	1	Gestion et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) : suivi, amélioration du recueil des justificatifs. Participation aux réflexions pour la mise en place d'un service partagé.	Actif
I	1	Effectuer un diagnostic "qualité de l'air intérieur" des bâtiments de la Métropole	En amorçage

I	1	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024 - Axe 1 : Encourager l'exemplarité des structures publiques	Actif
I	1	Optimisation des circuits de collecte des ordures ménagères, ainsi que des véhicules utilisés	Actif
I	1	Se doter d'une stratégie déchets permettant de disposer d'un vision long terme en cohérence avec les objectifs réglementaires de réduction des déchets, de valorisation matière et énergétique pour faire des déchets des ressources durables	Finalisé
I	1	Améliorer l'efficacité énergétique de la production et distribution d'eau potable, dans le cadre de la DSP avec Eau du Grand Lyon (pour le patrimoine métropolitain)	Actif
I	1	Favoriser des comportements éco-responsables dans le cadre de la "feuille de route de l'administration" : sensibiliser les élus, le management et les agents.	Abandonné
I	1	Assurer la formation des agents en interne sur les enjeux énergétiques et climatiques : étudier la possibilité de s'appuyer <i>[notamment]</i> sur les conversations carbone.	Actif
I	1	Créer un opérateur métropolitain d'efficacité énergétique du ou des patrimoines publics pour massifier la rénovation	Finalisé
I	1	Reconnaitre le travail de transversalité des agents pour les sujets DD-énergie-climat à travers les outils de ressources humaines.	En amorçage
I	1	Communiquer sur le climat de manière régulière, ainsi que sur les résultats collectifs atteints sur le territoire. Assurer la publication sur le blog du plan climat des actualités en lien avec l'énergie, participer à la transparence de toutes les actions engagées par la collectivité	Actif
I	1	Labellisation "eco-jardin" des parcs et espaces extérieurs gérés par la Métropole.	Finalisé
I	1	Expérimenter la Ville de demain : EcoCité	Finalisé
I	1	Construire une stratégie de résilience territoriale qui inclut entre autres la problématique du climat, en constitue ainsi le cadre englobant le PCAET.	Abandonné
I	1	Poursuivre le plan de lutte contre le bruit et mettre en place des actions pour traiter les "points noirs du bruit"	Actif
I	1	Appliquer le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération dans le cadre des compétences métropolitaine	Actif
I	1	Renforcer les mécanismes de financement dans la transition énergétique par de la veille et du lobbying	Actif
I	1	Consolider la vision du « budget d'investissement transition énergétique » de la Métropole et du budget de fonctionnement associé	Actif
I	1	Intégrer les critères "Air-Énergie-Climat" dans les marchés publics et achats (charte achat, processus, produits, services, ACV, coût global). Valider le Schéma des achats responsables (SPAR).	Actif
I	1	Définir une stratégie de rénovation énergétique des collèges	Actif
I	1	Affirmer l'exemplarité de la Métropole en intégrant dans les contrats d'achat et de DSP une clause sur les véhicules propres (GNV et électricité).	Finalisé
I	1	Insérer de manière générale des critères "Air Énergie Climat" dans les contrats de DSP	Actif

I	1	Dans le cadre du Plan de Mobilité de l'administration : rationaliser le parc des véhicules de service et développer les "pool", développer le parc de véhicules propres, participation à l'abonnement TC...	Actif
I	1	Mettre en place progressivement le télétravail à la Métropole de Lyon	Finalisé
I	1	Conserver le label Cit'ergie et progresser vers l'obtention du Cit'ergie Gold d'ici 2030	Finalisé
I	1	Assurer le pilotage du Plan Climat Air Énergie, sa gouvernance politique, le suivi annuel des indicateurs du territoire (en lien avec l'ORCAE), ainsi que la révision du PCAET tous les 5 ans.	Actif
I	1	Organisation de la Conférence énergie climat biennale et valorisation du bilan des actions réalisées par les partenaires, dans le cadre de la mobilisation partenariale du PCAET (145 signataires) et du SDE	Abandonné
I	1	Assurer le reporting des actions du territoire dans le cadre de la Convention des Maires	Actif
I	1	Élaborer et diffuser une carte des lieux de fraîcheur à destination du public et des aménageurs-action PMSE	Actif
I	1	Adapter le parc automobile métropolitain à la ZFE	Actif
I	1	Intégrer la rénovation énergétique dans les réhabilitations partielles et les petits aménagements du patrimoine métropolitain	Actif
I	1	Donner l'exemple en assurant aux nouveaux bâtiments de la Métropole une très haute performance énergétique, environnementale et économique	Actif
I	1	Améliorer la performance énergétique des installations techniques du patrimoine affecté de la Métropole (rénovation de 30 chaufferies puis 5 par an)	Actif
I	1	Investir dans la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine public (Métropole et autres collectivités)	Actif
I	1	Méthaniser les boues d'épuration de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées, dont celles de Pierre-Bénite et Saint-Fons (cf Action 19)	Actif
I	1	Raccorder les bâtiments publics aux réseaux de chaleur dès que cela est possible techniquement	Actif
I	2	Animer le club "Transitions et Résilience" (ex Club DD) au bénéfice des communes (réunions d'échanges de bonnes pratiques/retours d'expériences regroupant les techniciens et élus),	Actif
I	2	Intégrer une proposition "climat-air-énergie" dans le prochain pacte métropolitain, déclinable ensuite dans les contrats communaux	En amorçage
I	2	Élaborer des "schémas territoriaux de mobilité" à l'échelle des CTM	Actif
I	2	Soutenir l'ALEC pour l'animation du groupe de travail "énergie et patrimoine" (avec le SIGERLY)	Actif
I	2	Accompagnement des communes pour la mise en œuvre de leur plan d'action volontaire (communes signataires du PCAET) et/ou de leur démarche énergie-climat, avec l'appui de l'ALEC et en articulation avec les services	Actif
I	2	Animer le "club Cit'ergie" pour les communes engagées dans la démarche.	Actif
I	2	Valoriser les constructions exemplaires portées par les communes (RT 2020)	Actif

I	2	Inciter les opérations de rénovation énergétique du patrimoine communal	Actif
I	2	Soutenir l'accès aux données énergétiques territoriales	Actif
I	2	Informers de l'avancée du PCAET dans le cadre des conférences territoriales des maires	Actif
I	2	Déchets - PLPDMA : travail collaboratif avec les communes du territoire pour favoriser le partage d'expériences, l'essaimage et l'émulation collective vers de nouvelles actions en faveur de la réduction des déchets	Actif
I	3	Eau : Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur l'impact des déchets sur les milieux aquatiques et sur les gestes de réduction possibles associés - plan plastique	Actif
I	3	Poursuivre et densifier les actions de sensibilisation et d'accompagnement des ménages dans les changements de comportement vers la sobriété énergétique	Actif
I	3	Déployer le plan d'éducation au développement durable (soutien aux associations): éducation des enfants et adultes à la transition environnementale et solidaire	Actif
I	3	Accompagner les dispositifs d'engagement citoyen en faveur de la transition énergétique. dont : animer un réseau de 500 ambassadeurs de la transition énergétique et climatique sur le territoire métropolitain	Actif
I	3	PCAET : Organisation de la Conférence énergie climat biennale et valorisation du bilan des actions réalisées par les partenaires, dans le cadre de la mobilisation partenariale du PCAET (145 signataires) et du SDE	Abandonné
I	3	Installer un espace de dialogue citoyen sur la transition énergétique et climatique sur le territoire de la métropole	Finalisé
I	3	Limiter le volume de déchets par des actions de prévention à la source, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets (2019-2024).	Actif
I	3	Proposer des solutions aux habitats pour pouvoir valoriser leurs déchets et ainsi améliorer la valorisation matière : retour au sol des déchets alimentaire, amélioration du tri des emballages et papiers, solutions de collecte des déchets occasionnels	Actif
I	3	Valoriser la fraction fermentes cible des ordures ménagères à travers le compostage des biodéchets, réduire et valoriser des déchets verts (captation du carbone),	Actif
I	3	Poursuivre la stratégie Économie Circulaire	Actif
I	3	Limiter le gaspillage alimentaire : Axe 1 du PLPDMA 2019-2025	Actif
I	3	Se doter puis mettre en œuvre d'une stratégie alimentaire	Actif
I	3	Constituer, dans les copropriétés du territoire, un réseau de référents sur l'usage des bâtiments	Abandonné
I	3	Protéger les populations vulnérables lors des événements extrêmes (canicules)	Actif
I	3	Mobilité (axe 5 PDU): Susciter et accompagner le changement de comportements (mode de vie) = actions de découverte et d'expérimentation, éducation à la mobilité durable (pédibus, vélo-école...), événements et	Actif

		challenges, volet mobilité du Schéma d'accueil des entreprises, plateforme mobilité-insertion, plans de mobilité employeur et plans de mobilité employeur commun.	
I	3	Eau : promouvoir les économies d'eau et la déconnexion des eaux pluviales	Actif
I	3	Plan canopée : plantation participative dans l'espace public, végétalisation des parcelles privées	Finalisé
I	3	Installer le baromètre de l'énergie en densifiant la communication sur ses résultats et en le mettant à jour tous les trois ans	Abandonné
I	3	Identifier les points d'entrée dans les réseaux d'entreprises et de salariés pour co-construire des actions de sensibilisation	Abandonné
I	3	Développer les outils d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement aux changements de comportements dans les bureaux (défi BAEP, concours cube 2020, ...)	Actif
I	3	Inciter à la mise en place d'ambassadeurs de la transition énergétique au travail (dans les bureaux du tertiaire privé ou public)	Abandonné
I	3	Amorcer le recrutement d'économies de flux partagés par les structures tertiaires du territoire métropolitain et accompagner la pérennisation des postes	Actif
I	3	Encourager et outiller les citoyens pour des projets de toitures photovoltaïques	Actif
I	3	Poursuivre et densifier les projets d'éducation des enfants à la transition énergétique et climatique, en priorité dans les collèges et les écoles publiques	Actif
I	3	Accompagner les entreprises de transports dans la réduction de leurs impacts environnementaux	Actif
II	4	Étude des possibilités d'effacement ("lissage des consommations") pour les grands industriels	Actif
II	4	Animation d'une démarche autour de l'empreinte carbone du numérique-et d'une stratégie numérique responsable	Actif
II	4	Favoriser l'engagement des grands industriels dans une dynamique partenariale (PCAET), maintenir le dialogue sur l'aspect énergétique et valoriser leurs actions	Actif
II	4	Piloter le projet de territoire Vallée de la Chimie 2030 s'appuyant sur une gouvernance public/privé. Développer et accélérer la transformation de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie : vers une plateforme décarbonnée et reconnectée à son territoire et à ses habitants.	Actif
II	4	Inciter à mettre en place des démarches d'économie circulaire	Actif
II	4	Soutenir les pôles de compétitivité (Axelera, Tenerrdis, etc)	Actif
II	4	Projet FEEDER	Abandonné
II	4	Projet Lyon Living Lab Energy	Abandonné
II	4	Développer la récupération de chaleur industrielle sur réseaux de chaleur urbains	Actif
II	5	Soutien aux pôles de compétitivité en lien avec la chimie, la santé et l'environnement: Tenerrdis (depuis 2015, 35k€/an), Axelera (100k€/an), CARA	Actif

		(55k€/an), Techtera (70k€/an), LYONBIOPOLE et BIOVISION (santé), Plan cleantech, dispositif Innov'R (expertise technique et accueil des projets d'expérimentation).	
II	5	Renforcer le dispositif d'accompagnement Lyon Eco-Énergie pour apporter un conseil énergie aux TPE/PME industrielles et tertiaires (bâtiments de moins de 2000 m²)	Actif
II	5	Renforcer le dispositif d'accompagnement Lyon EcoEnergie pour apporter un conseil énergie aux TPE/PME industrielles	Actif
II	5	Soutenir financièrement le déploiement d'initiatives écologiques en lien avec le monde économique (entreprises, groupement d'entreprises et groupement de salariés) dans le cadre d'un appel à projet	Actif
II	5	Lancer des appels à manifestation d'intérêt "Économie circulaire Zéro Gaspillage" pour limiter les déchets, créer des centaines d'emplois et faire connaître ces nouveaux modèles économiques auprès de 500 entreprises (en 3 ans)	Actif
II	5	Soutenir la mise en place de plans de mobilité employeur et employeur commun et expérimenter de nouveaux services en mobilité	Actif
II	5	Mobilisation et accompagnement des comptes clé et des acteurs relais de l'économie, partenaires du plan climat air énergie territorial (PCAET), pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action volontaire (entreprises signataires du PCAET), dans le cadre du volet de mobilisation partenariale du PCAET	Actif
II	5	Mobiliser un groupe d'entreprises "comptes clés" du territoire sur les enjeux et leviers de végétalisation et de désimperméabilisation de leur patrimoine foncier face aux changements climatiques et définir une méthodologie permettant à toute entreprise de saisir du sujet	En attente
II	6	Gérer et entretenir les espaces naturels avec les agriculteurs, mettre en œuvre le PENAP (obligatoire et suivi possible)	Actif
II	6	Développement des débouchés sur le territoire de la Métropole pour les produits bio et locaux	Actif
II	6	Accompagner les bonnes pratiques culturelles agro-écologique	Actif
II	6	Maintenir et développer l'activité agricole : aide aux exploitants, accompagnement de l'agriculture biologique	Actif
II	6	Stratégie alimentaire (2019) : à supprimer	Finalisé
II	6	Projet alimentaire territorial (à supprimer)	Actif
II	6	Accompagner les agriculteurs pour garantir la bonne compatibilité entre leurs pratiques et les ambitions environnementales du territoire (eaux et MAQ notamment) ruissellement et pesticides. (à supprimer car dans la partie agro écologie)	Actif
II	7	Campagnes de mesure du confort thermique en ville (ex: projets Biotope, 3 M'air), création d'outils métiers (ex: score ICU)	Finalisé
II	7	Soutenir l'acquisition de chroniques de données sur le long terme permettant un travail sur le long terme et la connaissance/recherche associée au sujet de l'eau	Actif

II	7	Démarche "Métropole intelligente"	Finalisé
II	7	TuBA : outil de co-création entre citoyens, entreprises et acteurs publics	Finalisé
II	7	Vision/projection de la forme urbaine à 2050, solutions naturelles de rafraîchissement et de ventilation	En amorçage
II	7	Impact du changement climatique sur les réseaux énergétiques (électricité, réseaux de chaleur)	Actif
II	7	Comprendre les échanges hydrauliques du champ captant avec le Rhône	Actif
II	7	Évaluer les émissions de GES indirectes de la Métropole (scope 3)	Finalisé
II	7	Recherches sur les nouveaux usages de l'eau en ville pour accompagner le changement climatique	Actif
II	7	Impulser les démarches d'innovations dans la gestion de l'eau pour permettre l'amélioration de leur gestion notamment par la mise en place de thèses CIFRE	Abandonné
II	7	Participer au schéma de développement universitaire	Actif
II	7	Assurer le lien à la recherche sur les sujets énergie, climat, air, adaptation	Actif
II	7	Mener une thèse sur l'adaptation des grands lyonnais face au changement climatique (2019-2021)	Finalisé
II	7	Améliorer les connaissances de l'impact du changement climatique sur les fleuves	Actif
II	7	Réflexion sur les propriétés thermiques des matériaux (impact ICU) et les nouveaux matériaux	Finalisé
II	7	Recherche de financements européens dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'habitat, des solutions basées sur la nature	Actif
II	7	Programme national ISSU + thèse SOLUBIOD : conforter les mesures et les méthodes sur les effets de rafraîchissement du végétal en lien avec la ressource en eau	Actif
III	8	Préparer les prochaines évolutions du PLU-H afin d'inclure et de renforcer la transition énergétique et la qualité de l'air dans le territoire tout en préservant le cadre de vie	Actif
III	8	Développer l'assistance à maîtrise d'usage énergie à l'échelle des bâtiments et des projets urbains	Abandonné
III	8	Conseiller les porteurs de projets sur la dimension énergétique par le biais des permis de construire	Abandonné
III	8	Optimiser les chantiers pour limiter les nuisances sur la qualité de l'air : intégrer dans les marchés publics une charte chantier propre (ou chantier faibles nuisances?) incluant la réduction des émissions de polluants.	Finalisé
III	8	Entretien de la voirie : favoriser le réemploi (ex: re-taillage des bordures en granit), l'utilisation de graves recyclées, les enrobés tièdes.	Actif
III	8	Développer une approche économie circulaire sur le BTP	Actif
III	8	Ecoquartiers : proposer de nouveaux sites	Actif

III	8	Augmenter l'utilisation de produits biosourcés dans la construction (x 2 pour le de bois à horizon 2030)	Actif
III	8	Lutter contre l'artificialisation des sols	Actif
III	8	Structurer une filière "bâtiment durable" au service de la transition écologique	Actif
III	8	Disposer d'un PLUH promouvant une réglementation ambitieuse en matière d'économie d'eau et de gestion à a source de cette dernière	Actif
III	8	Poursuivre le travail d'articulation entre les enjeux énergétiques et les enjeux de mise en valeur du patrimoine dans le bâti ancien sur l'ensemble du territoire métropolitain (action 88 du SDE) (secteur ville de Lyon – outils de protection du patrimoine + lien avec Ecorenov')	Actif
III	8	Conforter la prise en compte des enjeux environnementaux dans les études urbaines et dans l'accompagnement des projets urbains et territoriaux en amont	Actif
III	8	Renforcer le socle commun de connaissances sur l'articulation des enjeux énergétiques à chaque étape de la fabrique urbaine	Abandonné
III	8	Définir une grille d'analyse des enjeux énergétiques dans la conception des projets urbains pour guider les arbitrages sur les vecteurs et réseaux énergétiques	Abandonné
III	8	Déployer les moyens humains de mise en œuvre des enjeux énergétiques dans les projets urbains	Abandonné
III	8	Favoriser les réflexions sur l'autoconsommation collective d'électricité photovoltaïque dans les projets urbains	Actif
III	8	Construire une approche multi-énergies dans le cadre du projet d'éco-quartier innovant du Vallon des Hôpitaux	Finalisé
III	8	Poursuivre l'application des référentiels habitat et bureau durables et accompagner le déploiement de la réglementation thermique 2020	Actif
III	8	Tester un outil de calcul du poids carbone des projets urbains et d'aide à l'identification des pistes de gains carbone à l'échelle d'un projet urbain	Actif
III	8	Formation des chefs de projet de la DMOU sur la décarbonation des modes de faire	Finalisé
III	9	Amplifier la rénovation énergétique du parc social : accompagner et co-financer la rénovation de 53 000 logements avec ECORENO'V	Actif
III	9	Accompagner les bailleurs sociaux dans des engagements de rénovation de leur parc de logements à travers les outils de contractualisation et dans le cadre des programmes de renouvellement urbain > Contrats de plan avec les offices publics de l'habitat : intégration d'objectifs de rénovation, incitation au changement d'équipements de chauffage (ex : sortie de fioul)	Actif
III	9	Aide à la recherche de financements complémentaires pour les bailleurs	Actif
III	9	Projet Métropolitain des Solidarités : actions de prévention de la précarité (au sens large)	Actif
III	9	Actions de "maîtrise de la demande en énergie" : objectif d'orienter 25% des accompagnements vers des ménages potentiellement en situation de précarité énergétique	Actif

III	10	ECORENO'V : bâtir un plan de communication adapté aux différentes étapes et aux différents types de logements	Actif
III	10	Accompagner la conversion des équipements de chauffage des logements vers plus d'efficacité et des énergies renouvelables et de récupération, en visant en particulier la sortie du fioul	Abandonné
III	10	Améliorer le confort d'été en limitant au maximum le recours à des équipements de froid et en orientant vers des équipements peu consommateurs	Actif
III	10	Multiplier et coordonner les outils de repérage et d'intervention auprès des ménages en situation de précarité énergétique à destination des acteurs de terrain pour relayer les dispositifs existants et en créer de nouveaux	Actif
III	10	Cibler 2/3 des opérations de rénovation des logements sur des ménages potentiellement exposés à des situations de précarité énergétique	Actif
III	10	Cibler 25% des actions d'accompagnement et de maîtrise de la demande en énergie vers des ménages potentiellement exposés à des situations de précarité	Actif
III	10	Cibler une partie des actions d'accompagnement des changements d'équipements de chauffage vers des ménages en situation potentielle de précarité	Abandonné
III	10	Faire du Fonds solidarité logement un véritable outil de lutte contre la précarité énergétique	Actif
III	10	Mobiliser les contrats de concession avec GRDF, Enedis, les exploitants de réseaux de chaleur et EDF pour inscrire un volet précarité comprenant l'élaboration de propositions d'interventions	Actif
III	10	Couplage des opérations Ecoreno'v à l'opportunité de se raccorder au réseau de chaleur	Actif
III	10	Sensibilisation des ménages en précarité énergétique : programme MAGE (financée par le CEE), programme sécurité gaz (GRDF)	Finalisé
III	10	Assurer un modèle pérenne d'accueil de la demande	Actif
III	10	Fonds Air Bois : poursuivre pour atteindre 85% d'équipements bois individuel performant en 2030 (Cf Action 19)	Actif
III	10	Développer des approches multi-critères pour organiser un repérage dans le territoire	Abandonné
III	10	Accompagner les filières professionnelles pour développer les offres les plus pertinentes possibles vis-à-vis de chaque typologie de logements.	Actif
III	10	Soutenir les porteurs de projet en finançant des dispositifs d'accompagnement adaptés à chaque parcours	Actif
III	10	Renforcer le modèle économique des rénovations grâce à différents outils contribuant au plan de financement des travaux	Actif
III	10	Assurer un suivi dans le temps et expérimenter des accompagnements éco-gestes en lien avec les travaux	Actif
III	10	Repenser et stabiliser la structuration de l'équipe projet métropolitaine pour répondre à ces objectifs	Actif
III	10	Équipements : réaliser un état des lieux de l'accompagnement proposé par les installateurs et exploitants pour les changements de chaudières et de climatisation	Abandonné
III	11	Accompagner l'Université de Lyon et les Hospices Civils de Lyon dans leurs opérations de rénovation énergétique	Actif

III	11	Économies de flux partagés entre entreprises volontaires	Finalisé
III	11	Identifier les acteurs à plus fort gisement d'économie d'énergie du tertiaire privé pour cerner les cibles prioritaires de rénovation	Finalisé
III	11	Encourager la rénovation des bâtiments tertiaires de plus de 2 000 m ² auprès des gestionnaires et propriétaires, via Lyon EcoEnergie et en s'appuyant sur le décret tertiaire	Actif
III	11	S'assurer de la prise en compte des enjeux énergétiques dans les zones commerciales	Actif
III	11	Promouvoir des solutions de monitoring des consommations énergétiques avant et après rénovation	Abandonné
III	11	Intégrer la rénovation énergétique dans la stratégie de développement de l'hébergement touristique	Actif
III	11	Accompagner la conversion des équipements de chauffage des bâtiments tertiaires vers plus d'efficacité, en visant en particulier l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération et la sortie du fioul	Actif
III	11	Renfort du dispositif Lyon Eco-Énergie pour accompagner apporter un conseil gratuit aux TPE/PME tertiaires	Actif
III	12	Maîtriser les eaux pluviales urbaines et péri-urbaines, limiter l'imperméabilisation	Actif
III	12	Développer les jardins collectifs	Actif
III	12	PLU-h : coefficient de "pleine terre" et protection de la nature en ville, des espaces naturels agricoles, etc.	Finalisé
III	12	Référentiels Habitat et Bureaux durables, guide "ville et quartiers durables", démarches éco-quartiers	Finalisé
III	12	Guide "Ville perméable" à destination des aménageurs, logiciel "Parapluie" pour aider les porteurs de projets lors du dépôt de permis de construire.	Finalisé
III	12	Renforcer les critères de confort d'été dans la construction neuve et la rénovation	Actif
III	12	Intégration des enjeux de perméabilité et de végétalisation dans le déploiement du Réseau Express Vélo (et plus largement des réaménagement d'espace public)	Actif
III	12	Mettre en place une stratégie Trame Verte et Bleue	Actif
III	12	Intégration du critère "Ilot de Chaleur Urbain" dans la grille d'évaluation des projets urbains portés par la Métropole, avec l'utilisation du "score ICU".	Abandonné
III	12	Végétaliser 3 toitures d'ici 2020 sur le patrimoine Métropole et mener une étude sur le développement des toits verts	Abandonné
III	12	Préserver la biodiversité : consolider la connaissance/information portant sur la faune/flore au niveau de l'agglomération	Actif
III	12	Limiter la consommation de sel lors des opérations de déneigement des voies, privilégier l'utilisation de saumure pour diminuer les dosages. Démarche "végétal spontané" et zéro phyto.	Actif
III	12	Expérimenter des techniques de plantation innovantes permettant un bon développement des arbres dans un contexte minéral (ex : mélanges terre/pierre, technique de Stockholm, expérimentée place de francfort à la Part Dieu)	Actif

III	12	Animer et mettre en œuvre le Plan Canopée, suite de la charte de l'arbre. Objectifs : planter 3000 arbres/an et diversifier les essences pour atteindre les seuils de 10% d'une même espèce, 15% d'un même genre et 20% d'une même famille.	Actif
III	12	Mieux appréhender les risques et développer une "culture du risque", en particulier en lien avec les impacts du changement climatique	Actif
III	12	Désimperméabilisation et végétalisation des cours de collèges	Actif
III	12	Définir une organisation urbaine en faveur de l'implantation bioclimatique des bâtiments dans les études stratégiques	En amorçage
III	12	Schéma directeur des plantations (métropolitaines)	En amorçage
IV	13	Schéma directeur d'information multimodale (info en ligne et signalétique terrain)	Actif
IV	13	Outils numériques d'information : - Onlymoov : information multimodale et en temps réel de circulation - Outil numérique Optymod'Lyon : première appli de mobilité multimode, en temps réel et prédictive - Services OÙRA ! information multimodale à l'échelle de la région, titres multimodaux grâce à la carte OÙRA	Actif
IV	13	Couverture réseau 4G et wifi dans les stations	Finalisé
IV	13	Pass urbain regroupant les différents billets (OÙRA!, TCL, velo'v, parkings, location de voitures...)	Abandonné
IV	13	Mettre en place une tarification multimodale T-Libr : billets combinés TCL et TER	Finalisé
IV	13	Améliorer le réseau de vente des titres de transport (dont la vente à distance)	Finalisé
IV	13	Stratégie multimodale de rabattement et de diffusion vers et depuis les transports collectifs (2020-2022) : modification des gares et des pôles d'échange (stationnement vélos sécurisés, parkings relais et covoiturage...) et enquêtes sur les pratiques d'intermodalité	Actif
IV	14	Référentiels d'aménagement - intégration des modes actifs dans les projets urbains (guide des aménagements piétons, diagnostics communaux sur la marche, guide de conception des aménagements cyclables...)	Actif
IV	14	Développement des aménagements cyclables (atteindre 1200 km de voie en 2022, 15 000 arceaux vélo en 2020)	Finalisé
IV	14	Développement des services vélo (vélo-stations, offre location longue durée, Vélo'v, aide à l'achat...)	Actif
IV	14	Sensibilisation / mobilisation (plan de communication "modes actifs")	Actif
IV	14	Accompagnement des publics vulnérables et amélioration des liaisons modes actifs des quartiers politiques de la ville (axe 6 du PDU)	Actif
IV	14	Plan d'urgence piétons – cyclistes	Actif
IV	14	Plan piéton métropolitain : pour une métropole 100% marchable	Actif

IV	14	Grand plan vélo métropolitain : vers une métropole 100% cyclable et un système vélo performant	Actif
IV	15	Réduire les émissions des véhicules des transports en commun : accompagner le Sytral dans sa stratégie véhicules à faibles émissions. L'objectif est d'atteindre 54% de bus électriques, hybrides ou GNV à horizon 2030.	Actif
IV	15	Favoriser l'accès à la mobilité pour tous et partout (axe 6 du PDU)	Actif
IV	15	Expérimenter les voies réservées aux bus et covoiturage sur l'ancienne A6/A7 requalifiée (M6/M7) à horizon fin 2020. Le sujet à l'étude par l'État pour l'A43 et l'A450. Encourager les nouveaux usages de la voiture et de ces ligne de TC sur voies rapides par des mesures d'accompagnement.	Actif
IV	15	Développement des infrastructures (extension des lignes de métro et tram, ajout de voies ferroviaires)	Actif
IV	15	Renouvellement du parc (rames longues de tramway, automatisation du métro, bus)	Actif
IV	15	Optimisation des ressources financières du SYTRAL (axe 8 du PDU)	Finalisé
IV	15	Travaux d'amélioration du "nœud ferroviaire" de la région lyonnaise	Actif
IV	15	Schéma d'amélioration de la performance des lignes de bus	Actif
IV	15	Liens en transports collectifs avec les territoires voisins : voies de bus réservées sur les autoroutes, dessertes TER, complémentarité entre autocars urbains et interurbains	Actif
IV	16	Réduction des nuisances : amélioration de la connaissance, déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicule électriques, aides financières (renouvellement du parc de véhicules utilitaires)	Actif
IV	16	Baisse des vitesses à 70 km/h sur les grandes infrastructures routières situées en milieu urbain, développement des zones à 30	Actif
IV	16	Optimisation du réseau de voirie : requalification urbaine (axe M6-M7) et maillage routier, partage de l'espace public	Actif
IV	16	Réglementation et contrôle du stationnement sur voirie, optimisation des parkings souterrains, normes de stationnement adaptées (zonage du PLU-H)	Actif
IV	16	Campagnes de promotion et outils de communication	Actif
IV	16	Usages partagés de la voiture : cadre de coopération publique/privée (permettant de favoriser, encadrer et réguler les services d'auto partage), mesures d'incitation au covoiturage (stationnement dédié, tarification, voies réservées), développer la visibilité de l'offre taxis	Actif
IV	17	Éloigner le trafic de transit : à horizon 2020, expérimenter l'interdiction des poids lourds en transit sur les axes structurants du cœur de l'agglomération, avec un dispositif de contrôle sanction automatique.	Abandonné
IV	17	Promouvoir le transport fluvial pour les marchandises et le transport de personnes. Électrification des appontements (2020-2025), incitation au renouvellement des bateaux-promenade, expérimentation mobilité non polluante (bateau taxi elec), pérennisation de la déchetterie fluviale avec motorisation propre.	Actif

IV	17	Réduction de l'impact environnemental : plate-forme de groupement de commandes pour l'acquisition de véhicules électriques ou GNV pour des TPE/PME, résidents, avantages compétitifs pour les professionnels les plus vertueux (fenêtres-horaires spécifiques d'accès livraison pour les véhicules basses émissions, accès aux secteurs piétonniers...)	Abandonné
IV	17	Amélioration des connaissances : études sur les atouts économiques et concurrentiels de l'élargissement du mix énergétique du parc roulant des transporteurs	Finalisé
IV	17	Prise en compte de la logistique dans l'aménagement (espaces logistiques urbains, aires de livraison, expérimentations de partage de voirie)	Actif
IV	17	Schéma directeur portuaire - aménagement du port de Lyon Édouard Herriot à 2030	Actif
IV	17	Stratégie "marchandises en ville" à l'horizon 2030	Actif
IV	17	Partenariats : instance de concertation Transport de Marchandises en Ville, observatoire partenarial sur le transport de marchandises, Émergence d'un volet "marchandises" dans les plans de mobilité (PDE, PDIE)	Actif
IV	18	Instaurer une Zone à faibles émissions et accompagner les acteurs professionnels concernés (ZFE). L'interdiction de circuler concerne les véhicules utilitaires légers et les poids lourds, avec une mise en place progressive à partir de janvier 2020.	Actif
IV	18	Accompagner le développement de la mobilité GNV : augmenter le nombre de bornes de recharge GNV (passer de 3 en 2018 à 8 en 2021, viser 15 en 2030), en lien avec les communes pour le choix des emplacements.	Actif
IV	18	Amorcer l'installation de points de charge pour véhicules électriques sur le domaine public : faciliter l'implantation des bornes par les opérateurs sélectionnés, définir les emplacements en lien avec les communes. Objectif de passer de 250 points de charge à 900 en 2020.	Actif
IV	18	Véhicules professionnels – accompagnement au développement de stations hydrogène	Actif
IV	18	Extension du dispositif ZFE aux véhicules particuliers, pour une sortie du diesel à l'horizon 2026	Actif
IV	18	Renouvellement de la flotte de véhicules de la Métropole (et dans les contrats des DSP) ainsi que du SYTRAL (55% de bus propres à 2030, répartis entre les différentes énergies).	Actif
V	19	Diversifier le mix énergétique des réseaux de chaleur urbains grâce à la géothermie	Actif
V	19	Développer l'usage du bois dans les réseaux de chaleur urbains en cherchant les technologies les moins impactantes sur la qualité de l'air	Actif
V	19	Développer l'outil cadastre solaire	Finalisé
V	19	Définir et mettre en œuvre une stratégie de développement du solaire thermique	Actif
V	19	Prendre des participations dans des installations de production d'électricité renouvelable portées par des sociétés de projets du territoire	Actif
V	19	Accompagner l'installation de méthaniseurs dans des montages publics-privés dans le territoire pour valoriser des déchets d'activité économique, verts et organiques ménagers	En attente

V	19	Étudier les opportunités des filières du power-to-gas adossée à la production électrique renouvelable et expérimenter des projets	Abandonné
V	19	Optimisation de l'énergie produite par les UTVE	Actif
V	19	Implantation de chaufferies biomasse sur les réseaux de chaleur	Actif
V	19	Conseil aux porteurs de projet (ALEC)	Actif
V	19	Développer le solaire PV sur les toitures publiques	Actif
V	19	Sociétés d'investissement participatif : toits en transition, Lyon Rhône solaire, etc.	Actif
V	19	Amplifier le Fonds Air Bois pour remplacer 85% des équipements individuels de chauffage au bois non performants. La première phase (2018-fin 2021) cible 1/3 des appareils non performants : animation et communication sur la prime air bois par la Métropole, support et relai vers les particuliers et professionnels par l'ALEC.	Actif
V	19	Contrat d'objectif territorial pour le développement des EnR thermiques (ADEME)	Actif
V	19	Méthanisation des boues des STEP de la Feyssine, Pierre-Bénite et St Fons (88 GWh) et d'une partie des biodéchets (41 GWh)	Actif
V	19	Optimiser la valorisation énergétique des déchets	Actif
V	19	Co-construire une Plateforme industrielle connectée de production d'énergie de récupération sur la Vallée de la Chimie (Projet FEEDER)	Abandonné
V	19	Instaurer une fonction Médiateur chaleur de récupération pour initier et accompagner des projets diffus de valorisation de chaleur industrielle de récupération	Abandonné
V	19	Expérimenter la récupération de chaleur sur eaux usées dans la ZAC de la Saulaie pour en faire un projet de référence	Actif
V	19	Construire un référentiel de projet à destination des aménageurs pour développer des projets de récupération de chaleur sur eaux usées dans le cadre des projets urbains	Abandonné
V	19	Promouvoir les projets privés de récupération de chaleur sur eaux usées à l'échelle du bâtiment	Actif
V	19	Accompagner le développement de projets de géothermie sur eau de nappe raisonnés vis-à-vis de la préservation de la nappe phréatique	Actif
V	20	Prospective des besoins de chaleur et de froid selon le changement climatique	Actif
V	20	Favoriser la complémentarité des réseaux (zones de développement préférentielles)	Actif
V	20	Développer les flexibilités sur le réseau électrique de distribution	Actif
V	20	Accompagner l'appropriation des compteurs communicants avec une plateforme de visualisation multi-énergies	Abandonné
V	20	Étudier l'opportunité d'étendre le champ d'action de la Métropole sur les réseaux secondaires	Abandonné

V	20	Renforcer la relation à l'usager du chauffage urbain	Actif
V	20	Renforcer la dimension métropolitaine des réseaux de chaleur	Actif
V	20	Amplifier la densification et l'extension du réseau Centre Métropole en étudiant l'opportunité de le classer	Finalisé
V	20	Amplifier la densification et étudier des extensions supplémentaires sur le réseau de Vénissieux	Actif
V	20	Densifier et étendre le réseau de Givors	Finalisé
V	20	Densifier et étendre le réseau de Grande-île	Actif
V	20	Étendre massivement le réseau Plateau Nord	Finalisé
V	20	Étendre le réseau de La Duchère	Actif
V	20	Prendre la gestion du réseau de chaleur de la Tour-de-Salvagny et étudier ses opportunités de développement	Finalisé
V	20	Structurer la collecte, l'organisation et le partage de données "métier" à destination des politiques publiques et de la mise en œuvre du SDE	Abandonné
V	20	Initier la création d'un réseau de chaleur urbain à Lyon 5, Tassin-la-Demi-Lune, Sainte-Foy-lès-Lyon	Finalisé
V	20	Construire un projet de développement des réseaux de froid dans les zones denses de la Métropole pour répondre à un besoin projeté	En amorçage
V	20	Piloter une action de veille sur les projets de densification des communes périurbaines de la Métropole pour apprécier les opportunités de création de petits réseaux de chaleur	En amorçage
V	20	Inciter les gestionnaires de réseaux de chaleur privés à la conversion de leurs équipements de production de chaleur vers les EnR&R	Actif
V	20	Constituer et animer un Club des gestionnaires des réseaux de chaleur privés du territoire métropolitain	Abandonné
V	20	Renforcer la connaissance du réseau de distribution publique d'électricité via le concessionnaire et les instances d'échanges nationales	Actif
V	20	Assurer une gouvernance du contrat pour garantir la qualité et la transparence du service public et l'accompagnement de la transition énergétique	Actif
V	20	Définir avec le concessionnaire une stratégie d'investissement garante de la qualité du service public sur le long terme et de l'adaptation du réseau à la transition énergétique et suivre sa réalisation	Actif
V	20	Construire un contrat exemplaire impliquant les concessionnaires (EDF et ENEDIS) dans la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique	Finalisé
V	20	Renforcer la connaissance du réseau de distribution publique de gaz via le concessionnaire et les instances d'échanges nationales	Actif
V	20	Industrialiser la collecte de données énergétiques pour la création de services énergétiques aux particuliers, entreprises et collectivités du territoire dans une logique de service public encadré par la Métropole (projet Lyon Living Lab Énergie)	Abandonné

V	20	Suivre la mise en œuvre du contrat et les résultats de la coopération avec le concessionnaire	Actif
V	20	Définir avec le concessionnaire une stratégie territoriale pour le réseau de distribution publique de gaz	Actif
V	20	Construire un contrat exemplaire impliquant les concessionnaires (GRDF) dans la transition énergétique et la lutte contre la précarité énergétique	Finalisé
V	20	Initier la création d'un réseau de chaleur urbain à Saint-Genis-Laval, Oullins, Pierre-Bénite, voire la Mulatière	Finalisé
V	20	Construire une stratégie de coordination des réseaux entre eux et avec les politiques publiques de la Métropole	Actif
V	20	Organiser la promotion de la stratégie de développement des réseaux de chaleur urbains au sein des services de la Métropole	Actif
V	20	Identifier très en amont les besoins de foncier pour installer des équipements de production alimentant les réseaux de chaleur et de froid urbains	Actif
V	20	Renforcer la coordination des travaux et anticiper leur programmation	Actif
V	20	Renforcer le rôle de la Métropole dans la valorisation des réseaux de chaleur et de froid urbains auprès des abonnés actuels et potentiels	Actif
V	21	Animation de la filière bâtiment durable et construction bois locale auprès des promoteurs et aménageurs	En attente
V	21	Favoriser la valorisation de la biomasse issue des haies en milieu agricole sur le territoire	En amorçage
V	21	Contribuer à la structuration de la filière locale d'approvisionnement bois	En amorçage
V	21	Augmentation du stockage carbone dans les arbres d'alignement (plan canopée)	Actif
V	21	Valorisation énergétiques des déchets et de la ressource en bois par pyrogazéification (expérimentation GAYA)	Finalisé
V	21	Développer une approche sur les peuplements forestiers de la Métropole de Lyon en lien avec le CRPF : état des lieux de la santé des forêts, proposition d'actions pour la mise en valeur, la biodiversité ou l'amélioration de la production	Actif
V	21	Approvisionnement des chaufferies biomasse des réseaux de chaleur (180 MW de puissance bois en 2030)	Actif
V	21	Soutien de l'association "Sylv'acctes, des forêts pour demain"	Actif
V	21	Appel des 30! Plantation de parcelles ne permettant pas d'accepter d'autres activités ("paysage productif")	Finalisé
V	21	Bonus ECORENO'V pour végétalisation des toits et des façades	Finalisé
V	21	Bonus ECORENO'V pour les matériaux biosourcés (dont le bois)	Finalisé
V	21	Référentiels "Habitat" et "Bureaux" durables : préconisation pour intégrer plus de bois aux constructions neuves	Actif
V	22	Lutter contre les pollutions vers le milieu naturel: optimisation du réseau d'assainissement, mise en conformité des stations d'épuration, limitation des déversements d'orage.	Actif

V	22	"Ville perméable" : la déconnexion des 500 ha prévue à l'horizon 2030 permet aussi de recharger les nappes phréatiques	Actif
V	22	SAGE de l'Est lyonnais piloté par la commission locale de l'eau	Actif
V	22	Plan de Gestion de la Ressource en Eau de l'est lyonnais + Yzeron	Actif
V	22	Structurer la politique de gestion des milieux aquatiques (GEMAPI)	Actif
V	22	Développement de la Trame Verte et Bleue	Actif
V	22	Préserver et restaurer les milieux aquatiques (Rhône, Saône, ruisseaux)	Actif
V	22	Garantir dans le temps l'alimentation en eau potable de la population. Stratégie de Gestion de l'Approvisionnement en Eau Potable (SGAEP).	Actif
V	22	Sensibiliser les consommateurs pour favoriser les économies d'eau	Actif
V	22	Maîtriser les pertes en eau sur le réseau de distribution d'eau potable : maintenir un rendement de réseau d'au moins 85%.	Actif
V	22	Rationaliser l'usage de l'eau dans les opérations de nettoyage	Actif
V	22	Mettre en place une gouvernance au-delà du territoire sur le sujet des fleuves	Actif
V	22	Schéma Général d'Alimentation en Eau Potable 2020-2035 : enjeu de sécuriser l'alimentation en eau potable en diversifiant les ressources, améliorant la connaissance des ressources stratégiques pour l'eau potable, préservant et améliorant la qualité des masses d'eau (ex : mesures de prévention vis-à-vis des pollutions agricoles diffuses)	Finalisé
V	22	Maintien ou amélioration du rendement de réseau d'eau potable avec le délégataire Eau du Grand Lyon et le futur gestionnaire, régie ou délégataire, après 2022 : recherche de fuites systématisée, dispositifs de comptage (360 000 compteurs téléo)	Actif
V	23	Renforcer la coopération et mener des projets opérationnels avec les territoires environnants et l'échelle de l'aire métropolitaine dans les domaines des EnR&R, de la mobilité et de la planification territoriale	Actif
V	23	Améliorer le travail partenarial entre les différents membres des agglomérations d'assainissement métropolitains	En amorçage
V	23	Créer des partenariats avec les territoires environnants à la Métropole pour structurer des filières de production et d'approvisionnement d'énergie renouvelable en dehors du territoire métropolitain	En amorçage
V	23	Assurer un dialogue avec les opérateurs de réseaux de transports d'énergie pour sécuriser l'approvisionnement d'énergie	Actif
V	23	Articulation sur la filière bois : Sylv'actes, coopération sur le champ des politiques sylvicoles	Actif
V	23	Articulation sur la qualité de l'air à l'échelle du plan de protection de l'atmosphère (Aire Métropolitaine lyonnaise).	Actif
V	23	Mobilité : mise en place d'outils à l'échelle de l'aire métropolitaine via le SMTAML (exemple : pass urbain)	Finalisé

V	23	Réflexion sur le maillage de l'approvisionnement en eau dans le cadre du Schéma Général d'Approvisionnement en Eau Potable (2020-2035)	Finalisé
V	23	Mobilité : engager un travail avec le Sytral et les territoires voisins pour articuler et opérer différentes lignes de covoiturage structurantes	Actif

ANNEXE 2 : LISTE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS N'AYANT PAS PU ÊTRE COMPLÉTÉS

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés les indicateurs et chiffres clés qui avaient été identifiés pour effectuer le suivi du PCAET 2019-2025, et qui faute de données disponibles n'ont pas pu être complétés dans le présent bilan. Certains indicateurs qui ne revêtent finalement que peu d'intérêt au vu de la problématique ont également été retirés du bilan pour plus de lisibilité.

Autant que possible, lorsqu'un indicateur ou un chiffre clé ne peut pas être complété, un indicateur de remplacement est proposé pour illustrer l'avancement d'une action et/ou ses effets sur le territoire.

Figure 14 : Liste des indicateurs et chiffres clés retirés du bilan

Axe	Action	Indicateur ou chiffre clé supprimé	Raison	Indicateur de remplacement
I	2	Part des bâtiments de patrimoine communal rénové	Donnée non disponible	/
I	3	Part des surfaces de tertiaire ciblées par un accompagnement et budget investi	Donnée non disponible	Nombre de bâtiments publics audités via le programme ACTEE et surface correspondante
I	3	Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce aux changements d'habitude dans le tertiaire et le résidentiel	Impossibilité d'estimer l'impact des changements d'habitude en dehors des autres causes de diminution	Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce aux baisses des consommations du résidentiel et du tertiaire (voir actions 10 et 11)
II	4	Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce à l'efficacité énergétique de l'industrie	Impossibilité d'estimer l'impact des actions d'efficacité en dehors des autres causes de diminution (baisse d'activité, délocalisation...)	Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce aux baisses des consommations de l'industrie
II	7	Nombre de chercheurs au sein de l'Observatoire de Terrain Hydrologie Urbaine	Pas d'évolution marquante depuis 2019	/
II	7	Emplois dans la conception et la recherche	Donnée non disponible	/
III	9	Baisse des consommations du territoire grâce à l'éco-rénovation et changement d'équipement dans l'habitat social	Impossibilité d'estimer l'impact des actions de rénovation/changement d'équipement en dehors des autres causes de diminution	Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce aux baisses des consommations du résidentiel
III	9	Nombre total de logements du parc social éco-rénovés	Donnée inaccessible hors ECORENO'V	Nombre total de logements du parc social éco-rénovés via ECORENO'V depuis 2015
III	9	Investissements en travaux d'éco-rénovation et changement d'équipements pour l'habitat social sur le territoire	Donnée inaccessible hors ECORENO'V	Investissements de la Métropole de Lyon pour l'éco-rénovation de l'habitat social via ECORENO'V
III	10	Baisse des consommations du territoire grâce à l'éco-rénovation et changement	Impossibilité d'estimer l'impact des actions de rénovation/changement	Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce

		d'équipement dans l'habitat privé	d'équipement en dehors des autres causes de diminution	aux baisses des consommations du résidentiel
III	10	Nombre de logements privés en co-propriétés éco-rénovés	Donnée inaccessible hors ECORENO'V	Nombre total de logements privés en co-propriétés éco-rénovés via ECORENO'V depuis 2015
III	10	Nombre de maisons individuelles éco-rénovées	Donnée inaccessible hors ECORENO'V	Nombre total de maisons individuelles éco-rénovées via ECORENO'V depuis 2015
III	10	Investissements en travaux d'éco-rénovation et changement d'équipements pour l'habitat privé sur le territoire	Donnée inaccessible hors ECORENO'V	Investissements de la Métropole de Lyon pour l'éco-rénovation de l'habitat privé via ECORENO'V
III	10	Part d'équipements bois individuel performant	Donnée inaccessible hors diagnostic approfondi	/
III	11	Baisse des consommations du territoire grâce à l'éco-rénovation et changement d'équipement dans le tertiaire	Impossibilité d'estimer l'impact des actions de rénovation/changement d'équipement en dehors des autres causes de diminution	Baisse des consommations d'énergie du territoire grâce aux baisses des consommations du tertiaire
III	11	Part des bâtiments tertiaires éco-rénovés	Donnée non disponible	Nombre d'opérations de MOE financées via le programme ACTEE et surface correspondante (rénovation globale ou rénovation systèmes)
III	11	Investissements en travaux d'éco-rénovation et changement d'équipements dans le tertiaire	Donnée non disponible	Montant d'aide pour la performance énergétique du tertiaire public (postes, études, outils, MOE, AMO) Et Nombre de projets de rénovation du patrimoine public financés dans le cadre de la DSIL ou du Fonds vert et montant correspondant (hors changement de système seul)
III	12	Part de voiries ombragées	Donnée non disponible	/
III	12	Nombre de nouveaux espaces naturels sensibles à restaurer	Objectif et non indicateur	Nombre d'espaces naturels sensibles (ENS) avec un Plan de Gestion actif
III	12	Nombre de corridors écologiques prioritaires à restaurer	Objectif et non indicateur	/
IV	13	Dépenses du Sytral pour le déploiement d'équipements OûRA! en agence TCL	Donnée non disponible sur le détail des dépenses ; les abonnements OûRA ! sont effectivement désormais utilisables sur le réseau TCL	/

IV	14	Part de la marche à pied dans les déplacements	Prochaine donnée disponible dans le cadre de la nouvelle enquête ménage à conduire par Sytral Mobilités (2027)	Part de la marche à pied dans les déplacements domicile-travail
IV	14	Part du vélo dans les déplacements	Prochaine donnée disponible dans le cadre de la nouvelle enquête ménage à conduire par Sytral Mobilités (2027)	Part du vélo dans les déplacements domicile-travail
IV	15	Part des transports collectifs dans les déplacements	Prochaine donnée disponible dans le cadre de la nouvelle enquête ménage à conduire par Sytral Mobilités (2027)	Part des transports collectifs dans les déplacements domicile-travail
IV	16	Part de la voiture dans les déplacements	Prochaine donnée disponible dans le cadre de la nouvelle enquête ménage à conduire par Sytral Mobilités (2027)	Part de la voiture dans les déplacements domicile-travail
IV	16	Évolution des km parcourus en voiture individuelles et transport de marchandises	Prochaine donnée disponible dans le cadre de la nouvelle enquête ménage à conduire par Sytral Mobilités (2027)	/
V	20	Nombre de compteurs électriques	Donnée non disponible	Consommation électrique (acheminement par ENEDIS/RTE)
V	22	Ratio de carbone stocké par rapport aux émissions sur le territoire de la Métropole de Lyon	Donnée non disponible	/
V	23	Ratio de carbone stocké par rapport aux émissions sur la Métropole de Lyon et des territoires voisins	Donnée non disponible	/